

La Libre Pensée militante

Organe de la Fédération Nationale de la Libre Pensée
et d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France

Congrès national de la FNLP

Assemblée générale ESLPF



VOIRON (38)
24 - 27 AOUT 2021

COMPTES - RENDUS

SOMMAIRE

- **P.3** Edito : Aux libres penseurs
- **P.4** Séance inaugurale - mardi 26 août
- **P.6** Discours de Jean-Sébastien Pierre - Président FNLP
- **P.8** Discours de Pascal Costarella - Président LP Isère
- **P.9** Discours de Christian Eyschen - Porte-Parole AILP
- **P.12** Hommage aux camarades décédés
- **P.15** Compléments aux rapports nationaux
- **P.28** Discussion générale
- **P.34** Réponses des rapporteurs
- **P.41** Assemblée générale de l'IRELPA
- **P.42** Assemblée générale de la F.N.L.-M
- **P.44** Assemblée générale de l'ANELALP
- **P.45** Résultats des votes
- **P.47** Assemblée générale de Entraide et Solidarité
- **P.60** Question à l'étude 2021
- **P.61** Résolution générale
- **P.64** Composition des instances nationales
- **P.66** Résolution Droit et Laïcité
- **P.73** Résolution Laïcité
- **P.75** Résolution Enseignement Supérieur
- **P.77** Résolution Internationale
- **P.80** Discours de clôture
- **P.82** Tableaux des votes FNLP

EDITO

Point n'est besoin d'un long éditorial pour présenter ce numéro de la Libre Pensée Militante. Il est entièrement consacré au compte rendu du congrès de Voiron qui s'est tenu du 23 au 27 août 2021 en Isère. Nos adhérents peuvent se reporter à l'éditorial de La Raison d'octobre 2021 où j'ai donné mon sentiment général sur cette rencontre extraordinaire. Ceux d'entre vous qui n'étaient pas présents au congrès, évidemment la majorité dans chaque fédération, pourront en avoir connaissance en lisant les présentations et les interventions dans la discussion.

Chacun a senti qu'une marche était franchie et que cela donnait à l'ensemble des fédérations et groupements affiliés à la Fédération nationale des possibilités et des responsabilités nouvelles. À cet égard, je ne peux que conseiller la lecture du complément de rapport moral et d'activité. Il pose parfaitement les problèmes de l'heure et la question de notre place dans les grandioses processus de décomposition et de recomposition sociale qui sont à l'œuvre au présent.

Mais je vous invite aussi à prendre connaissance de la résolution générale, votée à l'unanimité et d'une lucidité remarquable. Elle donne le contenu et l'ambition de la belle perspective d'une confédération des penseurs libres, intégrant la Libre Pensée mais allant bien au delà. Il en va de même de la résolution laïque, émaillée de considérations nouvelles et éclairantes : laïcité et sécularisation ; jamais ces concepts n'avaient été aussi clairement exposés dans la longue histoire de la libre pensée.

Je vous invite également à méditer la résolution « droit et laïcité », plus longue et peut-être plus ardue, mais d'une actualité tellement brûlante et, si vous parcourez les interventions des délégués, nécessairement résumées, vous y trouverez l'écho du combat mené par les libres penseurs tout au long de cette période de pandémie durant laquelle aucune attaque contre les libertés n'a cessé. Nous avons été présents, ô combien. Ce n'est pas forfanterie que le souligner.

En bref, à congrès extraordinaire, numéro extraordinaire de notre bulletin intérieur. Vous ne le reléguerez pas au fond d'une étagère mais l'utiliserez par pièces et morceaux pour vos combats ultérieurs. La matière en est riche et féconde.

Jean-Sébastien Pierre
Président

La Libre Pensée militante
(Publication commune FNLP et E&S)
Bulletin semestriel (mai - octobre)

Editeurs : Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France (Association Loi 1901) et la **Fédération Nationale de la Libre Pensée** (Association Loi 1901)

10/12 rue des Fossés Saint-Jacques 75005 Paris
Tél. : 01.46.34.01.88 / 01.46.34.21.50 / e-mails : entraidelp@wanadoo.fr / libre.pensee@wanadoo.fr

Directeur de publication : Jean-Sébastien Pierre - **Rédacteur en chef** : Carole Halbutier -
Rédacteur en chef adjoint : Pierre Gueguen - **Secrétaire de rédaction** : Astrid Bardet

Bulletin diffusée par voie électronique

Séance inaugurale du 24 août 2021

Voici les associations, syndicats, Obédiences maçonniques, partis politiques qui ont été présents ou représentés au Congrès de la Fédération nationale de la Libre Pensée :

- Jean-Sébastien Pierre, Président de la Libre Pensée
- Pascal Costarella de la Libre Pensée de l'Isère
- Gilles Bietrix, proviseur de l'établissement
- Message de *la Calotte*
- Daniel Boitier du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme
- Eric Favey de la Ligue de l'Enseignement
- Annonce de l'intervention de Jean Baubérot pour *la Vigie de la Laïcité* à une autre séance du congrès
- Patrick Ancillon de l'Union départementale des DDEN de l'Isère
- Message de l'Union rationaliste
- Message de la Fédération française de Crémation
- Message de Laïcité-Liberté
- Message du CNAFAL
- Jean Bonhomme
- Message de la Société Octave Mirbeau

- Bernard Baissat du Collectif anti-SNU
- Message de l'Union Pacifiste de France
- Mariano Bona du Collectif 17 octobre 1961
- Françoise Laurant du Planning familial
- Message de l'ADMD
- Annonce que l'Union Juive Française pour la Paix interviendra lors de l'Assemblée générale d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France
- Message de l'Association des Amis de la Commune de Paris
- Message de René Moreau, Secrétaire de l'Association 4ACG Anciens Appelés en Algérie et leurs Ami(e)s Contre la Guerre

- Message de Georges Serignac, Grand Maître du Grand Orient de France
- Sylvain Zeghni du Conseil national du Droit Humain
- Message de Pierre-Marie Adam, Grand Maître de la Grande Loge de France
- Message d'Edouard Habrant, Grand Maître de la Grande Loge Mixte de France
- Salutations fraternelles de Catherine Lyautey, Grande Maitresse de la Grande Loge Féminine de France

- Message d'Yves Veyrier, Secrétaire général de la CGT-Force Ouvrière
- Message de Christian Mahieux et Frédéric Bodin pour l'Union syndicale Solidaires
- Salutations fraternelles du Syndicat de la Magistrature
- Stéphane Tassel, Secrétaire national de la FSU
- Salutations fraternelles du Syndicat des Avocats de France
- Daniel Teyssier pour la Confédération nationale du Travail (CNT-Vignoles)
- Message de la Tendance intersyndicale Emancipation
- Message de la CNT -AIT

- Marie-Noëlle Battistel, députée du Parti socialiste
- Bastien Lachaud, député de la France insoumise

- Didier Geffard-Kuriyama de la Fédération anarchiste
- Jérémie Giono, Secrétaire fédéral du Parti Communiste Français de l'Isère
- Adam Rémi pour Lutte ouvrière
- Message du Pôle de Renaissance du Communisme en France
- Salutations du Mouvement Radical
- Jacques Girod pour le Parti Ouvrier Indépendant
- Message d'Alexis Corbière, Député de la France insoumise

- Georges Saad pour l'Association libanaise pour la philosophie du Droit et Porte-parole de l'AILP
- Christian Eyschen, porte-parole de l'Association internationale de la Libre Pensée

Messages internationaux :

- Keith Porteous Wood, Président de la National Secular Society du Royaume-Uni et Porte-parole de l'AILP
- Babu Gogineni, Membre du Conseil International et Porte-Parole de l'AILP. Fondateur de la *Science pour la Société* et L'Association Humaniste Pour l'Asie du Sud.
- Stratos Kalaitzis des Amis d'Hypatie de Grèce
- Wanda Nowicka, député au Parlement polonais
- Cercle de la Libre Pensée de Belgique
- Maria Mantello Présidente Message de l'Associazione Nazionale del Libre Pensée "*Giordano Bruno*" - Italie
- Daniel Baril, Président du Mouvement laïque québécois
- René Hartmann, Premier Président de l'Association internationale des athées et sans confession - IBKA (Allemagne)
- Alfredo Carlos Barroco Esperança de l'Association Athée du Portugal
- Docteur Mikhail Konashev de L'Association Union soviétique et Docteur Tatania Filimonova de l'Association des Etudes sociales marxistes
- Antonio Vergara Lira, Chili, Porte-parole de l'AILP
- Mónica Rodríguez Encalada en charge du secteur femme de l'AILP pour l'Amérique latine
- Ignacio González Toledo Directeur exécutif pour le Chili de l'AILP



Les représentants des associations, obédiences, syndicats et partis politiques présents à la séance inaugurale.

Discours inaugural de Jean-Sébastien PIERRE, Président de la FNLP

Chers camarades, cher(e)s ami(e)s, citoyennes, citoyens,

C'est une joie profonde pour nous toutes et tous de nous retrouver ici, à Voiron, pour débattre et discuter.

Cette séance inaugurale va être longue, et nous nous en réjouissons car sa durée sera proportionnée au grand nombre des organisations nationales et internationales qui nous ont fait l'amitié de participer à nos travaux. Ils auront dans quelques instants la parole, en personne, ou par lecture des messages qu'ils ont bien voulu nous faire parvenir. Cette abondance de présences et de communiqués est elle-même un signe des temps. Il y eut dans le passé bien des débats parfois houleux entre les organisations qui défendent la laïcité, il peut y en avoir encore mais nous constatons, sans aucune forfanterie, que la conception de la laïcité, de la séparation des églises et de l'état, que la Libre Pensée défend depuis ses origines, est de plus en plus partagé, repris, réaffirmée, par toutes les associations laïques et républicaines qui comptent dans notre pays. C'est le résultat d'une discussion que nous avons toujours tenté de mener sans sectarisme, mais aussi de la tension croissante entre la société et ses gouvernants. Insupportable à tous les démocrates, républicains, laïques, défenseurs des droits de l'homme est la remise en cause répétée, multipliée, obsessionnelle de tous les droits démocratiques y compris celui de la liberté de conscience. De ce point de vue, la raison et l'adversité nous unissent. Chacune et chacun y reviendront avec ses mots et sa sensibilité. En accord sur le fond, chacun a son style, sa vision, son histoire et c'est très bien ainsi. Personne n'a le monopole du combat laïque, essentiel est de frapper ensemble lorsque nous sommes en accord.

Est-il utile de revenir sur la longue litanie de ces atteintes aux libertés publiques et à la loi fondamentale de 1905. Il y a eu la loi « sécurité globale », les trois décrets insupportables de décembre 2020 permettant de ficher désormais des opinions et des appartenances, puis la loi « visant à conforter le respect des principes de la République », attentatoire et à la loi de 1901 sur les associations et à la loi de 1905 par ses aspects concordataires. Il y a eu aussi les incroyables agressions verbales de Monsieur Blanquer puis de Madame Vidal contre leurs administrés, laissant à penser que l'Université française était un repère de terroristes ou du moins de sympathisants du terrorisme, avec la menace d'une enquête spéciale diligentée contre la liberté de la Recherche.

Et pendant ce temps-là, la répression policière s'est abattue sur tout ce qui bouge. D'abord les gilets jaunes, puis, avec la crise sanitaire, les mesures liberticides des confinements, l'interdiction des manifestations, rassemblements, réunions syndicales et politiques, le matraquage sauvage des jeunes, comme ceux qui avaient organisé la rave party de Redon en juin de cette année, enfin l'incroyable palinodie du pass sanitaire dans laquelle s'efface la distinction entre les civils et les policiers, la charge de police retombant sur les commerçants, cafetiers, restaurateurs, gérants de spectacles et autres. Nous avons vécu plus de deux années terriblement chaotiques, partiellement recluses, illustrées par l'incapacité totale du gouvernement d'Emmanuel Macron à élaborer une politique sanitaire autre que répressive et destructrice. Peut-on mettre en accusation la population en la qualifiant de réfractaire à la vaccination quand les vaccins, chance inouïe par ailleurs prêts dans un court délai ont été acheminés au compte-goutte pendant des mois et des mois, réservés à ceux-ci puis à ceux-là par simple pénurie. Comment ne pas comprendre les manifestations du samedi contre le pass sanitaire. C'est le besoin de liberté qui se révolte, en particulier dans la jeunesse particulièrement contrainte à la fois économiquement et dans ses possibilités d'expression.

Dans le cours de ces événements, l'unité croissante des organisations laïques, des organisations des droits de l'homme et des républicains s'est forgée, affermie, affirmée, aux niveaux communal, départemental, régional et national. Jamais il n'y eut autant de rencontres, de collectifs constitués, de cercles de discussion que pendant cette période. Dans mon rapport moral de mars, j'avais titré : « période recluse mais féconde ».

Dans le même temps, tous ceux qui confondaient la laïcité avec la contrainte sur une religion particulière accusée de tous les maux, l'islam, ont vu leur audience et leur terrain se modifier dans un sens de plus en plus proche de la droite extrême. Leur influence sur le gouvernement a conduit à la liquidation de l'Observatoire de la Laïcité coupable avant tout de ne pas être aux ordres et de défendre l'évidence selon laquelle la loi de 1905 est une loi de liberté. Hier encore, on apprenait que non seulement l'observatoire était

dissout, mais que son site, si utile et bien documenté, avait malencontreusement disparu. Bug a plaidé Madame Schiappa. Nous verrons si ce bug est réparé ou... irréparable.

Nous saluons donc avec un grand enthousiasme la fondation de la Vigie de la laïcité. Elle ne remplacera pas l'Observatoire de la laïcité puisque le gouvernement a choisi de transférer ses fonctions à un organisme interministériel c'est-à-dire totalement aux ordres de l'exécutif, mais elle sera une conscience, dans la continuité du travail accompli. Accueillons tous cette association dans nos rangs, celui des organisations amies.

Comme d'habitude, dans nos congrès nous saluerons la mémoire de nos camarades disparus. En cette occasion, nous avons eu la douleur de perdre celui qui fut pendant de nombreuses années président, puis président d'honneur de la Libre Pensée, le militant libertaire Johachim Salamero, notre ami Jo, victime du virus. Je cite quelques mots que nous a envoyé sa fille Evelyne,

« Chers Christophe, Christian et Jean-Seb (dont je n'ai pas les coordonnées), à quelques jours du congrès de notre fédération nationale, les souvenirs remontent de plus en plus vivaces.... Et c'est bien ainsi.

C'est donc à vous trois qui avez écrit le si beau texte In Memoriam pour Jo, ce dont je vous remercie encore du fond du cœur, que je confie le soin de transmettre mes remerciements les plus fraternels et les plus chaleureux aux libres penseurs et libres penseuses réuni(e)s à Voiron pour les témoignages de soutien et d'affection qui m'ont été adressés lors du décès de Jo, mon père.

À toutes et tous, je souhaite un excellent congrès, encore meilleur que les précédents et moins bons que les prochains, parce qu'on n'arrêtera jamais le progrès !

Et n'oublions pas, Jo nous a transmis de la force et de la joie de vivre à revendre, alors cultivons les encore et encore !

Alors bon congrès, bon travail et bonnes agapes, à bas la calotte et vive la Sociale !

Et que résonne encore et toujours dans nos têtes, nos cœurs et pourquoi pas à nos oreilles, l'Internationale... de préférence en Espagnol bien sûr !

Bien fraternellement et affectueusement

Evelyne »

Enfin, avant d'ouvrir ce congrès et de leur donner la parole, je salue bien entendu, avec fraternité et reconnaissance nos amis de la Fédération de l'Isère, et la direction de l'établissement qui nous accueille dont le proviseur s'exprimera devant vous dans quelques instants.

Merci à toutes et tous pour votre présence, je vous souhaite un bon et fructueux congrès.



Discours inaugural de Pascal COSTARELLA, Président de la Fédération de l'Isère



Cher(e)s ami(e)s, Cher(e)s camarades,

Vous imaginez la fierté qui est celle de la Fédération de l'Isère d'accueillir notre congrès national.

Ce n'est pas une première puisqu'en 1999 le congrès s'est tenu près d'ici à St Jean de Moirans. Jean Bonhomme, alors président de la Libre Pensée de l'Isère nous fait l'amitié d'être présents parmi nous.

Honneur mais aussi beaucoup de travail depuis plus de deux ans.

Nous remercions Monsieur le Proviseur du Lycée Ferdinand Buisson de nous avoir permis d'utiliser ce magnifique équipement qu'il nous présentera dans un instant.

Merci aussi à l'association « Arts et Traditions Populaires -SALMORENC », et notamment son Président Nicolas Charley, pour leur aide logistique.

De nombreux camarades se sont investis, dans des réunions dont les conditions n'ont pas été toujours faciles compte tenu des restrictions, mais nous les avons tenues, en « présentiel » dès que cela a été possible.

Une pensée à notre camarade Jean Vincent, qui n'aurait pas ménagé sa peine si son état de santé le lui avait permis.

Nous sommes particulièrement honorés de la présence de nos amis représentant les associations et organisations départementales avec lesquelles nous avons noué des liens étroits, militants, mais aussi fraternels et amicaux. Ils prendront la parole tout à l'heure.

Je salue la présence de Roland Revil, élu de Voiron depuis 1995 et maire de 2008 à 2014, avec lequel nous avons organisé de nombreuses activités.

Je dois excuser Jean-Michel Revol, maire de St-Marcellin jusqu'en 2020, qui a succédé à son père Michel Revol. Tous les deux, petit-fils et arrière-petit-fils d'un fusillé pour l'exemple de la guerre de 14-18 ont participé au combat pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple, Jean-Michel était présent à Chauny.

Un mot particulier pour excuser Marie-Thérèse Lloret et Jo Briant, bien connus des isérois qui nous ont fait parvenir le message suivant : « *Chers amis de la Libre Pensée, nous sommes hélas ! contraints de renoncer à participer à ce congrès pour des raisons majeures. Sachez que nous en sommes profondément désolés et que nous serons de tout cœur avec vous, et nous partageons avec vous les valeurs de solidarité et de fraternité laïque qui sont celles de la Libre Pensée* ».

Merci aussi à Édouard Schoene, du Travailleur Alpin, d'être présent.

La présence de tous ces amis, plus que l'énumération des actions que nous avons pu mener, montre que les combats pour la défense de la laïcité, de la loi de 1905, la défense des libertés démocratiques, du droit d'association sont des combats qui sont aujourd'hui fédérateurs. Tout le monde sent bien qu'il y a une dérive autoritaire dans ce pays, qui est inédite, et qu'il est grand temps que la « France laïque » se lève et résiste. Nous pouvons y contribuer.

Je nous souhaite un bon congrès, un congrès pour aller de l'avant !

Discours inaugural de Christian EYSCHEN, Porte-parole de l'AILP

Mesdames, messieurs,
Chers amis,
Chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de l'**Association internationale de la Libre Pensée**. Il y aura juste 10 ans, à Oslo en Norvège, nous avons reconstitué l'Internationale de la Libre Pensée. L'enfant est encore jeune, mais il se porte très bien. Nous avons constitué notre Association internationale à quelques mètres et à quelques temps où l'extrême-droite fasciste a tué des dizaines de gens et fait exploser des bombes.

Nous avons salué alors, et **Marc Blondel** en premier, le courage du gouvernement norvégien qui a refusé d'utiliser cette barbarie pour remettre en cause les libertés démocratiques. Les Norvégiens ont alors fait corps pour dire : la démocrate et la liberté sont nos biens les plus précieux, jamais nous ne permettrons que le fascisme les remette en cause. Comme on est loin de la France et de ses petits gouvernements liberticides !

La question internationale a toujours été importante dans l'activité de la Libre Pensée sur tous les plans, sur tous les continents.

Le principe de Séparation des Églises et de l'État et le principe de laïcité sont des principes universels. C'est pour cela que, de tout temps, la Libre Pensée a été conçue comme une organisation internationale. Nous pensons que la laïcité est internationale dans son contenu et nationale dans sa forme.

Très rapidement, dès que les premières associations de Libre Pensée se constituent au XIXe siècle, elles se préoccupent des problèmes internationaux et ressentent le besoin de se regrouper au-delà des frontières pour agir ensemble. Je vous renvoie à la lecture de l'excellent ouvrage de **Louis Couturier** sur les **Internationales de la Libre Pensée**. Vous y découvrirez des choses fort intéressantes et passionnantes.

La Séparation des Églises et de l'État, c'est-à-dire la séparation du temporel et du spirituel, ou comme le disait le libre penseur **Victor Hugo** « *L'État chez lui, l'Église chez elle* », est quelque chose de très ancien. On trouve des traces de séparation, de cette idée philosophique de Séparation des Églises et de l'État, 4 000 ans avant la pseudo-existence de l'escroc nommé *Jésus-Christ*, qui n'a jamais existé. On voit apparaître ce principe en Inde, où il y avait un nombre très important d'athées et de ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui des humanistes.

On voit apparaître dans la civilisation gréco-latine des penseurs qui théorisent cette question, comme **Protagoras** qui disait « *L'homme est la mesure de toute chose* ». Si l'homme est la mesure de toute chose, Dieu n'a donc aucune place et aucun intérêt. Par conséquent, ce principe de Séparation des Églises et de l'État est très ancien, puisqu'il met en fait l'homme au centre de sa destinée et que c'est lui, la mesure de toute chose. Il y aura bien évidemment des allées et venues, des allées et des déconvenues. Bien évidemment, contre ce principe qui place l'homme au centre de sa destinée, nous allons connaître un grand malheur : l'apparition du monothéisme.

A partir du moment où le pouvoir dit : Il n'y a qu'un dieu, tu dois lui obéir, voici ce qu'il faut penser et faire, alors, c'est le début des ennuis pour l'Humanité. On ne peut œuvrer à l'émancipation du genre humain sans lutter contre les religions, toutes les religions, qui n'ont comme seule fonction que de légitimer les oppressions et l'asservissement des peuples.

Cette idée de séparation est, de tous temps, liée au combat des libres penseurs. Mais il n'est pas le seul, loin de là.

A l'heure où l'on parle tant d'écologie, souvent dans une vision apocalyptique pour terroriser les peuples, la **Libre Pensée** tient à souligner la responsabilité des religions. Ainsi, dans **la Genèse**, on peut lire : « *Dieu bénit l'homme et la femme et leur dit : croissez et multipliez et remplissez la terre, et l'assujettissez, et dominez*

sur les poissons de la mer et sur les oiseaux des cieux, et sur toute bête qui se meut sur terre. » Contre la nature, tout était alors permis, mais tout n'était pas profitable, selon la formule de **Paul dit saint**. Mais comme toujours avec l'Église, elle dit une chose et en fait une autre, sa main droite ignore ce que fait sa main. Elle n'en porte pas moins une responsabilité énorme sur la question de la destruction et du pillage de la nature.

Une autre idée forte est le combat pour l'**Instruction publique**, pour l'enseignement laïque. C'est le combat pour la pleine et entière liberté humaine.

Voici ce que disait **Francisco Ferrer**, libre penseur, libertaire, Franc-Maçon, à propos de son enseignement : « *Notre enseignement n'accepte ni les dogmes, ni les usages, car ce sont là des formes qui emprisonnent la vitalité mentale (...) Nous ne répandons que des solutions qui ont été démontrées par des faits, des théories ratifiées par la raison, et des vérités confirmées par des preuves certaines. L'objet de notre enseignement est que le cerveau de l'individu doit être l'instrument de sa volonté. Nous voulons que les vérités de la science brillent de leur propre éclat et illumine chaque intelligence, de sorte que, mises en pratique, elles puissent donner le bonheur à l'humanité, sans exclusion pour personne par privilège odieux.* »

C'est aussi ce que déclarait le Président d'Honneur de la Libre Pensée française **Jean Rostand** dans son hommage à **Edouard Herriot**, quand il occupe son fauteuil à l'**Académie française** : « *Dans l'enseignement qu'on distribuera aux jeunes citoyens, s'interdire toute pesée confessionnelle ou philosophique, former les esprits sans les conformer, les enrichir sans les endoctriner, les armer sans les enrôler, leur communiquer une force dont ils puissent faire leur force, les séduire au vrai pour les amener à leur propre vérité, leur donner le meilleur de soi sans attendre ce salaire qu'est la ressemblance : qui ne voit la difficulté de suivre à la rigueur un tel programme, mais en est-il un autre pour satisfaire une conscience ombrageuse, quant au respect des âmes ?* »

Cette question de l'enseignement est donc consubstantielle à l'action des libres penseurs à travers le monde. C'est pourquoi, le **Conseil international** de l'AILP a décidé qu'elle tiendra un grand congrès international à Madrid pour traiter de cette question importante : « *École laïque et laïcité de l'enseignement* ». Ce Congrès a été reporté du fait de l'épidémie de la **COVID 19**, il devrait se tenir dans les mois prochains. Nos camarades et amis **d'Europa Laïca** d'Espagne nous ont informés qu'ils envisagent de l'organiser en février 2022 au Cercle des Beaux-Arts à Madrid. Bien entendu, si les conditions sanitaires le permettent alors.

Nous allons y inviter les libres penseurs, les laïques, les athées, les Humanistes, les syndicalistes, les enseignants du monde entier, tous ceux que cette question intéresse. Nous allons solliciter le concours de tous ceux qui souhaiteront s'exprimer sur cette problématique. Nous avons déjà reçu un certain nombre d'organisations syndicales enseignantes françaises sur ce thème, nous voulons continuer dans cette voie.

Nous voulons faire de ce congrès sur l'enseignement laïque, l'équivalent du *Congrès de Rome* de 1904 pour la Séparation des Églises et de l'État. Notre ambition est grande, mais elle est nécessaire si nous voulons faire avancer les choses. Nous vous invitons à y venir et à le préparer avec nous.

Le **Congrès de Montevideo de l'AILP** a décidé il y a quelques années de faire du 20 septembre de chaque année « *La journée internationale de la Libre Pensée* ». Cette date marque l'anniversaire de l'entrée des troupes garibaldiennes et républicaines, par la *Porte Pia*, à Rome pour proclamer l'unité italienne.

Giuseppe Garibaldi, *Héros des Deux-Mondes*, est célébré dans le monde entier et particulièrement en Amérique latine où il a combattu pour libérer le continent. De nombreuses associations font du 20 septembre une date importante de mobilisation pour la laïcité et la démocratie.

Comme l'indiquait **Luis Britto Garcia** dans un colloque à Caracas en 2007 : « *Les deux gestes qui ont le plus inspiré les révolutionnaires italiens et latino-américains ont été ceux de **Simón Bolívar** et de **Giuseppe Garibaldi**. Tous deux engagent des luttes d'émancipation politique pour couper les liens de sujétion de leurs peuples à des puissances étrangères. Tous deux émancipent pour les unifier des peuples libérés. Tous deux promeuvent des idées républicaines, démocratiques et de laïcisation de l'État et, avec les limites propres à chaque époque, des plans de réforme sociale et économique.* »

A l'heure où la loi de 1905 est gravement menacée par les menées liberticides d'**Emmanuel Macron** avec sa loi sur le « *séparatisme* », ènième-Président de la V^e République aujourd'hui, il est important de signifier

à tous les cléricaux que le monde entier a toujours les yeux fixés sur cette Grande Œuvre qu'est la Séparation des Églises et de l'État en France.

L'Association internationale de la Libre Pensée vous appelle dans chaque département à vous mobiliser le 20 Septembre 2021 pour dire, haut et fort,

***Ne touchez pas à la Loi de 1905
et à la liberté d'association !***

L'Association internationale de la Libre Pensée vous appelle à organiser des évènements les plus unitaires et nombreux possibles pour marquer cette volonté.

Je vous remercie

Christian Eyschen, Porte-parole de l'AILP



Hommage du Congrès national de la Libre Pensée de Voiron aux libres penseurs disparus

- **Adouard Roger** de la Libre Pensée de l'Ain
- **Agier Micheline** de la Libre Pensée de Dordogne
- **Antoine Gérard** de la Libre Pensée de l'Yonne
- **Arrestier Claude** de la Libre Pensée du Cantal
- **Aurigny Lucie** de la Libre Pensée du Finistère
- **Authié Jeanne** de la Libre Pensée de l'Ariège
- **Bellet Janine** dit Jan Cinti de la Libre Pensée de l'Isère
- **Besson André** de la Libre Pensée de la Sarthe
- **Blanchet Sylviane** de la Libre Pensée de Paris
- **Bourgeat Jean**, de la Libre Pensée du Jura
- **Brun Pierre** de la Libre Pensée des Bouches-du-Rhône
- **Cathala Anne-Marie** de la Libre Pensée de l'Aveyron
- **Cathala Jacques** de la Libre Pensée du Cantal
- **Chanet Paul** de la Libre Pensée du Var
- **Claude Lucien** de la Libre Pensée de Haute-Loire
- **Clochard Jean** de la Libre Pensée des Deux-Sèvres
- **Colin Michel** de la Libre Pensée de Côte d'Or
- **Coudray Jean** de la Libre Pensée de la Sarthe
- **Crantelle Jean-Louis** de la Libre Pensée du Cantal
- **Crinquand Émilie** de la Libre Pensée de Charente-Maritime
- **Escande Danielle** de la Libre Pensée de l'Hérault
- **Eyssautier Odette** de la Libre Pensée de la Gironde
- **Fayolle André**, de la Fédération du Rhône
- **Ferrié Sylvie** de la Libre Pensée de l'Hérault
- **Först Heinke** de la Libre Pensée du Bas-Rhin
- **Gallay Gilles** de la Libre Pensée de Haute-Savoie
- **Gamzon Daniel** de la Libre Pense de Drôme-Ardèche
- **Giroud Colette** de la Libre Pensée du Rhône

- **Gugel Ernest** de la Libre Pensée d'Alsace
- **Guionnet Michelle** de la Libre Pensée du Gard
- **Jure Guy** de la Libre Pensée de l'Essonne
- **Lassauque Guy** de la Libre Pensée de la Gironde
- **Le Breus Jeanne** de la Libre Pensée de l'Ain
- **Lechenet Louis** de la Libre Pensée de la Loire
- **Le Claire Patrick** de la Libre Pensée de Paris
- **Lecornué Georges** de la Libre Pensée de la Sarthe
- **Lescuyer Robert** de la Libre Pensée d'Ile-et-Vilaine
- **Lidove Denis** de la Libre Pensée du Cantal
- **Lineatte Olivier** de la Libre Pensée de Vendée
- **Lochet Charles** de la Libre Pensée de la Sarthe
- **Lozière Serge** de la Libre Pensée de l'Oise
- **Mafran Charles** de la Libre Pensée du Nord
- **Martin Jean-Pierre** de la Libre Pensée de l'Isère
- **Mazières Serge** de la Libre Pensée du Cantal
- **Modenel Claude** de la Libre Pensée du Lot
- **Morel Alain** de la Libre Pensée de la Haute-Loire
- **Morlat Michel** de la Fédération de la Loire
- **Pernolet Michel** de la Libre Pensée de Côte d'Or
- **Pointcheval Jacques** de la Libre Pensée du Calvados
- **Portier Pierre** de la Libre Pensée de la Mayenne
- **Pradier Lydie** de la Libre Pensée du Vaucluse
- **Prouchet Janine** de la Libre Pensée de l'Ariège
- **Rigaudière André** de la Libre Pensée du Cantal
- **Rochette Michel** de la Libre Pensée de Haute-Loire
- **Salamero Jo** de la Libre Pensée de la Gironde
- **Thomas Gilbert** de la Libre Pensée de l'Essonne
- **Vermande André** de la Libre Pensée de Haute-Garonne
- **Vigliano Christie** de la Libre Pensée de la Seine-saint-Denis

In memoriam

Aussi loin que portent nos yeux, ils sont là, nos camarades.

En rang serrés,
Le point levé
La rage au ventre
Et la joie au cœur.

Aussi loin que portent notre mémoire, ils sont là, nos camarades.

L'un après l'autre, ils se sont levés.
L'un après l'autre, ils sont tombés.

Mais la chaîne d'union qu'ils ont formée dans le temps et dans l'espace,
Aussi loin que porte notre combat, ils sont là, nos camarades.

Ils ont bâti,
Ils ont construits,
Ils ont combattus.

Aussi loin que porte notre conscience, ils sont là nos camarades.

De Yorktown à Valmy,
De Paris à Berlin
D'Ukraine à la Crimée
De Petrograd à Cronstadt
De Mexico à Santiago
De Barcelone à Lisbonne, ils sont là, nos camarades.

Sur le frontispice du Temple de l'Humanité, ils ont inscrits en lettre d'or :

- *Emancipation*
- *Syndicalisme*
- *Socialisme*
- *Anarchie,*
- *Libre Pensée*

Tous ces mots ont la même signification : **LIBERTES !**

Ils ont brisé les chaînes de la guerre, de la misère, de l'exploitation.

Ils ont œuvré pour un nouveau monde

Des **Cathares** qui disaient à Toulouse : *Libérons le bonheur !*
Aux marins du **Potemkine** qui proclamaient : *Demain nous appartient !*

Leurs cris ont résonné sous la voute sacrée du Temple de l'Humanité

Pour eux,
Pour nous,
Pour tous les nôtres : **Levons-nous et honorons-les.**

A la suite de cette minute de silence en hommage, fut chantée *a capella* accompagné d'un bandonéon, la chanson des partisans italiens *Bella Ciao*.

Ce fut un grand moment d'émotion partagée.



Compléments aux rapports moral et d'activités

Chers camarades,

Avant de voir ce que nous avons fait et ce que nous devons faire, il nous semble important d'essayer d'avoir l'analyse la plus claire possible sur ce qui nous entoure et sur le monde qui nous entoure. C'est pourquoi, nous avons fusionné les compléments des rapports moral et d'activités pour en faire une entité homogène.

Il faut considérer la **Libre Pensée** « *ad intra* », dans sa nature profonde, et « *ad extra* » dans sa relation au monde.

Prenons le cas de notre vieille ennemie : **l'Église catholique**. Le motu proprio « *Traditionis Custodes* » du pape **François** est très révélateur. Celui-ci est confronté au dilemme classique et multiséculaire pour sauver le Vatican : ne rien changer et revenir à la Tradition ou tout changer pour que rien ne change.

Un *motu proprio* (du , « *de son propre mouvement* ») est une émise par le de sa propre initiative. Il peut être adressé à l'ensemble de l' ou à un groupe spécifique au sein de l'Église. La décision du pape **François** dans son dernier *motu proprio* est de contrôler plus strictement les messes en rite préconciliaire. Il s'agit selon certains théologiens de lutter contre la formation d'une « *Église dans l'Église* ».

Pour faire un jeu de mots laids, afin de se mettre en jambes, c'est un rappel du propriétaire à son locataire pour qu'il la mette un peu en sourdine et pour lui rappeler ses obligations.

Le pape actuel revient donc sur la décision du pape précédent concernant les traditionalistes de leur seigneur **Lefebvre** sur l'autorisation de la messe en latin, selon le rite de **Pie V**. Ne pensez pas un seul instant que le pape soit moderniste, c'est un **Jésuite**. Il est donc capable de dire une chose, de dire ensuite le contraire et faire encore une troisième autre chose. Et tout cela en trois minutes, douche comprise.

Il doit mettre au pas la **Curie romaine**, il y a trop de scandales dans tous les domaines. Cela risque d'emporter le Vatican dans un gouffre où il ne pourra plus sortir. C'est pourquoi, la question centrale est la question de l'argent. Les moyens financiers se raréfient et ce qui était « *supportable* » hier, ne l'est plus aujourd'hui.

Le pape est donc en train de sacrifier l'accessoire pour tenter de sauver l'essentiel. D'où les procès et les révocations en chaîne concernant tout ce qui touche aux finances du Vatican. Il lui faut faire le ménage. Mais la cure va souvent de pair avec la sinécure. Les prébendiers du Vatican veulent défendre leurs avantages acquis, acquis sur le dos des fidèles et sur les finances du Latran.

Ils sont souvent là depuis longtemps et font, en règle générale, partie des conservateurs, proche de cœur des traditionalistes. Le *motu proprio* est donc fait pour exercer une pression sur ce camp-là du Vatican, comme une épée de **Damoclès** pour les faire plier. **François** se moque comme de sa première burette de la messe en latin. Si cela lui permet de ratisser large, il est pour. Si ceux qui la pratiquent lui causent des soucis, il frappe.

Du fait de la place de l'impérialisme nord-américain dans le monde, ce qui se passe sur cette partie du continent est annonciateur. Le Vatican a deux mille ans d'existence, les USA moins de trois cents. Le Vatican a une philosophie, les Etats passent, repassent et parfois trépassent. Le Vatican dure. Aussi, celui-ci a une politique et une diplomatie que le pape veut indépendantes de la puissance dominante pour pouvoir jouer librement.

Mais l'impérialisme, stade suprême, ne l'entend pas de cette oreille. Il exige que tout le monde, tous les Etats, l'Union européenne, les religions, les partis, les institutions, les organisations soient sous sa férule dominatrice. Il n'admet aucune indépendance et autonomie. C'est pourquoi, la politique de se laver les mains

des affres du monde de **Donald Trump**, pour ne s'occuper que des affaires à *la Monroe*, a été expulsée des affaires du **Capitole**.

Prenons l'exemple de la Chine, le Vatican a sa propre politique qui est de composer au maximum sur les questions religieuses avec le mao-stalinisme au pouvoir. Sans reconnaître formellement le catholicisme « officiel » du régime, et en soutenant assez faiblement le clergé local, le Vatican compose et louvoie. Les USA ont fait de la Chine l'ennemi officiel, notamment sur le plan économique et militaire. Ce n'est pas la même politique, car chacun (USA et Vatican) défend ses propres intérêts.

Ce n'est pas un hasard, nous l'avons souvent souligné, que cela soit aux Etats-Unis que les affaires de pédophilie dans le clergé catholique ont été mises au grand jour. C'est l'impérialisme et ses subsidiaires qui ont fait éclater les affaires pour domestiquer le Vatican. L'Episcopat catholique des USA est exsangue, il a été saigné à blanc par les indemnités qu'il a dû verser aux victimes des crimes du clergé.

Et c'est au tour de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne. Tout cela va déferler et rien ne pourra l'empêcher. Le Vatican risque d'être emporté par la tourmente financière. Pour pouvoir tenir face à cette déferlante, le pape n'a pas d'autre choix que de faire le ménage sur tous les plans, pour tenter de résister. D'où les procès au sein de la curie, d'où les tentatives d'en finir avec la pédophilie et les scandales, notamment financiers.

Et c'est là, que la **Libre Pensée** a un rôle à jouer. La **Commission Sauvé** sur les crimes de pédophilie dans le clergé français semble tétanisée pour remettre son rapport. La ligne de conduite est claire : il va falloir payer beaucoup pour faire taire les victimes. Qui va payer ? L'Eglise aimerait bien, comme à l'accoutumée, que cela soit les autres.

Mais déjà les résistances se dévoilent. Au sein même des fidèles, commence à se constituer un mouvement de refus : pourquoi les brebis devraient cracher au bassinet pour les fautes du berger ? Le clergé faute, les fidèles paient. Cela a du mal à passer.

Bien entendu, l'Eglise va tendre la sébile auprès des pouvoirs publics pour qu'ils paient à sa place. Déjà, **Emmanuel Macron** a décidé de faire passer la déduction fiscale pour le **Denier du Culte** de 66% à 75%. Mais cela ne suffira pas. Il faut s'attendre, pour arracher à l'Eglise et aux autres religions dans la foulée un certain soutien à sa politique, que Macron mette en œuvre une série de mesures pour financer les cultes, afin, entre autre, d'acheter leur silence sur les entorses au libre exercice du culte, mises en œuvre par la loi dite « *Séparatisme* ». *Passe –moi la rhubarbe, je te passerai le séné*. C'est pourquoi, Macron est contraint d'aller à Lourdes faire le pitre comme un premier communiant, une première depuis **Pétain**, pour tenter de donner du baume au cœur des Evêques. Tout cela confine au ridicule et à la dérision.

Nous avons décidé de proposer au Congrès national qu'il décide que les **Fédérations départementales** s'engagent dans une grande enquête, sur tous les fronts, pour mettre à jour les biens de l'Eglise, à combien ils se montent, quelle est la richesse exacte du clergé. L'objectif est par cette enquête d'intérêt public d'empêcher que l'Etat finance les réparations aux victimes à la place des Evêques. L'Eglise a les moyens, qu'elle paie le prix de ses turpitudes ! Nous avons déjà envoyé aux Fédérations un certain nombre d'éléments et d'outils de travail pour cela

Si la **Libre Pensée** veut faire cela, ce n'est pas par simple anticléricalisme de bon aloi, c'est que cette question va devenir une affaire de défense de la République, de la laïcité des institutions, des libertés démocratiques qui veulent que la justice s'applique aux justiciables, ce n'est pas aux innocents de payer. On connaît le vieil adage catholique : *l'Eglise ne connaît pas le péché, elle ne connaît que les pécheurs*. Mais là, cela risque d'être une autre affaire.

Il est à noter que cela n'est pas qu'une question française. En Allemagne et en Espagne, les scandales sur les biens de l'Eglise remontent à la surface comme des bulles d'air qui éclatent et qui éclaboussent le Vatican. Le Vatican est pris dans une tourmente mondiale.

Il est à noter aussi que le Vatican entend se défaire sur les Evêques pour être en première ligne. Ils devront se battre jusqu'à leur dernière goutte de sang pour défendre le **Latran**. C'est pourquoi, le pape a mis en œuvre une expérimentation en Amérique latine pour accorder une certaine autonomie aux Evêques.

Le complément est aussi, devant la crise des vocations, de donner du pouvoir de « *sacré* » aux « *laïcs* », alors que cette notion était jusqu'à présent l'apanage des clercs. Mais tout cela est dangereux pour l'unité de l'Eglise. Le clergé est l'appareil de l'Eglise et il s'y réduit. Plus de clergé, plus d'Eglise. Sinon, c'est la porte ouverte à la protestantisation du Vatican. Et beaucoup s'y **refusent**. Ce n'est pas notre problème, mais le pape **François** a du souci à se faire, il risque de finir brutalement comme **Jean-Paul Ier** ou **Benoit XVI** contraint à la démission.

Un dernier mot sur le *motu proprio*. Dans le cadre de cette analyse, il faut constater que le pape a renoué avec ses prédécesseurs pour mettre au pas les traditionalistes, en reprenant les bonnes vieilles méthodes qui ont permis de résoudre la crise des prêtres ouvriers. En 1954, du fait du travail d'infiltration du **Parti Communiste Français** dans le clergé, il y a eu la crise des prêtres ouvriers. Ceux-ci étaient à la fois des prêtres séculiers ou des religieux de différentes congrégations. Ils demandaient à être une prélature personnelle, directement attachée soit au pape, soit à la **Conférence des Evêques de France** au sommet et à ne pas dépendre des Evêques de leur diocèse.

Le Vatican refusa, tout prêtre doit être rattaché à son Evêque. Les prêtres ouvriers voulaient une structure verticale pour être entre eux, ils n'auront droit qu'à des structures horizontales pour être avec tout le monde. Pas de passe-droit. Et en quelques années, l'affaire fut réglée, *bye bye, prêcheurs !* C'est le même dispositif qui est pris par le *motu proprio* pour la messe en latin. On ne change pas une équipe qui gagne.

Il nous faut donc comprendre que les enquêtes sur les biens du clergé ont une importance considérable, car cela s'inscrit dans toute la situation décrite plus avant. Ne ménagez pas votre peine, c'est le fond qui manque le moins. Attelez-vous à cette tâche, si ce n'est pas déjà fait, le plus rapidement possible.



La situation d'ensemble est marquée par un phénomène d'explosion et de dispersion, mais aussi de différenciation et de clarification, et encore de regroupement sur de nouvelles bases.

Examinons les choses sur le plan politique. La droite s'entredéchire entre **Macron** et **Le Pen**, mais le **Rassemblement national** est écartelé entre **Zemmour**, **Marion-Maréchal**, **Dupont-Aignan**, **Philippot** et **Marine Le Pen**.

La « *gauche* » est incapable de se fixer une doctrine qui tienne un tant soit peu la route. Il est fini le temps où **Mitterrand** donnait la solution : *on prend le pouvoir à gauche, on gouverne à droite*. Le cœur à gauche, le portefeuille à droite, en quelque sorte. Avoir un aspect gauche aujourd'hui, quand toute la société est au bord de l'explosion sociale, n'est plus possible. C'est trop dangereux, tout tient à un fil, rien ne tient en fait. Cela donne une idée de l'affrontement qui se prépare.

Le scénario qui a été concocté : un deuxième tour **Macron/Le Pen** risque de tourner au fiasco. Cela peut tourner à **Le Cron/Ma peine**. Il n'est même pas sûr que Macron se représente. On peut assister au remake de **Hollande** qui n'était qu'une retranscription elle-aussi de la démission de **Benoit XVI**. Mêmes causes, mêmes effets.

Et si vous ajoutez à cette confusion politique, la confusion cérébrale des *Trois Mauvais Compagnons* : l'ignorance, la superstition, le fanatisme, incarnés par **Valls**, **Onfray** et **BHL** ; bonjour l'ambiance !

Tout explose, tout se recompose.

Dans cette situation, pour le pouvoir, il ne reste que la répression, et ce dans une situation difficile où l'armée se délite et se défile. Vous me direz une armée qui se défile, même le 14 juillet, c'est normal. Chacun a pu constater la place de la police dans le défilé du 14 juillet. Il ne reste que la police et la gendarmerie pour soutenir Macron, mais surtout la police, impunie, protégée et décorée à foison de la Légion d'honneur. Du Préfet de police au gardien de la paix : qui n'a pas sa médaille ?

La question de l'armée est importante et la révolte qui gronde n'est pas anodine. Prenons un exemple historique. En 1919, il y a en Allemagne le putsch de **von Kapp**, appuyé par les corps francs, qui sont des militaires démobilisés. Voici ce que dit alors le général **Walther von Lüttwitz** : « *Pour rétablir l'ordre, le*

gouvernement doit être fort. Or, la force, il la possède, l'armée est prête à contribuer à la victoire d'un gouvernement énergique...Aujourd'hui, comme hier, l'armée est le fondement de la puissance de l'Etat ».

Oui, mais l'armée fait défaut à Macron. L'appel des généraux en retraite est une revanche manifeste de l'éviction du général **de Villiers** comme chef d'Etat-major des armées. L'armée n'oublie pas, l'armée ne pardonne pas. Il ne reste que la police comme garde prétorienne, et au bout du compte, cela ne suffira pas.

Marx a bien expliqué que pour conduire tous les jours les prolétaires au boulot pour leur exploitation, le gouvernement ne peut pas mettre un flic derrière chaque prolo. Il faut aussi une idéologie et une apparence d'adhésion, même forcée à la condition de l'exploitation. Il faut une base, au moins électorale, pour que cela tienne. Aujourd'hui, Macron n'a aucune base électorale. C'est le vide absolu.

La force des matraques et des LBD ne peut contenir longtemps la révolte qui vient. Il faut donc s'y préparer.

Des commentateurs avisés déclarent à longueur de colonnes : la France se droitise. C'est le grand retour. On voit ainsi d'éminents membres de la « gauche » se vautrer dans un discours de droite-extrême, comme une prostituée n'oserait pas se vautrer dans le lit de ses clients. Les **Dray, Attali, Valls, Cambadélis, Hidalgo**, c'est à droite toute, car c'est l'air du temps. Ce sont des ectoplasmes sans colonne vertébrale qui courent après le vent.

Que la droite s'en réjouisse, c'est bien normal, et qu'ils en profitent tant qu'ils peuvent. Mais l'Histoire nous enseigne que tout cela ne durera pas. En 1940-1941, comparaison n'est pas raison, mais quand même ; c'était le même discours. Rien n'a pu arrêter **Hitler, Mussolini, Pétain**, Le fascisme triomphait. Et quatre ans plus tard, il n'en restait plus rien.

Que l'on regarde bien, la situation est difficile, très difficile. Mais rien n'est joué, au contraire. Les coups portés à la démocratie, à la laïcité, aux libertés, aux acquis sociaux, tout cela pèse, mais n'entraîne aucune démoralisation. Chacun ressent que l'heure de la grande explication va arriver.

Le mouvement démocratique et ouvrier n'est pas anéanti, il existe encore des organisations qui tiennent et qui structurent les choses. La grande crainte du pouvoir sur les manifestations « spontanées » est là pour montrer la réalité.

Tout explose, tout se recompose.



Nous avons dit, au moment du vote de la loi imparfaite sur la bioéthique, que c'était une défaite de l'Eglise, et cela en était une majeure. Comme toujours, du fait de son expérience bimillénaire, l'Eglise a une certaine clairvoyance. Les Evêques ont dit : nous actons que nous sommes minoritaires, et ce n'est pas rien quand on proclame *urbi et orbi* qu'on possède la vérité révélée. Les commentateurs ont parlé de l'impossible conciliation.

Cette expression de **l'impossible conciliation** est notre clé de compréhension de la situation.

Nous ne le répéterons jamais assez : La situation d'ensemble est marquée par un phénomène d'explosion et de dispersion, mais aussi de différenciation et de clarification, et encore de regroupement sur de nouvelles bases.

Examinons la situation dans ce que l'on peut appeler le mouvement laïque et dans son antithèse : le *collectif pseudo-laïque*.

Il y a deux camps dans l'impossible conciliation : d'un côté ceux qui restent attachés à la loi de 1905, dans sa lettre et dans son esprit. La **Libre Pensée, la Ligue de l'enseignement, la LDH, la Vigie de la laïcité** et bien d'autres. En face et contre, une partie des responsables du **Grand Orient de France, l'UFAL, le CLR, la direction de la Fédération nationale des DDEN**.

Entre les deux, le marais disparaît petit à petit, ceux qui jouent sur les deux tableaux vont avoir quelques

difficultés importantes, cela ne durera pas, car une barricade n'a que deux côtés.

On peut voir une décomposition xénophobe et un regroupement autour de l'**UFAL** qui tente d'absorber toutes les scories décomposées et haineuses des antimusulmans et va entraîner le ban et l'arrière-ban des xénophobes dans un naufrage sans précédent.

Cela n'a pas une importance considérable, car les lois de l'Histoire sont plus fortes que les appareils, que dire alors des ombres des appareils, des mannequins sans consistance ?

Pourquoi, parlons-nous de cela ? Cela aurait-il de l'importance ? Oui, dans une certaine mesure. Il ne faut pas contempler les brins d'herbe qui s'agitent, mais comprendre les forces telluriques qui font bouger les brins d'herbe. Ce n'est pas la surface des choses qu'il faut comprendre, mais ce qui se passe en dessous dans le plasma terrestre et les couches géologiques.

Ce sont les mêmes forces qui sont en œuvre sur tous les terrains indiqués dans ce complément de rapport. On peut débattre sur l'existence maintenue ou pas du débat *Droite/Gauche*, force est de constater que son contenu et sa réalité aujourd'hui est **Humanisme contre xénophobie**.

La question essentielle qui va se poser devant nous dans la période qui vient, ce sont les conséquences dramatiques (si cela va jusqu'au bout) de la loi dite « *Séparatisme* ». Il s'agit d'une révolution copernicienne contre la démocratie, les libertés, la liberté d'association, l'organisation des cultes et la liberté de conscience. C'est toute la **loi de 1905** qui serait démantelée, car c'est la mise en place d'une idéologie d'Etat, totalitaire de surcroît, qui tente de se mettre en place.

Toutes les autres lois, mesures, décrets, aussi graves et importants qu'ils soient, même la loi dite « *Sécurité globale* », n'ont pas cette importance gravissime. Il va nous falloir donc étudier et observer avec soin les conséquences de cette loi, l'avis du **Conseil constitutionnel**, les décrets et circulaires qui vont suivre et la mise en œuvre de tout cela. Cela va nécessiter une vigilance de tous les instants. Rien ne doit nous détourner de cela. Ne lâchons pas la proie pour l'ombre.

L'article 1 de la loi du 9 décembre 1905 portant Séparation des Eglises et de l'Etat stipule : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.* »

Quand la République **assure**, cela sous-entend une action réelle d'intervention pour garantir un principe : **la liberté de conscience**.

Quand la République **garantit**, cela sous-entend une protection qui n'implique pas obligatoirement une action pour garantir **le libre exercice du culte**.

Les deux sont des principes constitutionnels, mais la liberté de conscience est **la cause**, le libre exercice du culte en est **un effet**.

La loi dite « *séparatisme* » remet tout cela en cause.

C'est pourquoi, nous avons décidé que cette année la résolution « **Laïcité** » ne prendrait pas la forme habituelle. La question centrale qui est posée par la loi « **Séparatisme** » est qu'on substitue l'idée de Séparation des Eglises et de l'Etat à une séparation de la religion et de la société, en l'occurrence pour le seul **Islam**. C'est substituer la laïcisation à la sécularisation. C'est la subordination forcée de l'Islam par l'Etat, c'est le totalitarisme le plus absolu par le viol de la liberté de conscience pour une catégorie de nos concitoyens. C'est pourquoi les autres religions sont extrêmement circonspectes. Après l'Islam, cela pourrait être à leur tour de subir cela.

Pour traiter les autres questions de la laïcité, la CAN a mandaté **Alain Jouannet** et **Jacques Fassié** pour réaliser un numéro **d'Arguments** sur l'actualisation des questions de laïcité qui ne sont pas traitées par la **résolution Laïcité**.

Mais, nous le répétons avec force, la question de l'heure est le débat *laïcité des institutions* ou *sécularisation de la société*. La Libre Pensée est pour la laïcisation sur le plan institutionnel, elle est profondément a-

religieuse sur le plan philosophique. Il s'agit de la même chose. Qu'un Etat soit religieux ou athée, c'est un Etat totalitaire. Autre chose est la conception philosophique des citoyennes et des citoyens qui peuvent être la croyance, l'agnosticisme ou l'athéisme.

C'est là le débat laïcisation/sécularisation.

Le projet de **résolution Laïque** indique avec justesse : « Aux **États-Unis**, la laïcisation des institutions s'accroît, mais la société présente encore une forte attache aux pratiques religieuses. Les **Pays-Bas** possèdent des institutions monarcho-cléricales, mais on assiste à une profonde sécularisation de la société. Seule la **France** se trouve à des phases très avancées de la laïcité des institutions et d'une sécularisation importante de la société. **Laïcisation et sécularisation ne sont pas des termes identiques. On laïcise les institutions, on sécularise les sociétés.** »



Une fois le cadre posé, on peut comprendre la dynamique de la proposition qui est faite de faire un Congrès ouvert en 2023/2024 pour la constitution d'une **Confédération laïque des penseurs libres**.

Il y a un certain nombre de forces très proches de la **Libre Pensée**, qui se reconnaissent en elle, sans s'identifier complètement à elle. Il y a toute une palette graduée entre les très proches et ceux qui n'agissent avec la Libre Pensée que sur un segment ponctuel.

Nous ne pouvons donc agir de la même manière et proposer les mêmes choses à tout le monde.

A ceux à qui s'applique la fameuse formule de **Marc Aurèle**, *si on ne peut agir ensemble, au moins poussons ensemble*, nous agissons dans des cadres qui s'appellent coordination, collectif, etc. Ces structures souvent informelles n'ont pas vocation à durer, autrement que le temps d'un combat. Nous ne cherchons nullement à les pérenniser, ce qui constituerait à la fois un obstacle et une nouvelle dispersion.

Certains rêvent toujours de faire des collectifs de collectifs, où la suprême manipulation est que vous donnez votre accord sur un point ponctuel et vous vous retrouvez embrigadés dans un vaste ensemble que vous n'avez pas voulu. Et vous fréquentez alors des gens peu reluisants.

Notons que ceci n'est pas le cas pour le **Collectif anti-SNU** qui fonctionne très correctement à la satisfaction de beaucoup. Il faut d'ailleurs renforcer notre action contre la militarisation de la jeunesse. C'est le complément obligé de notre action pour **la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple**. Cela l'actualise profondément et lui donne sa véritable dimension.

Nous ne voulons pas non plus constituer un collectif « *laïque* », ce qui nous ramènerait toujours aux problèmes du **CNAL** et de ce qui a tué le **CNAL**. La nostalgie n'est plus ce qu'elle était. Nous serions alors dans une démarche d'hégémonisme, surtout de concurrence et cela créerait artificiellement des enjeux de pouvoirs avec d'autres structures. Ce n'est pas notre objectif. Nous voulons contribuer à l'unité, pas se prendre pour quelqu'un d'autre, « *le Petit père des laïques* », et là, il y a du monde sur le tarmac.

Nous ne voulons pas non plus constituer une *Confédération d'associations laïques*, cela rentrerait directement en concurrence ouverte avec la **Ligue de l'enseignement**, dont c'est la fonction historique. Nous voulons renforcer nos liens avec la Ligue de l'Enseignement, pas la concurrencer et encore moins s'en éloigner.

Mais comme il existe des associations très proches, sur le plan national et local, on peut réaliser une certaine association sous le vocable de **Confédération laïque des penseurs libres**, sans être en concurrence avec d'autres. C'est là que réside notre proposition. Pas de **libres penseurs**, car cela imposerait notre marque de fabrique, ce qui restreindrait d'autant, mais **penseurs libres** permet de faire cela, pour montrer que c'est proche, mais pas identique.

De plus, en élargissant le terme de libres penseurs, le risque serait grand de faire une *Libre Pensée ouverte, plurielle*, etc. La **Libre Pensée** doit rester sur son socle historique qui est déterminé par sa **Déclaration de principes** (Article 2 des Statuts nationaux).

Il s'agit donc d'élargir à la marge et de renforcer la **Fédération nationale de la Libre Pensée** sur ce qu'elle est et doit rester, tout en regroupant autour d'elle. Il s'agit de la muscler davantage.

Nous avancerons en marchant. Surtout ne focalisons pas sur les mots, il faut s'efforcer de chercher les idées derrière les mots. Le plus important est la question du **Congrès ouvert aux penseurs libres**, auquel on adhèrera à l'ancienne, organisations, structures, individus, etc. C'est la qualité de ce Congrès ouvert qui donnera la clé de la solution associative.

Olegario González de Cardedal, grand théologien catholique espagnol disait une chose juste : « *Les plus beaux mots d'une langue, à force d'usage, en viennent à épuiser leur force d'expression, comme des cierges qui s'éteignent quand la mèche et la cire sont consumées, ou se flétrissent comme des roses fanées qui ont perdu leur splendeur passée. Nous sommes alors tentés de les jeter à la décharge avec ce qui est sale et hors d'usage. Ils ont aussi, parfois, servi à défendre des systèmes injustes, des propositions malhonnêtes qui, sous de belles apparences, véhiculaient les pires intentions.*

Ceux qui s'en sont servis ont perdu tout crédit, mais les mots eux aussi ont perdu leur crédibilité originelle. Ces mots ne pourront revivre et exprimer de nouveau le sédiment sacré qui les a constitués que si une nouvelle génération leur redonne vie du fond du cœur ou si des personnes exemplaires, en les recréant, leur restituent leur crédit d'origine.

Pourquoi ne pas les oublier à jamais, pour en créer de nouveaux ? Mais les morts ne se créent pas d'un coup à partir du néant : ils surviennent au travers de ce que les hommes vivent, pensent et expriment chaque jour, ou bien ils sont forgés par les grandes intuitions des figures de proue de l'Humanité. »

Prenons un exemple : le terme de « **Comité de salut public** » a un sens révolutionnaire en 1793, beaucoup moins pendant la **Commune de Paris** en 1871 où les vrais révolutionnaires internationaux s'y opposent, parce qu'il ne serait qu'une pâle copie du passé et plus du tout en 1961 lors du coup d'Etat factieux des 4 généraux en Algérie.

Dans une lettre d'avril 1871, **Marx** écrivait à propos des ouvriers français : « *Ils n'ont pas à recommencer le passé, mais à édifier l'avenir. Que calmement et résolument, ils profitent de la liberté républicaine pour procéder méthodiquement à leur propre organisation de classe. De leur énergie et de leur sagesse dépend le sort de la République.* »

Friedrich Engels donnera la clé, ce qui nous rappelle quelque chose : « *Toute la conception de **Marx** n'est pas une doctrine, mais une méthode. Il n'offre pas de dogmes factuels, mais des points de départ pour une enquête plus approfondie et la méthode pour une telle enquête* ».

Dans le débat sur cette proposition de **Confédération laïque des penseurs libres**, essayons de ne pas avoir de dogmes et de vérités toutes faites. Trouvons ensemble la méthode pour avancer.

Rappelons-nous ce que disait **Montaigne**, il y a fort longtemps : « *Il faut se prêter à autrui et ne se donner qu'à soi-même* ».



Une dernière chose. Nous sommes en train de discuter avec des groupes parlementaires pour que la proposition de loi pour **la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de 1914-1918** soit bien déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour. Nous sommes dans la dernière ligne droite de cette législature. C'est maintenant ou jamais. Des contacts ont été repris dans ce congrès. Nous vous tiendrons au courant. Dès qu'il y aura une fenêtre de tir pour cette proposition de loi, nous allons engager une action résolue dans tous les départements.

Nous n'avons pas besoin d'une résolution ou d'une motion pour agir. Nous savons ce qu'il faut faire, on en a assez discuté dans le passé. Nous sommes prêts, les députés le sont-ils ? C'est là toute la question.

Merci de votre écoute.

Le Président, Jean-Sébastien Pierre,
Les vice-Présidents Nicole Aurigny, Christophe Bitaud, Dominique Goussot,
Le Secrétariat général, Christian Eyschen et Pierre Gueguen



Compléments au rapport financier

Chers camarades,

Je n'ai rien de particulier à dire de plus quant au rapport financier en lui-même. Il a été publié dans la LPM bis de façon très complète, rapport élaboré en collaboration entre notre expert-comptable, **Bruno N'Diaye** et **Claude Biardeau**, mes deux trésoriers adjoints.

Bien entendu nous sommes là pour répondre à toutes vos questions à ce sujet.

Le point important à retenir à mon sens, c'est qu'en 2020, nous avons consolidé nos finances, mais non pas grâce à des produits supérieurs aux charges, mais par une baisse des charges supérieure à la baisse des produits. Le résultat n'est donc pas mauvais mais les raisons de ce résultat doivent nous inciter à rester très prudents. - 2020, comme on le dira maintes et maintes fois durant ce congrès, n'a pas été une année comme les autres. Tant pas la présence de la COVID qui a impacté nos activités associatives et de librairie que par les changements que nous avons subis dans l'organisation des tâches au siège. Ces résultats sont donc à prendre avec un certain recul.

Je vais maintenant vous lire le rapport de la commission de contrôle, composée de **Jean-Pierre Gentili**, expert-comptable honoraire, **Daniel Hermange** et **Jacques Chazard**.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE CONTROLE

La Commission de Contrôle a effectué ses travaux en collaboration avec notre Expert-Comptable, la société **FINAREV CONSEIL** représentée par Monsieur **Madjid LHOCINE** et nos trésoriers.

La Commission a examiné les comptes annuels comprenant :

- Le bilan donnant notre situation financière et l'état de notre patrimoine au 31/12/2020
- Le compte de résultat du 01/01/2020 au 31/12/2020 indiquant les charges, produits et résultat de la période et renseignant les détails de l'activité durant cette période ;
- L'annexe donnant divers renseignements exigés par la réglementation comptable.

Les documents qui ont été soumis à notre examen présentent les caractéristiques suivantes qui doivent être les mêmes que celles des documents qui seront soumis à votre approbation, soit :

- Total du bilan 162 505.17 €
- Résultat net comptable figurant au bilan et au compte de résultat 39 220.73 € d'excédent ;
- Annexe 15 pages.

Nous n'avons pas examiné l'état « *soldes intermédiaires de gestion* » qui ne présente, à notre avis, aucun intérêt car notre association n'a pas vocation à réaliser une valeur ajoutée.

Par ailleurs, nous avons eu communication du Grand Livre et de la balance comptables ainsi que du rapport financier.

La Commission a effectué, pour l'essentiel, des contrôles de concordances et des contrôles par comparaison avec les chiffres de l'année précédente. Elle a notamment vérifié la concordance des informations fournies par le rapport financier avec les comptes annuels et la comptabilité.

Elle a rédigé un compte rendu de travaux qui a été notamment communiqué à l'expert-comptable et à nos trésoriers.

A la date des présentes la Commission n'a pas reçu les réponses de l'expert-comptable aux questions posées.

Nous vous ferons grâce des détails techniques, mais la Commission de contrôle insiste sur les points suivants :

- 1/** Continuer à réorganiser notre organisation administrative ;
- 2/** Revoir l'ensemble du poste « immobilisations » en faisant un point définitif des éléments justificatifs en notre possession, quitte à réaliser un inventaire physique des biens, et à faire en sorte que la valeur de ces derniers figurant à l'actif du bilan corresponde bien, au moins approximativement, à leur valeur comptable ;
- 3/** Après les mesures prévues pour vendre les articles anciens de la librairie, revoir leur évaluation à l'actif du bilan pour diminuer la valeur des articles invendables ou difficilement vendables ;
- 4/** Préciser la valeur des livres de la bibliothèque, quitte à faire une évaluation par lots ;
- 5/** Obtenir plus de précision dans les imputations des frais aux rubriques de charges adéquates, notamment en ce qui concerne les prestations de services. Sont particulièrement concernées les notes de frais de nos membres ;

La Commission estime, compte tenu de la faible importance des valeurs en cause, que les comptes annuels qui lui ont été présentés permettent néanmoins d'apprécier correctement notre situation financière et le résultat des opérations de l'exercice 2020.

Elle invite à une lecture attentive du rapport financier qui contient des informations très pertinentes et indispensables à une bonne compréhension des comptes annuels. Ce rapport a été très utile à la Commission.

En conclusion

La Commission de Contrôle estime que les comptes qui vous sont présentés expriment au mieux, compte tenu des circonstances, les résultats et la situation financière de la FNLP pour l'exercice 2020 et émet un avis favorable à leur approbation.

La Commission a conclu ses travaux à la date du 11 août 2020.

Daniel Hermange

Jean Pierre GENTILI

Jacques Chazard

Je voudrais encore souligner deux choses :

- La première est que nous ne proposerons pas d'augmentation de la cotisation pour l'année 2022. J'indique pour rappel que la dernière augmentation de la cotisation date de 2016, + 50 centimes. C'est par des efforts importants dans la gestion des charges et une estimation plus juste des productions de nos livres que nous avons pu maintenir une cotisation identique toutes ces années.
- Pourtant, concernant nos publications par exemple, les prix d'impression, de routage et surtout d'acheminement ont crû régulièrement. Et il en va ainsi pour la quasi-totalité de nos charges. Je pensais utile de vous indiquer cet effort constant de tous les acteurs de la FNLP pour ne pas alourdir le montant des cotisations.

Parmi ce travail sur la maîtrise des charges, nous avons discuté de nos deux revues. Les prix de celles-ci n'ont pas non plus augmenté depuis de nombreuses années. Il est difficile de trouver revues plus complètes à des prix si peu élevés. Pour les adhérents, l'abonnement à l'année à **la Raison** revient à 1,30 euros par

numéro. Pour ***l'Idée Libre***, chaque revue coûte à l'adhérent abonné 3,75 euros. Chacun de nous est abonné à d'autres revues ou journaux, en comparaison vous pouvez voir que nos tarifs sont pour le moins minimes. Nous avons fait un travail très complet sur toutes les charges liées à chacune de ces deux revues.

Nous pouvons dire qu'actuellement la FNLP ne fait pas de bénéfice sur ces revues. Pourtant nous ne devons pas dépasser ce stade sous peine de vendre à perte. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ne plus envoyer de ***Raisons*** supplémentaires aux fédérations. Par contre, vous pouvez prendre des exemplaires gratuitement au stand de la librairie de ce congrès pour vos Fédérations. Ce seront des numéros passés mais pas obsolètes. Cependant, ces efforts pour baisser les coûts de production ont une limite. Les solutions qui nous resteront dans les années à venir seront soit une augmentation du nombre d'abonnés soit une augmentation du prix des revues. Vous vous doutez bien que c'est la première solution qui nous satisferait le plus. C'est l'objet de tous nos efforts.

Dernière chose, concernant la librairie. Nos jeunes recrues se sont donné des objectifs ambitieux en rendant la librairie du siège plus attractive et en travaillant sur le site de vente en ligne. Vous avez reçu la liste des livres édités par la FNLP en vente à ce congrès, ces publications FNLP ont pour objectif premier d'apporter sur des sujets qui nous concernent particulièrement l'éclairage de la Libre Pensée. Mais il n'est pas inopportun de dire que la vente de ces ouvrages constitue pour FNLP un gain qui renforce nos finances. Enfin, ces publications permettent aussi aux fédérations de consolider leurs fonds puisque vous avez également une marge à la revente. Alors, n'hésitez pas à visiter la librairie, et vous pourrez vous fournir en livres pour vous, votre fédération, vos amis, votre famille... cela contribue aussi à la santé financière de la FNLP et de vos structures.

Je vous remercie.

Sylvie Midavaine



Compléments au rapport administratif

Depuis l'édition du bulletin intérieur LIBRE Pensee MILITANTE n° 16, (vous l'avez constaté puisque vous deviez vous prononcer sur leur affiliation à la Fédération Nationale), nous pouvons annoncer l'excellente nouvelle de la constitution de 2 fédérations et la reconstitution d'une 3^{ème}.

Il s'agit :

- **dans l'Eure (27)**, du GROUPE AUGUSTE BLANQUI DE LA LIBRE Pensee, présidé par le camarade Michel Kerling
- **dans le Loiret (45)**, de la FEDERATION DE LA LIBRE Pensee DU LOIRET-Les compagnon.ne.s d'Etienne Dolet présidée par la camarade Monica Jornet
- **dans les Yvelines (78)**, du Groupe départemental Fernand Pelloutier qui devient la FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA LIBRE Pensee DES YVELINES, présidée par le camarade Denis Langlais

Après les difficultés de l'année 2020, un dynamisme structuré se met en place.

Le mémento à l'usage des fédérations, que nous nommons « **Vademecum** », annoncé en avril, est en cours de finalisation, préparé par Pierre Gueguen.

Concernant la librairie de la Libre Pensée (librairie@fnlp.fr), et le siège (secretariat_compta@fnlp.fr), nous avons réussi à mettre en place une nouvelle organisation et à tenir une large amplitude horaire (11h à 19h du mardi au samedi). La vitrine est particulièrement visitée, et en comparant avec l'activité d'avant la crise Covid, sur certaines périodes de temps significatives, les ventes ont doublé.

C'est aussi un lieu où les passants étrangers, provinciaux ou d'Ile de France interrogent sur nos activités, et cherchent des contacts. Il nous appartient maintenant de renvoyer sur les fédérations concernées avec exactitude (d'où l'intérêt d'avoir toutes les coordonnées à jour, sur le portail du site en outre) et que les fédérations soient réactives dans leurs réponses. Les plus nombreuses sollicitations concernent essentiellement Paris et la Petite Couronne.

Certains demandent des documents audiovisuels. À ce propos, il faut signaler la nécessité de faire des progrès sur la promotion et la diffusion de nos productions, y compris en direction de nos propres adhérents. À titre d'exemple, la vidéo intitulée « *Vous avez dit islamo-gauchisme ?* », n'a que 170 vues, je vous la recommande !

Avec la fédération de Paris, nous étions présents sur la Place de la République le jour de la célébration des 150 ans de la Commune : à cette occasion nous avons pu constater que quand des militants libres penseurs présentent les ouvrages de la Libre Pensée, le résultat est encourageant avec des adhésions ou ré-adhésions et des demandes de mise en contact.

C'est dans cet esprit que nous proposons au congrès, outre les dernières parutions, quelques ouvrages que nous appelons « trésors », à prix attractif, pour étoffer les tables de lecture organisées dans chaque fédération. Les locaux du siège servent depuis quelques mois comme salle de répétition à un groupe d'artistes amateurs et nous avons pu monter le 22 mai une fête pour célébrer là aussi les 150 ans de la Commune, en alternant spectacle de chants, et « conférences-capsules » sur différents sujets.

Ainsi a été illustrée pendant cet événement, avec le soutien d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France, la fonction de « centre socio-culturel » du 10-12 rue des Fossés St Jacques, fonction inscrite dans les statuts de la Fédération de la Libre Pensée (article 12). Nous vous dirons au prochain congrès s'il s'agissait d'un épiphénomène ou si d'autres activités militantes s'y seront développées.

Carole Halbutier et Henri Huille, Secrétariat Administratif National



Compléments au rapport Droit et Laïcité

Le rapport de la commission Droit et Laïcité datant de la fin du mois de février 2021, un complément aux informations qu'il contient s'impose exceptionnellement, compte tenu notamment de la série de décisions du Conseil constitutionnel relatives aux textes sur lesquels s'est exercée notre veille juridique. Une actualisation sur certaines affaires contentieuses paraît également utile.

Sur la veille juridique

Sur la loi de bioéthique

En ce qui concerne la loi de bioéthique du 2 août 2021, le Conseil constitutionnel, par une décision du 29 juillet 2021, a validé une loi contestée par la frange la plus réactionnaire des parlementaires qui a ainsi subi un revers. D'une part, ceux-ci considéraient insuffisantes les garanties d'indépendance de la commission de recherche de l'identité du tiers donneur à l'origine de la naissance d'un enfant conçu par procréation médicalement assistée (PMA). Le Conseil a jugé mal fondée leur saisine sur ce point. D'autre part, ils voyaient poindre l'eugénisme derrière l'extension très limitée des buts de la recherche sur l'embryon humain à l'amélioration de « *la connaissance de la biologie humaine* ». Le Conseil a rappelé que l'eugénisme étant par ailleurs expressément interdit, leur demande était sans objet. Enfin, ils voyaient des embryons chimériques (introduction à des fins de recherche de matériel génétique venu d'espèces animales dans des cellules humaines) là où le législateur n'a autorisé que des embryons transgéniques (incorporation de matériel génétique exogène à des fins de recherche dans des cellules humaines). Le Conseil a mis en évidence la différence pour rejeter la saisine sur ce point.

Pour autant la loi de bioéthique du 2 août 2021 reste très en-deçà de ce que souhaite la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP), à savoir, d'une part, l'instauration d'un simple régime de déclaration des programmes de recherche sur l'embryon et les cellules embryonnaires humaines, d'autre part, la légalisation des embryons chimériques comme au Royaume-Uni, enfin, l'autorisation de la gestation pour autrui (GPA) ainsi que de l'aide médicale à mourir.

Sur les libertés publiques

En ce qui concerne les libertés démocratiques, la commission Droit et Laïcité a contribué à la publication de plusieurs communiqués de la FNLP sur les décisions récentes du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État.

- Trois décisions du Conseil constitutionnel

En premier lieu, par sa décision du 20 mai 2021, le Conseil constitutionnel a infligé un revers au Gouvernement en déclarant contraires à la Constitution du 4 octobre 1958 des dispositions importantes de la loi pour une sécurité globale du 25 mai 2021. Au regard de l'article 8 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 et de l'article 34 de la Constitution, il en a censuré le I de l'émblématique article 52 qui tendait à qualifier de délit le fait d'identifier un agent des forces de l'ordre à d'éventuelles fins présumées malveillantes. Il a aussi interdit la reconnaissance aux personnels des polices municipales de la qualité d'officier de police judiciaire, réservée à ceux de la police nationale sous le contrôle direct de l'autorité judiciaire (article 66 de la Constitution), et sanctionné les articles 41 (vidéosurveillance des étrangers placés en centre de rétention administrative), 47 et 48 (captation, enregistrement et traitement d'images à l'aide de drones ou d'équipements embarqués sur des véhicules) au motif que ceux-ci violaient l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 protégeant la vie privée. Enfin, il a émis quatre réserves d'interprétation ayant trait à des mesures de surveillance et de contrôle de la population, exercées par des fonctionnaires de police, nationale ou municipale, et par des agents de sécurité privée.

En deuxième lieu, *a contrario*, par une décision du 5 août 2021, le Conseil constitutionnel a donné

son *imprimatur* aux nouvelles restrictions des libertés imposées depuis le 9 août à une grande partie de la population, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire adoptée par le Parlement après accord de la commission mixte paritaire du 25 juillet précédent. D'une part, il n'a rien trouvé à redire aux conditions d'examen et de vote de la loi menés à la vitesse de l'éclair, alors que la procédure législative, même dans sa version accélérée, n'avait jamais subi une telle dénaturation ni le Parlement un tel écrasement. D'autre part, il a déclaré conforme à la Constitution l'essentiel des mesures introduites par la loi du 5 août 2021 qui divise le peuple français en fonction de sa situation au regard de la vaccination, notamment la prorogation de l'état d'urgence sanitaire dans les départements de la Réunion et de la Martinique, l'obligation élargie de présenter un passe sanitaire pour accéder à différents lieux recevant du public et celle de se faire vacciner pesant désormais sur différentes catégories de salariés et/ou d'agents publics.

Pour motiver sa décision, il a considéré, pour l'essentiel, que les atteintes introduites par la loi du 5 août 2021 aux libertés garanties par la Constitution, notamment celles d'aller et venir ou d'exprimer une opinion, ne seraient pas disproportionnées au regard de l'objectif constitutionnel de protection de la santé énoncé au point 11 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, repris en tête de celle du 4 octobre 1958. Toutefois, exprimé à juste titre par le constituant de 1946, ce but repose sur l'obligation pour les gouvernants de déployer les moyens nécessaires à assurer cette protection et non sur une entorse aux libertés et droits fondamentaux, même pour une durée limitée, dont rien ne nous garantit d'ailleurs qu'elle ne sera pas allongée.

En dernier lieu, par une décision du 13 août 2013, le Conseil constitutionnel a également validé l'essentiel des dispositions de la loi confortant le respect des principes de la République adoptée définitivement le 23 juillet 2021. S'il a déclaré contraires à la constitution le refus de délivrer ou le retrait arbitraire d'un titre de séjour à un étranger au motif que celui-ci rejeterait les principes de la République ainsi que le droit pour le ministre de l'Intérieur de suspendre pendant trois mois les activités d'un groupement subissant une procédure de dissolution administrative, en revanche, il a entériné toutes les mesures nouvelles portant atteinte à la liberté d'association : extension des possibilités administrative de dissoudre des associations au détriment de l'autorité judiciaire ; obligation pour celles-ci, avant de recevoir une subvention, de souscrire un contrat d'engagement républicain, c'est-à-dire de se soumettre à une véritable idéologie d'État. Sous réserve d'interpréter strictement la loi sur ce point, il a également validé la création d'une autorisation préalable de délivrer l'instruction élémentaire à domicile, une disposition qui remet en cause profondément la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire. Enfin, en l'absence de saisine expresse de la part des parlementaires et à défaut d'avoir soulevé d'office des motifs d'inconstitutionnalité de diverses dispositions de la loi dite séparatisme en tant qu'elles modifient indirectement la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, il les a implicitement mais nécessairement validées. Il s'agit notamment de la procédure de reconnaissance préalable, puis tous les cinq ans, du caractère cultuel ou non d'une association, de la possibilité pour les cultuelles de gérer un patrimoine immobilier acquis gratuitement en l'absence de toute charge pieuse et de la soumission des associations de droit commun relevant de la loi du 2 janvier 1907, pour la plupart musulmanes, aux obligations pesant sur les cultuelles sans leur accorder en contrepartie les mêmes avantages que celles-ci.

- La décision du Conseil d'État du 10 juin 2021

Par ailleurs, le 10 juin 2021, sur saisine du Syndicat national des journalistes (SNJ) et de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), le Conseil d'État a infligé un autre camouflet au Gouvernement : la Haute juridiction administrative a annulé des dispositions essentielles, ayant trait à l'encerclement des manifestants et à la restriction de la liberté d'informer des journalistes, au moyen notamment d'une accréditation des hommes de presse lors des défilés ou de l'interdiction pour les intéressés de rester sur place après un ordre de dispersion de la police, du Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) du 16 septembre 2020 par lequel le Ministre de l'Intérieur a renouvelé la doctrine d'emploi de la police et de la gendarmerie lors des cortèges sur la voie publique.

Sur les affaires contentieuses

Depuis la publication du rapport de la commission Droit et Laïcité, deux les affaires en cours ont connu deux évolutions.

D'une part, le tribunal administratif de Montpellier a rendu un jugement du 13 juillet 2021 par lequel il a rejeté pour non-lieu à statuer le recours pour excès de pouvoir introduit par les libres penseurs de l'Hérault

tendant à l'annulation de la décision d'installer une crèche de la Nativité dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville au motif que la demande de retrait de cet emblème religieux, présentée en décembre 2019, avait été satisfaite lors de sa désinstallation en janvier 2020. Dans la mesure où la cour administrative d'appel de Marseille a déjà jugé cette question en notre faveur, les libres penseurs de l'Hérault ont interjeté appel récemment.

D'autre part, le greffe du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a enregistré, dix-huit mois après la saisine de cette juridiction par la fédération des Hauts-de-Seine de la Libre Pensée en vue d'obtenir l'annulation de la décision du maire d'Asnières-sur-Seine d'une crèche de la Nativité en haut de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville, le mémoire en réponse de cette commune. Celle-ci conclut également à l'irrecevabilité du recours pour défaut de qualité pour agir du président et non-lieu à statuer sur le recours. Le mémoire en réplique est prêt.



Les résumés fournis sont publiés dans l'ordre d'intervention pendant la séance.

Jean-Paul CHARAUX (44)

Les régressions que nous connaissons dans l'Éducation nationale sont à l'image de ce qui se passe dans l'ensemble du pays. Plus le chaos est organisé par ce gouvernement, plus les formes de résistance se créent : loi « sécurité globale », séparatisme, l'hôpital, etc. et cet été le pass sanitaire. Cela montre le refus des politiques qui sont menées par les gouvernements successifs et notamment l'actuel car c'est la liberté de conscience qui est menacée, le « droit des individus à disposer d'eux-mêmes ». Le regroupement des forces éparses prend des formes diverses, à Saint Nazaire et à Nantes dans des collectifs d'associations et de syndicats, à Saint Herblain avec le travail commun avec l'importante amicale laïque historique. Ce sont ces cadres nouveaux de résistance que nous devons initier et nourrir dans l'objectif du regroupement des « penseurs libres » !

Pierre ROY (42)

VP d'honneur de la FNLP, je dis merci aux camarades de la CAN. Ils ont surmonté les obstacles de la pandémie telle que gérée par le pouvoir. La solution de rechange à l'impossible présentiel fut chose faite. Les attaques contre les libertés sont d'une ampleur inédite. Cadrées par un arsenal juridique asphyxiant. On doit se féliciter de la place occupée par la L P pour organiser la résistance la plus large avec ses partenaires historiques et d'autres. Des reculs trop partiels, voire nuls, sur le « passe » réputé « sanitaire ». La Vème République construite pour corseter la société est à disposition d'un pouvoir qui, en soi, est à la ramasse. Le SNU a suscité une opposition salutaire dont la LP fait partie. L'antimilitarisme est notre ADN contre, hier, les colonialistes ennemis des conquêtes sociales et des droits des peuples opprimés, et aujourd'hui, les nostalgiques de la répression. Bravo pour les perspectives dégagées par le SG de la FNL.

Jean-Marc SCHIAPPA (20)

Mesurer le chemin parcouru (vigie de la laïcité, collectif Non (au ?). Situation en Corse et existence électorale des nationalistes (40 % des inscrits) qui bloque la politique de Macron. Élément essentiel dont il faut tenir compte. Activité de la LP en Corse, bulletin et communiqué avec la LDH). Question de la Confédération des Penseurs libres à partir d'un congrès large. Discussion en cours. Accord avec les rapports et compléments du rapport.

Dominique GOUSSOT (92)

En premier lieu, contrairement à ce que d'aucuns disent, le congrès 2020, tenu par Internet, est parfaitement légal et a préservé l'association. Par conséquent, la réforme statutaire doit s'appliquer.

En deuxième lieu, il ne faut pas déporter l'action de la FNLP qui doit maintenir l'axe de défense de la liberté de conscience et des libertés et droits fondamentaux. Par conséquent, l'analyse de la loi 4D trouverait mieux sa place à l'association des élus de la LP dont c'est la vocation.

Enfin, il faut s'emparer du débat sur la conférence des penseurs libres. C'est le moyen de répondre à la place que la FNLP occupe au centre de l'union laïque.

Gérard REIX (78)

Michel GODICHEAU (49)

La création de l'AILP a eu des conséquences, nos camarades d'Amérique latine qui viennent de célébrer avec éclat cet anniversaire en témoignent. Nous avons, il y a dix ans, proposé de constituer l'AILP comme section de l'IHEU. L'IHEU a refusé et est devenu « HI » et son organisation américaine participe à une veillée de prière œcuménique sur le thème de la vaccination contre le COVID 19... De son côté, l'AILP s'est renforcée. La Raison et l'Idée libre en fournissent les éléments, mais il faut pour préparer le congrès de Madrid ancrer l'internationale dans les groupes et fédérations en prenant des initiatives publiques sur le terrain de l'internationalisme.

José GOEMANS (74)

Alain SAUVAGE (39)

Dans le Jura, la LP est bien vivante et agit. Le redéploiement de la fédé après le confinement s'est appuyé sur la tradition statutaire. C'est le congrès de printemps (30 juin) à Saint Claude qui a élu les délégués à Voiron. Depuis « toujours » nous avons un congrès de printemps en haut-Jura et d'automne en bas-Jura. La CAF39 et le bureau se tiennent régulièrement. Cela génère une vaste activité fédérale et dans chacune des sections St Claude, Dole, Lons le Saunier, en lien avec les campagnes nationales mais aussi locales (ex Voltaire à St Claude ou Jaurès à Dole) voire « sociales », soutien aux grévistes de MBF...

Pierre CHARLOT (33)

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération de la Gironde. Une absence cette année dans notre délégation, celle de notre camarade Jo Salaméro, décédé le 4 février, emporté par le virus, un jour après son 90^e anniversaire. Ses obsèques ont eu lieu le 11 février à Mérignac et son inhumation le 12 février dans le caveau de la Libre Pensée de la Gironde au cimetière de la Chartreuse à Bordeaux. La vie militante de Jo a été exceptionnelle et ses engagements très nombreux, syndicaux, libre pensée, politiques, franc-maçon, libertaires, associatifs. L'UD FO de la Gironde lui a rendu hommage le 25 juin, avec sa famille, sa fille Evelyne et les camarades de tous horizons. L'UDR FO de la Gironde lui rendra hommage le 12 octobre. Notre fédération lui rendra hommage à une date qui n'a pas encore été arrêtée. Salut Jo et merci pour ton engagement libre penseur indéfectible ! Salut Jo et merci pour ton amitié à jamais gravée dans nos cœurs.

Chantal AUDION (03)

Salut fraternel de la Fédération. Vote à l'unanimité des différents rapports. Drapeaux et prises de parole lors des manifestations pour la 1^{ère} fois contre la sécurité globale, à notre initiative, en fédérant plusieurs associations. Sans la libre Pensée, il n'y aurait pas eu de manifestations.

Cet exemple démontre la place de la Libre Pensée aujourd'hui lorsqu'on la fait vivre. Et cela nous a permis de renforcer de + de 30% nos effectifs. Et ce n'est pas fini.

Nicole AURIGNY (02)

Calogero MINACORRI (42)

Malgré les restrictions de liberté, la Libre Pensée de la Loire a participé aux différentes mobilisations et notamment celles contre les lois liberticides. 3 des 4 rassemblements pacifistes ont pu avoir lieu et, sur les 10 députés et sénateurs de la Loire sollicités sur la question d'une loi de réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple, 5 ont donné une réponse positive.

En juin dernier, la Mairie de St-Etienne a distribué à l'ensemble de la population stéphanoise un document

dans lequel elle annonce qu'elle « **adoptera une charte locale de la laïcité** », et qu'elle compte « **encourager un dialogue étroit, serein et permanent entre les représentants des différents cultes, qu'elle réunira deux fois par an dans une instance présidée par le Maire de Saint-Etienne** ».

La LP de la Loire a réagi par un communiqué largement diffusé, qui rappelle que la loi de séparation de 1905 et celle sur les Associations de 1901, constituent ensemble le cadre juridique national qui définit les relations entre les cultes et l'État. Elle alerte sur les dérives probables que de telles chartes dites de la laïcité, peuvent entraîner. Elle rappelle également avec insistance l'obligation qui est faite à la République, par la loi de 1905, de ne pas intervenir dans le fonctionnement des cultes dès lors qu'il ne trouble pas l'ordre public.

Roland MIRGUET(01)

Chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de la LP de l'Ain qui a voté pour les textes nationaux à l'unanimité. La mobilisation sur le terrain électoral que Jean-Marc a évoqué en Corse, on le retrouve dans la rue avec le combat contre le Passe de la honte : un communiqué commun de 7 organisations dont la LP de l'Ain a appelé à rejoindre les manifestations du samedi à Bourg-en-Bresse. La LP de l'Ain est devenue depuis quelques mois un pôle de ralliement. Elle a permis que les rassemblements contre la loi Sécurité globale se poursuivent samedi après samedi devant la préfecture de Bourg-en-Bresse sans jamais rien lâcher. Nous avons célébré le 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris avec le théâtre Artphonème de Bourg-en-Bresse. Nous allons tenir une conférence pour célébrer l'œuvre de la Commune à la MJC Louise Michel d'Ambérieu en novembre prochain et la MJC va diffuser l'invitation à tout son réseau. Nous pouvons sur ces bases offensives en occupant le terrain nous acheminer vers une Confédération des penseurs libres.

Roger BERNARD (04)

Dès décembre 2020, nous avons pris des initiatives, d'abord avec des Gilets jaunes puis avec une vingtaine d'associations de syndicats et de partis. Nous sommes depuis de toutes les manifestations pour le retrait des lois et décrets liberticides. Nous avons été à l'origine de l'organisation de la commémoration des 150 ans de la Commune. Nous avons en tant que LP reçu les remerciements de la mairie. Par ailleurs, nous souhaiterions que soit engagé un travail d'argumentation sur la question du mouvement « woke ».

Alain JOUANNET (37)

Nous avons été entravés, mais nous ne sommes pas (adaptés ?), nous avons résisté. Initiatives auxquelles nous avons participé pour la défense de la liberté. Proposition de faire une tournée nationale de conférences sur 3-4 thèmes.

- 1 L'école. Fonds publics. Administration. Enseignement distanciel - Démantèlement. Privatisation.
- 2 Laïcité. Démêler le vrai du faux. Défendre la laïcité aujourd'hui c'est quoi ? Séparatisme.
- 3 Libertés
- 4 Défense de la science. Échec de la campagne du gouvernement en juin. La « révolution » numérique, l'e-learning. C'est la fin de l'école publique laïque. Présente le contenu de la brochure « Arguments » sur ce sujet.

Pierre GIROD (69)

"Salut de la fédération du Rhône, qui a voté l'ensemble des rapports présentés par la CAN. Elle a discuté du contrat d'engagement républicain qui doit s'appliquer aux associations. Comme on l'a vu lors de la rencontre entre la secrétaire d'État El Hairi et 200 jeunes venus à l'initiative de la Fédération Nationale des Centres Sociaux, on peut désormais demander à une structure associative de régenter les prises de position de ses adhérents ; en l'occurrence de ne pas les avoir formés à la laïcité (version Macron) et donc de ne pas se comporter en supplétif de l'État. Le citoyen est présumé respecter les lois, d'autant que c'est lui qui est le "souverain" en république. On ne voit pas pourquoi il en serait autrement pour un groupement associatif qui réunit librement ses adhérents. Encore plus grave : l'idée de culpabilité collective qui en découle et ouvre la voie toutes les provocations. Aujourd'hui les Musulmans sont touchés, les autres religions s'en inquiètent, demain tout le monde sera concerné.

A Lyon, l'anniversaire de la Commune a été l'occasion de retrouver notre propre histoire. Une plaque à la

mémoire des victimes du massacre du 30 avril 1871 sera apposée et financée par une souscription citoyenne lancée par la LP en lien avec d'autres associations."

Marc GUYON (40)

René CARRUGE (21)

Jean REGOURD (85)

A propos de l'assassinat du prêtre Monfortain, cite les propos de Macron : « Protéger ceux qui croient est une priorité ». D'où « et les autres ? »

L'église de Vendée tente de se faire voir, après les offensives cléricalo-militaro d'embrigadement (drapeaux « de mémoire » aux jeunes, etc...)

L'Idée Libre a été proposée à l'AFPS.

Question importante : l'ouverture d'écoles publiques. Résistance des élus, arcs boutés sur le maintien des écoles privées.

Campagne « Ne touchez pas à la loi de 1905 » doit se poursuivre. Nos moyens : le bulletin pour exprimer nos positions et nos communiqués.



Daniel DUBOIS (59)

Georges FAYE (06)

Les camarades des Alpes-Maritimes vous saluent. Département sinistré politiquement où s'illustrent de tristes sires. Département où, à la frontière, la France et l'Europe sont honteusement hors-la-loi.

Mais, dans ce département, la Libre Pensée est reconnue. Avec d'autres organisations, elle a participé à l'organisation des manifestations contre les lois liberticides en y prenant parfois la parole au titre de la Libre Pensée.

Il en a été de même pour la commémoration du 150ème anniversaire de la Commune de Paris. Entre autres manifestations retenons le dédommagement de l'avenue Thiers renommée Louise Michel ; un repas fraternel de plus de deux cents personnes à Puget-Théniers, lieu de naissance de Blanqui ; les conférences de notre ami Simon Guérin sur l'œuvre scolaire et artistique de la Commune de Paris.

Département sinistré en octobre dernier par la tempête Alex et notamment la vallée de la Roya où sera érigé un monument en mémoire des personnes décédées. L'église catholique, sans vergogne, viendra planter sa croix sur ces désastres. Une messe est prévue ainsi que la lecture d'une lettre de l'évêque de Rome, la venue du nonce apostolique, de l'évêque de Nice et de nombreux prélats.

Françoise ROUSSEAU (91)

Georges DOUSPIS (49)

Comme les intellectuels serviles contre la Commune de Paris du type T. Gautier, des prétendus philosophes comme Onfray, Finkelkraut multiplient les dénonciations d'une fraction de la classe laborieuse en France,

fraction d'origine étrangère essentiellement d'obédience musulmane. Petites mains au service du gouvernement et du capital. Ils accomplissent une besogne abjecte en se couvrant du manteau d'une prétendue défense de la laïcité.

Olivier GALANOPOULO (75)

Je vous apporte le salut de la Fédération de Paris. La Fédération de Paris a voté à l'unanimité l'ensemble des rapports nationaux.

Nous sommes gouvernés à Paris par le Saint Trinité. Le père, E Macro qui ordonne de taper au fils, le préfet Lallemand, qui obéit au Père et le Saint Esprit Anne Hidalgo qui donne sa bénédiction... Comme elle l'a fait en approuvant l'interdiction des manifestations de défense du Peuple palestinien sous prétexte qu'elles auraient un caractère anti sémite, usant de l'odieux amalgame entre antisémitisme et antisionisme.

Et c'est au moment du 150eme anniversaire de la commune que la Basique Sacré Cœur, érigée pour expier les crimes révolutionnaires de la France, est classé au monument historique dans le silence complet de la Mairie de Paris...

Bernard SIRKIS (75)

Michel SIDOROFF (75)

Guy DELECRAY (94)

Explication de la LP intitulée « laïcité, sphère publique, sphère privée » bien appréciée. Rencontre avec le Maire de Chevilly-Larue qui « partage nos préoccupations concernant le projet de loi séparatisme qui présente de nombreux dangers pour notre démocratie (...) Dans cette situation troublée, il y a perte de repères. La loi de 1905 est un point d'équilibre (...) On nous parle de laïcité partout, de charte territoriale, non la laïcité, c'est national. » Rencontre avec des élus du conseil municipal d'Alfortville où le maire dit « plus un euro de subvention ne sera versé aux associations qui ne signeraient pas cette charte de la laïcité ». Dans la charte, on note que la laïcité est chargée d'un autre sens qui n'est pas celui de la loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905.

Yvan TRIME (19)

Salut fraternel et éléments de l'activité de la fédération de la Corrèze qui a adopté les rapports nationaux :

- réunions publiques dans plusieurs cantons du départements (une quinzaine du 2017/2018/2019) ;

- constitution d'un « Groupe de Libre Penseurs de la Haute-Corrèze » qui se réunit régulièrement tous les mois depuis février 2021 ;

- combat pour faire respecter la loi de 1905 dans la commune de Sornac qui confondaient allègrement *Bulletin municipal et Bulletin paroissial* : après avoir écrit au Maire de la commune (qui n'a pas répondu), il été nécessaire de saisir le sous-Préfet (qui n'a rien fait), puis la Préfète qui a fait intervenir ses services (sans nous répondre directement) et au bout du compte les informations paroissiales ont été retirées du bulletin municipal. Le maire s'en trouva fort vexé ! Dans la foulée, la Libre pensée a informé le *Président de l'Association des Maires du Département de la Corrèze* de l'actualité de cette question en lui suggérant d'organiser une information en direction de ses adhérents en s'appuyant sur le « *Vademecum de l'AMF* » et sur le « *Guide de l'Observatoire de la laïcité pour les collectivités locales* ».

- Nous avons franchi la barre des 45 adhérents en 2020 (objectif que nous nous étions fixés depuis 3 ans, par un travail constant et opiniâtre qui nous a permis de prendre toute notre place, nous imposant certes des exigences dans notre activité, mais aussi de nouvelles responsabilités. La fédération s'est donc mobilisée avec sa banderole, ses drapeaux et des discours argumentés dans toutes les manifestations dès le 21 novembre 2020.

Jacques MARCHE (63)

Malgré la situation due à l'état d'urgence, la fédération 63 a été très présente et active. Constitution du « comité pour le « NON au SNU ». La Libre Pensée 63 et la LDH 63 ont été à l'initiative de toutes les

manifestations entre les lois liberticides dans le département, du 21 novembre 2020 au 17 avril 2021. La LP63 est maintenant reconnue comme organisation dirigeante et a créé de nombreux liens avec les autres organisations. Il s'agit maintenant de capitaliser le produit de notre activité

Paul GUETH (21)

Pierre LE GAL (83)

Je ne reviendrai pas sur le jugement du T. A. qui nous donne raison contre la Mairie ex-FN de Cogolin qui a fait poser une statue de saint Maur et une statue de la Vierge sur le domaine public. Le maire a fait appel ; affaire à suivre.

Cette année, en juin, avec l'UCL et le NPA, nous avons organisé un rassemblement de 40 à 50 militants à La Seyne-sur Mer pour l'anniversaire de la Commune de Paris. Le Cercle « Chevalier de la Barre » a pu organiser un rassemblement le 1er Juillet rue Chevalier de la Barre à La Seyne : 18 participants dont 6 venaient pour la première fois. Le Cercle a fait une adhésion ce qui est encourageant.

Dans la ville voisine de Six-Fours, la Mairie finance des travaux dans une de ses propriétés pour accueillir à la rentrée une maternelle catholique bilingue hors contrat ! Nous devons organiser un mouvement contre ce mépris de la laïcité.

Pour revenir à La Seyne sur Mer, la nouvelle Municipalité " Les Républicains " exige des associations la signature d'une " Charte des valeurs de la Laïcité ". Elle considère les associations comme des partenaires. Notre cercle n'est pas une organisation subsidiaire de la Municipalité. Nous avons refusé de signer cette charte, et donc nous avons perdu la salle pour notre réunion mensuelle et nous sommes interdit de Forum des associations..

Pour terminer, quelques réflexions du congrès départemental du Var sur la perspective d'une « Confédération des penseurs libres pour la défense de la laïcité ». Nous pensons que ce groupement doit se doter d'un texte définissant l'accord de base. Pour notre fédération, le refus de toute modification de la loi de 1905 et l'abrogation de la loi séparatisme doit être un minimum. Le congrès départemental n'a pas tranché sur une question : la revendication d'abrogation de la loi Debré dans l'accord de base.

Michel LANDRON (93)

Michel Landron présente la situation de reconstruction de la Fédération de la Seine St Denis, son départ en Anjou, et remercie la CAN pour la qualité de son travail, fournissant des armes précieuses de clarification face aux lois s'attaquant aux lois de 1905 et 1901, ces deux pierres angulaires de la République et de la démocratie. Menaçant l'existence même de toutes les organisations et associations, elles provoquent une crise majeure de la plupart des férus laïques qui recherchent les voies du rassemblement pour y faire face. « Marcher séparément et frapper ensemble » devient un devoir majeur de la Libre Pensée qui a su occuper une place essentielle pour travailler à ce rassemblement des laïques. Il y aura certes des obstacles mais pas d'autre voie. Il cite la crise ouverte de la Fédération des DDEN confrontée à une entreprise liquidatrice par une direction autocratique qui manie l'exclusion et l'arbitraire. A l'inverse la représentativité des messages fraternels adressés à ce congrès de la Libre Pensée, prouvent de façon éclatante (et historique) que nous sommes dans la bonne voie, celle qui mène au rassemblement des laïques et de tous les partisans de la défense des droits et libertés.



Réponses des rapporteurs suite à la discussion générale

Réponses de Jean-Sébastien PIERRE

Retour sur le rapport commun qui vous a été présenté par Christian Eyschen et qui est, comme vous avez pu le constater, plus qu'un complément aux rapports que vous avons écrits en mars.

C'est un approfondissement considérable de notre réflexion dans nombre de domaines, et à mon sens une profession à la fois politique, programmatique et philosophique.

Naturellement il est nourri par les projets de résolution des membres de la CAN et par l'évolution rapide de la situation que nous avons connue et par les bagarres sur les libertés démocratique depuis décembre 2020.

En particulier notre analyse de la situation de l'Église et de ses difficultés financières, de ses relations complexes avec l'impérialisme.

Il fut un temps où c'était plus simple.

Il y avait le sabre et le goupillon à l'Ouest, la faucille et le marteau à l'Est mais on pouvait toujours se trouver une place du côté du manche.

C'est devenu plus compliqué. Le sabre lâche le goupillon d'où la nécessité pour nous de démontrer que, si les caisses se vident, elles sont nombreuses, diverses. D'où la campagne qui vous est proposée et qui a déjà commencé. Ce n'est pas aux victimes de payer et absolument pas aux citoyens.

Un autre aspect m'a particulièrement frappé, mais sans doute suis-je un peu bête. Cela fait exactement 36 ans que je suis adhérent de la LP et je n'avais pas encore vu les choses aussi clairement. C'est la distinction faite par notre Résolution laïque entre laïcité, tolérance et sécularisation. J'extrais une phrase du projet de résolution laïque : « *La laïcité est un principe politique et pas une valeur morale.* »

Cela, nous le savons mais c'est bon à dire et à répéter car si c'était une valeur morale il serait très dangereux de l'imposer par la loi. On serait en contradiction avec la liberté de conscience garantie par l'article 1 de la loi de 1905. On serait dans la sécularisation imposée. C'est le sens des chartes de la laïcité imposée par certaines municipalités.

Et la sécularisation est un processus libre, un mouvement. La société se sécularise par abandon progressif des croyances religieuses, mouvement libre de La Raison parmi des femmes et des hommes libres dans leur pensée.

Ce qui fait la chute tendancielle du taux de curés et du taux de croyants, c'est l'instruction publique, les progrès de la science et de la médecine, le libre débat philosophique et la libération progressive d'une certaine pression sociale. C'est un processus, il se développe, se généralise avec l'aide bien sur des associations philosophiques, politiques, ouvrières et autres.

Ce processus est facilité par la laïcité mais il peut se faire, comme l'exemple des Pays-Bas le montre, dans un contexte non laïque. Il pose alors le problème de la séparation. C'est une dialectique.

Macron et les xénophobes de tout poil tentent d'utiliser la laïcité non pas pour accentuer la sécularisation mais pour rechristianiser la société. Tel et le sens de la loi séparatisme.

Notre activité internationale dans l'AILP n'est pas pour rien dans ce progrès de notre réflexion.

En troisième lieu, nous posons une grande et belle perspective : celle de la confédération des penseurs libres, et il faut bien considérer cette appellation comme provisoire. Nous avons vu hier qu'elle est à portée de main. Reconstitution du bloc historique.

Nous avons été salués chaleureusement par bien des associations qui nous critiquaient durement il y a peu. C'est le résultat de notre activité et du bouillonnement social qui couve dans la société. Lois liberticides.

Cette perspective va se décliner au cœur de nos fédérations. Jamais nous n'avons eu autant de contacts et de discussions avec les organisations laïques, démocratiques et syndicales au cœur des départements.

En dernier point. J'ai écouté avec attention l'analyse soigneuse par Dominique Goussot, du contenu de la motion de Loire-Atlantique sur l'analyse de la loi 4D et je souscris pleinement à ses conclusions.

Mais je voudrais vous faire part de mon étonnement. Cette motion, présentée par le 44 c'est une motion, une idée, le congrès décidera si elle est bonne ou mauvaise. Mais quand cette motion, reprise presque à l'identique par la fédération du Morbihan, se trouve adoptée et transmise par le Finistère, puis par les Côtes d'Armor, ce n'est plus une idée, camarades, c'est une campagne qui cherche à faire nombre, à faire pression. Pour quoi faire ? La commission Vœux et Motions va se retrouver avec 4 envois de motions quasi identiques.

Y aurait-il réunification des départements bretons avec la Loire Atlantique pour lutter contre le rattachement de la Loire Atlantique à la Bretagne ? Ce serait curieux.

Vive la Libre Pensée !

Réponses de Christian Eyschen

Nous ne sommes pas encore arrivés au bout de ce congrès à propos de l'énumération complète des messages et des salutations que l'on a reçus. Nous avons vraiment un problème de riches qui se pose à ce congrès.

Nous avons reçu les salutations du **Syndicat de la Magistrature**, du **Syndicat des avocats de France** et devaient intervenir hier (mardi 24/08) les représentants du **Pôle de renaissance du communisme en France**.

Parmi les ouvrages qui vous sont proposés à la librairie, il y en a un qui devrait avoir une diffusion importante : la brochure **Arguments** intitulée « *Quelques enseignements de l'histoire récente de la Libre Pensée* ». J'ai observé que dans les interventions d'un certain nombre de camarades, il y a quand même toute une série d'informations historiques sur ce qu'un certain nombre d'entre nous ont connu depuis 40 ans, qui ne sont pas portées à la connaissance de tous les camarades.

C'est dommage car cette méconnaissance de notre histoire fait qu'il y a des événements qui se passent aujourd'hui et qui ne trouvent pas leur résonance comme ils le devraient.

Par exemple : on doit discuter sans tabous et sans préjugés de nos effectifs, la progression, la régression etc. Il faut le faire en comparant à l'ensemble de la société et des organisations parce que la **Libre Pensée** n'est pas un objet en soi. C'est un objet pour soi. Il n'y a quasiment pas d'organisation - pour ne pas dire aucune - qui communique sur le chiffre exact de ses adhérents. Nous sommes de ce point de vue là un peu une anomalie. Pourquoi ? Parce qu'il y a un effondrement constant des engagements militants, dans toutes les organisations, lié à plein de phénomènes : politiques, économiques, l'individualisme... Il y a eu une montée

des militantismes jusqu'en 1981, parce qu'il y avait une perspective de changement réel et après, l'espoir la réalisation ? n'a pas été au rendez-vous.

Il faut comprendre la dynamique de l'action de la **Libre Pensée** dans cet ensemble. À la sortie de la Deuxième Guerre Mondiale, il y a eu tout un programme qui a été élaboré pour changer profondément la société. « *Avant la Deuxième Guerre Mondiale, les choses étaient simples, très simples. On était de gauche, on était avec les ouvriers et on était laïque. De l'autre côté, on était de droite, on était avec le patronat et on était avec les cléricaux et l'Église.* » (Robert Tréno - Canard Enchaîné).

Après la période de Vichy les choses ont changé. À droite, cela n'a pas changé, mais à gauche, cela a beaucoup changé. Il y a des gens qui étaient chargés de représenter cette tradition du mouvement ouvrier, du mouvement syndical et du mouvement laïque et qui ont trahi. La **Libre Pensée** n'a pas pu échapper à cela. Elle a été longtemps dans un processus très long, sclérosé.

C'est ce qui a été programmé à la fin de la 2^{ème} GM, dans la réhabilitation de l'Église qui avait collaboré sous Pétain, avec la collaboration des différentes composantes de la gauche pour faire cela, qui allait permettre le ralliement de la « *gauche* » à l'économie de marché.

Aujourd'hui, si vous vous posez la question de ce qui différencie la droite de la gauche, ce ne sont pas les institutions de la V^{ème} République, ils sont tous pour ; ce n'est pas l'économie de marché, ils sont tous pour ; ce ne sont pas les institutions de l'Union Européenne, ils sont tous pour ; ce n'est pas la laïcité ouverte et la destruction de la laïcité et de la séparation des Églises et de l'État, ils sont tous pour ! Ce qui distingue fondamentalement la droite de la gauche, c'est un état d'esprit. Et là, nous sommes, nous, libres-penseurs, inopérants pour discuter, comment savoir, en effet, quel est leur état d'esprit.

Ce qui a été programmé était très clair : c'était par le vieillissement, par l'incompétence, par la sclérose, la disparition programmée de la Libre Pensée. Cela a failli marcher ! Dans les années 1970/1980, la Libre Pensée était condamnée à disparaître.

Rappelez-vous ! Ce qui est inauguré à la fin de la 2^{ème} GM, c'est la mise en place de la laïcité ouverte, la laïcité de dialogue, de discussion avec les Églises. Dans un schéma de dialogue avec les religions, la **Libre Pensée** n'a aucune place ! **La Libre Pensée** ne peut pas être pour la laïcité ouverte. Elle ne peut pas être dans le dialogue œcuménique ! La seule position, si cela triomphe, c'est la disparition de la **Libre Pensée**. Ce serait la résurgence ou le maintien du combat historique et traditionnel de la lutte anticléricale et antireligieuse.

Donc était programmée la disparition de la **Libre Pensée**, mais cela ne s'est pas passé comme ça. Dans les années 1980, il y a eu une rencontre entre des militants et la **Libre Pensée** et ils ont pris sur eux, avec d'autres, de ne pas laisser la Libre Pensée disparaître.

À partir de ce moment, les camarades ont connu la politique du « *containment* » (politique des Etats-Unis contre l'URSS en 1947) : on limite et on asphyxie. À partir des années 1985/1990, nous étions seuls. On a tenu. Cela a permis le maintien de la **Libre Pensée** sur la base d'une analyse, d'une perspective politique et historique : on ne pourra pas aliéner durablement le combat anticléricale et le combat contre la religion, car le combat contre la religion, c'est le combat contre le capitalisme et l'exploitation et la guerre.

On a tenu, on a progressé et cela n'a pas été simple. Le fait que les camarades de la **Fédération Anarchiste** soient présents dans un congrès de la **Libre Pensée**, il a fallu 25 ans pour l'obtenir ! Pas parce qu'on était obtus, pas parce qu'ils étaient obtus, mais parce qu'il y avait des enjeux.

Ce qui s'est passé hier est historique. Le fait que toutes les organisations syndicales, politiques, philosophiques qui nous ont boudés pendant 20 ans soient obligées, aujourd'hui, de revenir et de dire « *on vous aime, on vous trouve super ..* ». Ça fait partie du cirque politique. Cela a une signification : la situation fait que les choses changent.

Quand ils n'ont pas pu empêcher que la **Libre Pensée** se maintienne, quand ils n'ont pas pu empêcher qu'en 2007, nous fassions une déclaration commune avec la **Ligue de l'Enseignement** sur la question du foulard islamique, cela a fait grand bruit !

Malgré la politique du « *countainment* », d'isolement, nous avons progressé, avancé, organisé et nous avons abouti à la séance inaugurale d'hier ! Face à cela, ils ont mis en place le « *Collectif Laïque* » qui ne représente rien ! À part les obédiences maçonniques qui ne sont d'accord sur rien, à part une ombre qui s'appelle la Fédération Nationale des DDEN, cela ne représente rien ! Mais ils ont essayé de créer une fiction contre nous. Sauf qu'hier matin, il y avait 8 organisations de leur « *Collectif Laïque* » présentes à notre séance inaugurale.

Il a été mentionné dans le débat le fait que nous avons fait un numéro de ***l'Idée Libre*** sur *Israël versus Palestine*. Cela n'a pas plu à tout le monde ce qui est normal. Ce qui est intéressant, c'est que nous avons décidé d'en faire une version en arabe. Il nous fallait 1 000 euros pour la traduction et la réalisation. On a sollicité un peu moins d'une vingtaine de camarades et collectés 2 900 euros. Ensuite, on s'est posé la question de ce que nous allions en faire. Nous avons fait une version numérique pour une plus grande facilité de diffusion et 200 exemplaires papier.

Nous avons écrit à **Leïla Shahid**, ambassadrice de la Palestine et de l'OLP. Elle a commandé ***l'Idée Libre*** en version arabe et française et l'a distribué dans les milieux palestiniens. Nous nous sommes payé le luxe d'écrire à **Jack Lang**, Président de l'Institut du Monde Arabe, qui a pris des numéros en arabe et en français. **Pierre Galland**, ancien Président du Centre d'Action Laïque de Bruxelles, Président du **Tribunal Russel pour la Palestine** à Bruxelles a diffusé des exemplaires. **L'Union Juive Française pour la Paix** a également accepté de prendre des numéros et de les diffuser. Nos camarades du Liban l'ont largement fait circuler également. Ce qui montre que l'on a tapé juste, c'est que pour l'instant, il n'y a eu aucun article contre nous disant « *voilà les antisémites* ».

Nous allons faire la même chose pour **le congrès de l'AILP** qui devrait avoir lieu en février 2022 à Madrid. Nous allons faire un numéro de ***l'Idée Libre*** sur *l'Espagne rouge et noire* que nous sortirons en espagnol et en français et que nous diffuserons à Madrid. Nous vous invitons à vous mobiliser pour ce congrès où nous souhaitons la présence de 100 français. Il faut que l'on organise le succès de ce congrès, mais pas l'écraser par une présence massive de français.

Sur la question de la Séparation des Églises et de l'État, nous avons tendance à avoir une vision franco-française en ciblant l'Église catholique. Nous ouvrons une perspective, pas simple, d'organiser un colloque international en Amérique du Nord sur cette question : comment est pensée la séparation dans un sous-continent dans lequel il y a une culture religieuse catholique et des cultures religieuses protestantes ? Comment se conçoit la séparation des Églises et de l'État dans des pays de cultures différentes ? Nous avons comme projet de faire la même chose dans les pays scandinaves qui sont des pays à la fois un peu païnistes et surtout luthériens.

On a fait cela au Liban en 2012. Nous n'avons pas été tranquilles tous les jours avec une salle de 120 personnes comprenant des représentants druzes, maronites, le Hezbollah, et les services de sécurité des différentes communautés !

Sur d'autres aspects.

Le débat sur la **Confédération Laïque des penseurs libres**. Cela a été dit par **Jean-Sébastien**, par moi, par d'autres : ne vous attardez pas au titre ! Cela ne sert à rien. Nous ne sommes pas un appareil international, mondial et intergalactique qui dit « *voilà ce qu'il faut faire, c'est la vérité* ». Ce que nous voulons, c'est créer un mouvement, une initiative, une dynamique, une stratégie. Construisons ce congrès national ouvert et c'est, réussite, ou pas, le degré de progression qui déterminera le cadre et la structure et pas l'inverse.

Quand on dit « *confédération* » instinctivement tout le monde pense aux confédérations syndicales, aux appareils. Camarades, élargissez vos analyses. Reprenez le débat sur l'Europe. Quand on parle d'Europe confédérale cela n'a pas la même signification que l'Europe fédérale. L'Europe fédérale, c'est l'Union Européenne, ce sont les institutions subsidiaires. L'Europe confédérale, c'est un vague truc. La confédération n'est pas une structure rigide d'appareils, c'est au contraire un cadre beaucoup plus souple.

Nous avons une palette de gens autour de nous, plus ou moins proches, qui seraient d'accord pour une seule activité. C'est pour cela que l'on ne peut pas appeler cela « *collectif* » ou « *coordination* ». L'idée est de nous renforcer et de regrouper autour de nous.

Le terme de « *penseur libre* » est à mi-chemin entre libre penseur et militant laïque. Peut-être que l'on en

trouvera un plus adapté, mais pour l'instant c'est ce qui nous a semblé être le plus proche de notre dynamique.

Les rapports qui vous sont présentés et qui sont soumis à votre vote, sont ceux de la Commission Administrative Nationale. Vous pouvez voter pour, contre, vous abstenir, mais vous n'avez pas le pouvoir de modifier ces rapports. Ce sont les résolutions que l'on modifie, que l'on amende. Il est donc inutile de demander des modifications.

Depuis quelques temps il y a un débat : est-ce que le congrès de l'année dernière qui était virtuel est un vrai ou faux congrès ? Pour les anciens camarades, nous avons connus une Fédération départementale qui tous les ans faisait la même intervention à l'image du film « *Un jour sans fin* » ! Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec ce qui a été fait l'année dernière, mais vous n'avez pas le droit de l'effacer. Si des camarades contestent le congrès de l'année dernière, il y a des dispositions prévues dans les statuts à l'article 7.3 : saisine de la commission de conciliation.

Nous avons réanimé les conférenciers de la **Libre Pensée**. Nous avons près de 40 conférenciers sur des thèmes différents ou avec des approches différentes. Les réunions sont décisives pour expliquer la position de la Libre Pensée.

Il a été abordé la question de notre position sur les langues régionales. Relisez le communiqué que l'on a fait. Nous avons toujours condamné la mise à égalité du français avec les langues régionales. Ce que nous avons toujours condamné c'est, en métropole, l'enseignement des langues régionales en immersion, car dans ce cas cela devient la langue naturelle de l'enfant et pour nous la langue naturelle en métropole doit être le français. Que cela soit un plus ne pose aucun problème.

Nous avons fait campagne contre la charte des langues régionales et il n'y a rien à retirer dans ce que nous avons dit. Force est de constater qu'à l'époque, nous avons globalisé le problème des langues régionales en un tout. Or, les langues régionales ne sont pas un tout. Ce ne sont pas toutes les composantes qui ont fait la **Révolution Française**. Les basques, les bretons, les picards, les provençaux ont fait la Révolution Française. Pas les antillais et dans une moindre mesure, pas les Corses. Ils ne sont pas partie constitutive de la nation de la même manière. Nous avons dit dans le communiqué sur les langues régionales : si nous avons gardé par mégarde l'Empire, comment nous, libres penseurs, traiterions-nous la question pour les langues africaines dans l'Empire ? On dirait « *français pour tout le monde* » et « *Nos ancêtres les gaulois* » ? Faut-il dire cela pour les Antilles et le créole ? Non. Ce n'est pas pareil.

Il faut bien réfléchir sur la situation de la Corse qui est, comme l'a rapporté Jean-Marc « *une situation intermédiaire entre la France et la colonie* ». À partir du moment où il y a rupture de la continuité territoriale les problèmes se posent autrement.

Cela nous amène à un autre problème qui est celui de la régionalisation et de la constitution des régions. Je sais que cela va sans doute poser problème mais, nous n'en avons rien à faire de la région ! Pour nous, libre penseurs, républicains, révolutionnaires, c'est la commune, le département, la nation ! La région, c'est l'Ancien régime et c'est Pétain ! À partir du moment où nous avons la caractérisation que la région, c'est la réaction, on n'entrera pas dans un débat « *bonnes et mauvaises régions* » ! Ce n'est pas notre affaire, nous combattons la régionalisation !

Prenons la question de la Bretagne avec la revendication du rattachement de la Loire-Atlantique. Outre le fait que c'est une absurdité, outre le fait que c'est Pétain qui a décidé que la Loire-Atlantique ne ferait pas partie de la Bretagne, s'il y avait le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, quelle serait la conséquence immédiate ? La Préfecture serait Nantes et vous pensez que Rennes va accepter ? Donc, cela ne se fera pas. Que ce « *rattachement* » puisse poser des problèmes, notamment sur ses conséquences sur le plan syndical, c'est évident. Mais c'est sur le plan syndical qu'il faut les régler et pas qu'on nous invente une chansonnette sur les « *bonnes et mauvaises régions* ».

Nous avons fait une réunion tout à l'heure avec les Fédérations concernées par le développement de l'enseignement supérieur catholique. Nous avons décidé d'élaborer un questionnaire pour toutes les Fédérations concernées sur la situation actuelle.

Le développement de l'enseignement supérieur catholique pose un problème car il s'appelle « Université ».

Cela pose le problème du titre. C'est formellement interdit comme l'ont expliqué les camarades. Ils peuvent le dire dans leur publicité, mais pas dans leurs statuts.

Deuxièmement, il y a le problème du prosélytisme religieux.

Troisièmement, il y a le problème du financement public à tous les niveaux (Départements, Régions, État).

Il y a toute une série de problèmes liés à cette question, comme le monopole de la collation des grades.

Lorsque nous aurons un état assez précis des choses à partir de cette enquête, nous le rendrons public. Nous prendrons des initiatives.

Sur la question du titre « *Université catholique* etc. » nous ne pourrons pas aller en justice, car nous n'avons pas intérêt à agir. Par contre, on a suffisamment de contacts dans l'enseignement supérieur et au niveau syndical pour que cela soit fait.

Peut-être faudra-t-il organiser une manifestation nationale avec tout le monde. La bataille est celle contre l'Église et la réaction.

La première étape est de collecter les informations.

Merci de votre attention.



Le banquet fraternel



Irelp

Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée

Gestionnaire de la Bibliothèque de « Entraide et Solidarité »

204 rue du Château des Rentiers 75013 PARIS

irelp@laposte.net

Compte-rendu de l'Assemblée Générale des adhérents FNLP de l'IRELP

L'Assemblée Générale des adhérents de l'IRELP membres de la FNLP (un des deux collèges composant l'IRELP avec les adhérents directs) s'est réunie le jeudi 26 août pendant le Congrès.

La réunion était placée sous la Présidence d'Honneur de Jean Baubérot, présent au Congrès, qui a rendu un hommage appuyé à l'IRELP pendant son intervention.

Le rapport introductif du Président a été filmé intégralement et est disponible sur You Tube, IRELP La Chaine

<https://www.youtube.com/watch?v=ISYtkZ-wsTk&t=745s>

Ce rapport est revenu sur le 150^e anniversaire de la Commune de Paris, les nombreux liens tissés à cette occasion, qui marquent avec d'autres éléments la recherche de lieux nouveaux de sociabilité politique. Le rapport a rappelé la physionomie, « on pourrait dire la psychologie de la Libre Pensée » et la nécessité de veiller sur celle-ci.

Il a été mis l'accent sur le rôle des jeunes chercheurs (chercheuses) dans les résultats récents de l'IRELP, notamment dans la confection de l'ouvrage « 150 ans ».

Les perspectives nouvelles ont été tracées tant la préparation, comme IRELP, du Congrès mondial de Madrid que l'organisation de Journées d'Etude en 2022 sur l'état actuel de la connaissance de la Libre Pensée.

La discussion a mis en relief la place des adhérents FNLP de l'IRELP, en relations avec les archives y compris les Archives Départementales ; il a pu être montré que la connaissance de notre histoire est encore en chantier et que des travaux sont encore devant nous.

Dans la discussion, Jean Baubérot a fait une demande explicite aux Fédérations de la Libre Pensée de travailler sur l'histoire des inventaires de 1906 dans leur département.

Martin Olliot a été élu, à l'unanimité, membre de la Commission de Contrôle financier.

Le stand de l'IRELP a connu un succès particulièrement important, tant du point de vue des ventes de l'ouvrage de l'IRELP sur la Commune de Paris (et des autres produits, dégagant un bénéfice record) que des visites et des discussions fraternelles.

Nous recommandons aux libres-penseurs de s'inscrire à la lettre d'informations de l'IRELP comme à la lettre *Liaisons*.

Assemblée générale de la Fédération Nationale Laïque des Monuments

L'A.G. de la F.N.L.-M s'est tenue le jeudi 26 août dans le cadre du congrès national de la F.N.L.P. à Voiron.

Le rapport d'activité a montré que malgré la pandémie et les mesures restrictives de liberté, l'activité des associations s'est largement maintenue au cours de l'année : des manifestations, des rassemblements, dans plusieurs cas bien fournis, ont eu lieu à Annemasse, Ambierle, Lyon, Ambérieu, Abbeville, Saintes, Château d'Oléron, Villeurbanne, Villebois, le plus souvent avec des associations amies.

Faisant référence aux articles parus dans La Raison, Pierre ROY a expliqué que de 1920 à 1924, certains monuments aux morts étaient des monuments « de résistance », résistance à la bien-pensance, à l'union sacrée pour la guerre. Ils doivent, à ce titre, susciter notre intérêt. Il convient également d'élargir notre action à la recherche et à la protection des colonnes érigées lors de la Révolution (comme à Saintes) ou lors du centenaire. P.ROY a insisté sur la nécessité de multiplier des associations d'amis des monuments : elles sont utiles dans les relations avec les autorités ; elles permettent de demander (et d'obtenir) des subventions ; elles donnent une ouverture sur un public plus large.

Plusieurs camarades se sont inscrits dans la discussion.

- Martine Agenais de la Charente Maritime a rappelé le succès du rassemblement en hommage aux Communards (80 personnes pour la Pierre debout du château d'Oléron et la réussite de la restauration de la colonne de la Liberté à Saintes, devenue monument historique.

- Roland Mirguet de l'Ain a mis en valeur les divers monuments du département de l'Ain : la colonne de Villebois, la tombe du soldat Jacquinet à Ambérieu, une stèle de 1923 en hommage à Castillon et le musée de Ferney-Voltaire.

- Xavier Hyvert du Rhône a annoncé un rassemblement le 11 novembre 2021 pour un fusillé pour l'exemple, qui se tiendra avec la CGT, FO, la LDH, le Mouvement de la Paix, après avoir été interdit par le préfet en 2020.

- Paul Gueth de la Côte d'Or nous apprend que lorsqu'une gare est supprimée, les plaques commémoratives le sont aussi.

- Chantal Audion nous signale qu'il y a 12 monuments pacifistes dans l'Allier. Elle précise que la ville de Vichy possède une statue pour la défense de la République, une rue des Fusillés de Vingré et une plaque à la mémoire des 80 députés qui ont refusé de voter les pleins pouvoirs à Pétain. C'est donc le lieu de plusieurs rassemblements.

- Pierre Garino de l'Isère a fait part de ses craintes concernant le monument de Pontcharra au nord du département 38 : sous prétexte de salubrité publique, le monument a été « évacué » et ne reviendra pas sur la place de la mairie à l'emplacement qu'il occupait jusqu'alors ; il n'y aura donc plus le texte si accusateur des fauteurs de guerre écrit par le caporal Barthas. La situation est donc difficile.

De Gentioux à Chauny

Le confinement, les diverses entraves ont souvent empêché que le livre soit remis aux communes où il y a un monument.

Il faut poursuivre / reprendre cette distribution.

Xavier Hyvert indique le bon accueil qu'il a reçu : cela débouche sur l'organisation d'une réunion publique à Villeurbanne, sur la proposition d'une conférence à Tarare.

Chantal Audion souligne que les rencontres avec les maires sont enrichissantes : les élus sont ensuite invités à nos rassemblements ; un article peut être publié dans le bulletin municipal ; le livre peut être placé

dans la bibliothèque municipale.

N'oublions pas que nous pouvons aussi proposer la projection du DVD « Morts par la France ».

Au fur et à mesure de sa réalisation, faites-nous parvenir le bilan de la distribution du livre *De Gentioux à Chauny*.

Rapport financier

Danielle ROY constate que sur 15 associations, 13 ont acquitté leur cotisation. Que les retardataires y pensent !

Le bilan s'élève à un total de 6 803, 99 €. Il se décompose de la façon suivante : sur le Compte Chèque, au 12 08 2020 : 1792,42 €.

Sur le livret : 5011,57

Le quitus est voté à l'unanimité.

Bureau

Président d'honneur : Christian EYSCHEN

Présidente : Nicole AURIGNY

Vice-président : Pierre ROY

Secrétaire : Jacques LACHAISE

Trésorière : Chantal AUDION

Trésorière adjointe : Danielle ROY

Les responsables des associations - Martine Agenais (17), Jean-Louis Bagault (websmestre) (24), Pascal Costarella (38), Desboeuf Béatrice (01), Godicheau Michel (31), Gueguen Pierre (31), Maurad Hassani (42), Marche Jacques (63), Mathieu Olivier (03), Xavier Hyvert (69), Régis Parayre (23), Michèle Singer (95), Thonnat Guy (43), Olivier Pouillet Olivier (76) - **font partie du bureau.**



Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Elus Locaux Amis de la Libre Pensée (ANELALP) tenue le 25 août 2021 à Voiron (38)

1 - Bilan financier - notre trésorière a envoyé son rapport avant le congrès, auquel elle n'a pas pu participer. Ci-dessous des extraits :

Le solde fin août 2021 est de 1108,23€. Nos finances sont saines, cependant il semble assez urgent au regard des conditions particulières de la tenue des instances que nous puissions relancer le travail de l'association

N'ayant pas pu tenir notre assemblée générale en 2020, des adhérents sont en retard de cotisation. Appel à payer sans tarder la cotisation 2020 pour certains, et l'année 2021 pour tous les adhérents, à envoyer avant la fin du mois à **Dominique BARBIER, 24 rue du safran, 16430 CHAMPNIERS.**

NB : le montant de la cotisation annuelle est inchangé : 10,00 €.

2 - Notre réunion a dû se tenir en l'absence de notre président, et de plusieurs membres du bureau, retenus soit du fait d'un problème de santé, soit pour la participation à leur conseil municipal...

3 - Bref relevé des dispositions prises :

- Editer un **prochain bulletin** avant la fin du mois de décembre. De nombreux éléments sont dans les mains de Christian, qui souhaite que plusieurs membres du bureau l'aident à la confection. Mais surtout : il nous faut des éléments récents. Nous souhaitons en conséquence que les fédérations s'impliquent afin de pouvoir disposer de faits récents.
- Notre association doit pouvoir pleinement **s'impliquer dans le travail de la question à l'étude**, « *Les Elus de la République et les principes de laïcité et de neutralité religieuse* », sachant que notre Guide à l'usage des élus républicains constitue une source déjà féconde de réflexions dans son chapitre 3.
- Nous pensons qu'il est indispensable de pouvoir échanger. Pour le faire rapidement, et de la manière la plus adaptée à nos modestes finances, nous proposons de nous retrouver, au moins les membres du bureau, en **visioconférence entre fin octobre et début novembre**. Une proposition sera faite au plus tard début octobre (après la mise à jour des cotisations des adhérents).
- **Enfin nous pensons qu'en plus de notre contribution au travail sur la question à l'étude, il nous faut mettre en œuvre ce qui avait été décidé au congrès d'Alizay : travailler à une réédition revue et corrigée du Guide à l'intention des élus républicains et des citoyens** (ajout de textes réglementaires et de jurisprudences, faits récents, reformulations, corrections, etc. Travail à envoyer à Claude et à Christian : claudio.age1@wanadoo.fr , christianbaque@wanadoo.fr

Pour rappel, les tâches à effectuer - les camarades sont invités à confirmer leur disponibilité :

- Chapitre 1 « construction et gestion lieux de culte, neutralité locaux communaux » **Daniel**
- Chapitre 2 « aides aux cultes, manifestation publicité, crèches... » et chapitre 5 « financements des établissements privés, loi Debré » **Christian**
- Chapitre 3 « neutralité des élus, cérémonies, inaugurations » **Eric**
- Chapitre 4 « cimetières, carrés confessionnels, obsèques civiles » **Claude**
- Chapitre 6 « école décentralisation, rythmes scolaires, cantines » **Dominique**
- Une nouvelle introduction devra être rédigée.
- Recensement des textes légaux et réglementaires - **Jean-Jacques**

- Articulation de la version numérique du Guide sur le site de la FNLP - **Jean-Louis**

4 - Claude a été mandaté pour s'adresser au congrès de la FNLP en séance plénière afin notamment de rendre compte des dispositions prises, d'inviter de nouveau les camarades des fédérations à envoyer les infos permettant l'édition du prochain bulletin et à faire connaître et proposer l'adhésion à l'ANELALP aux élus de leurs connaissances, en se servant tout particulièrement de nos cartes de visite : les bulletins, et la version numérique du Guide à l'intention des élus républicains.

Le bureau a été reconduit sans changement.

Le secrétaire de séance, Claude Ageron

Résultats des votes

Nombre de mandats : 2446

RAPPORTS NATIONAUX

	Pour	Contre	Abstention
Rapport moral	2098	51	28
Rapport d'activités	2065	47	63
Rapport International	2146	1	22
Rapport « Droit et Laïcité »	2154	0	23
Rapport administratif	2068	18	91
Rapport financier	2019	50	88
Rapport La Raison & France Culture	2110	16	51
Rapport L'Idée Libre	2136	0	35
Rapport Internet (Mediapart, Facebook)	2083	24	61

AFFILIATIONS

	Pour	Contre	Abstention
Gpe A. Blanqui (27)	1922	21	136
Fédération du Loiret	1946	8	125

TRANSFORMATION DU GROUPE « F. PELLOUTIER » 78

EN FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA LIBRE PENSÉE – FERNAND PELLOUTIER

Pour	Contre	Abstention
1928	16	135

ELECTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE

Commission Administrative Nationale (27 postes)	Voix
Arias José (LP57)	2067
Aurigny Nicole (LP02)	2075
Biardeau Claude (LP17)	2075
Bitaud Christophe (LP75)	2046
Costarella Pascal (LP38)	2075
Dauphiné Quentin (LP83)	2046
Debraine Jean (LP 07/26)	2075
Dubois Daniel (LP59)	2049
Eyschen Christian (LP92)	2067
Fassié Jacques (LP84)	2048
Godicheau Michel (LP49)	2075
Goussot Dominique (LP92)	2072
Gueguen Pierre (LP31)	2049
Halbutier Carole (LP 75)	2075
Huille Henri (LP 13)	2054
Jouannet Alain (LP37)	2072
Midavaine Sylvie (LP73)	2075
Morin Georges-André (LP75)	2070
N'Diaye Bruno (LP75)	2049
Parayre Régis (LP23)	2075
Pastor Brigitte (LP11)	2049
Pierre Jean-Sébastien (LP48)	2074
Plantiveau Gérard (LP44)	2016
Plazza Julien (LP09)	2075
Schneckenburger Benoît (LP75)	2075
Sidoroff Michel (LP75)	2075
Singer Claude (LP95)	2072

Commission de conciliation 5 postes pour deux ans	
Barbarant Yves (LP75)	2074
Fromager Gérard (LP02)	2075
Lefebvre-Guelmani Claire (LP75)	2075
Mignet Alain (LP 92)	2075
Roux Bernard (LP48)	2075

Commission de contrôle 3 postes pour deux ans	
Gentili Jean-Pierre (LP91)	2056
Chazard Jacques (LP95)	2056
Hermange Daniel (LP78)	2056



Assemblée Générale Voiron Août 2021

COMPTE-RENDU

DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE

Ch(è)r(è)s camarades,

L'assemblée générale annuelle de ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE s'est tenue le 26 août 2021, au Lycée Polyvalent Ferdinand Buisson, 21 boulevard Edgar Kofler à VOIRON (Isère).



L'ASSEMBLÉE D'ENTRAIDE S'EST TENUE DANS LA SALLE DU RÉFECTOIRE DU LYCÉE FERDINAND BUISSON DE VOIRON

En 2020, l'état d'urgence dit « sanitaire » ne nous avait pas permis de réunir notre assemblée générale « en présentiel ». Nous avons été contraints d'utiliser les moyens donnés par l'électronique. La volonté des Libres Penseurs de faire vivre et de défendre la démocratie et la liberté d'association nous a permis de faire fonctionner aussi normalement que possible notre association et ses instances.

Cette année, notre assemblée statutaire ordinaire a pu se réunir dans les meilleures conditions grâce à nos camarades de la Fédération de l'Isère de la Libre Pensée que nous remercions chaleureusement.

La convocation de l'Assemblée Générale a été décidée « en présentiel » et son ordre du jour réglé, conformément à nos statuts, par le Conseil d'administration du 26 mars 2021.

Cette convocation a été publiée dans le n°16/Août 2021 de la Libre Pensée Militante.

QUELLES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 ?

La partie statutaire a comporté 11 points et nécessitait neuf résolutions :

- 1 - approbation du Compte-rendu de l'AG 2020 (*Résolution 1 – Adoptée à l'unanimité*) ;
- 2 – Discussion et vote du rapport d'activité 2020-2021 (*Résolution 2 – Adoptée à la majorité*) ;
- 3 - Présentation du rapport du Commissaire aux comptes.
- 4 - Discussion et vote du rapport financier 2020-2021 (*Résolution 3 – Adoptée à la majorité*) ;
- 5 - Discussion et vote sur le l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2020-2001 au « Report à nouveau » (*Résolution 4 – Adoptée à la majorité*) ;
- 6 - quitus au trésorier (*Résolution 5 – Adoptée à la majorité*) ;
- 7 – Maintien de la cotisation 2021-2022 à 4€. (*Résolution 6 – Adoptée à la majorité*).
- 8 - Discussion et vote du Budget prévisionnel 2021-2022 (*Résolution 7 – Adoptée à l'unanimité*).
- 9 - Discussion et vote du rapport de la Commission sociale (*Résolution 8 – Adoptée à la majorité*).
- 10 –. Pouvoir donnés au CA pour publier les résolutions de l'Assemblée générale (*Résolution 9 – Adoptée à l'unanimité*).
- 11 – Election au Conseil d'administration

Les 6 candidats au Conseil d'administration : CHARAUX Jean-Paul, EYSCHEN Christian, N'DIAYE Bruni, OGER Christine, PIERRE Jean-Sébastien, et SINGER Claude ont été élus.

Pour mémoires : le Compte-rendu de l'Assemblée général 2020 a été publié dans la LPM n°14 - 2^{ème} semestre/ Septembre 2020 ; les LPM n°16 et n°16-Bis ont servi de support à la publication : des rapports statutaires - du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos - du Budget Prévisionnel 2021/2022 - de la liste des candidats au Conseil d'administration.

Vous trouverez, ci-après, les résultats des votes de l'assemblée générale.

Le rapport d'activité, adopté à une large majorité, propose à chacun d'entre nous de poursuivre et de renforcer la bataille pour conquérir de nombreux membres bienfaiteurs. Il s'agit, au travers de cet objectif d'assurer l'avenir de Entraide et Solidarité et de lui permettre de jouer son rôle de solidarité à l'endroit de nos camarades Libres Penseurs en difficulté.

Le Conseil d'administration, réuni le jeudi 26 août 2021, à 18h30 à VOIRON, à la suite de l'assemblée générale, et dont un compte rendu complet est fait par ailleurs, a validé les résultats des élections au Conseil d'administration.

A l'issue de l'assemblée générale, le Conseil d'administration est donc composé comme suit :

BESSON Philippe, BIARDEAU Claude, CHARAUX Jean-Paul, EYSCHEN Christian, GODICHEAU Margot, GODICHEAU Michel, HYVERT Xavier, N'DIAYE Bruno, OGER Christine, PIERRE Jean-Sébastien, RUFF Pierre-Yves, SINGER Claude.

Le Conseil d'administration a ensuite procédé à l'élection du bureau qui est composé comme suit

Président : Xavier HYVERT
Vice-Président : Jean-Sébastien PIERRE
Secrétaire : Christine OGER
Secrétaire adjoint : Pierre-Yves RUFF
Trésorier : Bruno N'DIAYE
Trésorier adjoint : Michel GODICHEAU

Le Conseil d'administration inclut d'une manière inchangée, avec un rôle consultatif les :

Présidents d'honneur : PUAUD Philippe et LEPEIX Roger ;
Administrateurs honoraires : MIDAVAINÉ Sylvie et GEORGES-CLAUDON Huguette.

DE NOMBREUX REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS ONT REPONDU A NOTRE INVITATION A ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE

Ensuite, tel que nous l'avons voulu, les nombreux messages et interventions de nos invités ont pris cette année une place très importante en deuxième partie de notre Assemblée.

Les associations que Entraide et Solidarité a choisi d'aider en 2020-2021, dont les objectifs, conformément à ses statuts, « ... *recoupent les siens ou entrent en synergie avec ses objectifs.* » se sont toutes adressées aux délégués réunis à VOIRON.

C'est avec un immense plaisir que l'ensemble des délégués ont salué fraternellement nos invités. Car, tous ces messages des associations amies sont l'expression des relations fraternelles que les Libres Penseurs ont tissés au fil des années. C'est aussi, l'expression des dizaines d'années d'actions de solidarité des administrateurs d'Entraide, conduites au nom de la Libre Pensée. Leur contenu en témoigne.

Vous trouverez, en dernière partie de ce compte-rendu, parce qu'ils n'ont pas pu être présents, les liens vers les messages-vidéos de :

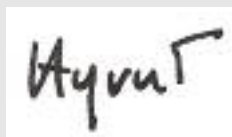
Ata ALSAHWI du « CROISSANT FERTILE » et, Pierre STAMBUL de L'UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX.

Et, les textes des interventions des invités qui étaient présents à VOIRON :

Michel DEBON, Vice-Président de SOLIDARITÉ LAÏQUE, Georges SAAD de L'ASSOCIATION LIBANAISE DE PHILOSOPHIE DU DROIT, Claude Biardeau de « UN ENFANT, UN CARTABLE, » Joseph TOHME de « TADAMOUN WA TANMIA ».

Che(è)r(e)s camarades, en avant pour la conquête de nouveaux membres bienfaiteurs !

Le Président, Xavier HYVERT.



LES RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 AOÛT 2021

43 Représentants, délégués des sections départementales, ont participé à l'assemblée générale, représentant 1481 voix sur un total de mandat de 2446 voix possibles/adhérents.

RÉSULTATS DES VOTES

Tableau 1 – Résultats des votes des résolutions

DEPARTEMENTS	Mandats Exprimés	Vote à "Main levée"			1ER Bulletin de vote			1ER Bulletin de vote			2ème Bulletin de vote			2ème Bulletin de vote			1er Bulletin de vote			Vote à "Main levée "			1er Bulletin de vote			Vote à "Main levée"		
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
TOTAL	2446 1481	43	0	0	1431	0	6	1431	0	6	1475	0	6	1475	0	6	1371	0	66	43	0	0	1431	0	6	43	0	0

Tableau 2 – Résultats des élections au Conseil d'administration

DEPARTEMENTS	Mandats Exprimés	Conseil d'administration																	
		Jean-Paul Chataux			Christiane Eyschen			Bruno N'Diaye			Christine Oger			Jean-Sébastien Pierre			Claude Singer		
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
TOTAL	2446 1434	1434	0	0	1434	0	0	1434	0	0	1434	0	0	1434	0	0	1434	0	0

TABLEAU DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES DES RÉSOLUTIONS

VOTES DES RESOLUTIONS - AG Entraide et solidarité - jeudi 26 août 2021																													
DEPARTEMENTS	Membres	Exprimés	Vote à "Main levée"			1ER Bulletin de vote			1ER Bulletin de vote			2ème Bulletin de vote			2ème Bulletin de vote			1er Bulletin de vote			Vote à "Main levée"			1er Bulletin de vote			Vote à "Main levée"		
			1ère résolution : approbation CR de l'AG 2020			2ème résolution : rapport d'activité 2020- 2021			3ème résolution : rapport financier 2020- 2021			4ème résolution : affectation résultat excédentaire			5ème résolution : quitus exercice clos			6ème résolution : maintien de la cotisation à 4€			7ème résolution : budget prévisionnel 2021 2022			8ème résolution : rapport de la commission sociale			9ème résolution : tous pouvoirs au CA pour publié les résolution		
			Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	Ain	30	30	1																									
2	Aisne	15																											
3	Allier	28	28	1																									
4	Spe Alpes Hte Pce	21	21	1																									
5	Hautes Alpes	9	9	1																									
6	Alpes maritimes	31																											
7	Ardèche/Drome	62	62	1																									
8	Ardennes	10																											
9	Artois	24	24	1																									
10	Aube	11																											
10	UD Aube	6																											
11	Aude	18	18	1																									
12	Aveyron	11																											
13	Bouches du Rhône	80	80	1																									
14	Calvados	23																											
15	Cantal	41																											
16	Charente	16	16	1																									
17	Charente Maritime	40	40	1																									
18	Cher	10																											
19	Corse	42	42	1																									
20	Corse	7	7	1																									
21	Côte d'Or	55																											
22	Côtes d'Armor	22																											
23	Creuse	16	16	1																									
24	Dordogne	9																											
24	Spe F. Zeller	19	19	1																									
25	Doubs	5																											
27	Eure	20																											
27	Spe LP Eure	3																											
29	Carle Degaignet	22																											
30	Gard	28																											
31	Hte Garonne	50	50	1																									
32	Gers	0																											
33	Gironde	80																											
34	Hérault	55																											
35	Hte et Vienne	24	24	1																									
36	Indre	10																											
37	Indre et Loire	41	41	1																									
38	Isère	58																											
39	Jura	60	60	1																									
40	Landes	15																											
42	Loire	93	93	1																									
43	Hte Loire	15	15	1																									
44	Loire Atlantique	64	64	1																									
45	Loiret	6																											
46	Lot	11																											
47	Lot et Garonne	4																											
48	Lozère	9	9	1																									
49	Maine et Loire	42	42	1																									
50	Manche B. Maupas	13																											
502	Spe F. Buisson	6																											
51	Mayenne	20	20	1																									
52	Hte Maine	15																											
53	Mayenne	14																											
54	Moselle	16	16	1																									
56	Morbihan	8	8	1																									
57	Moselle	21	21	1																									
58	Nièvre	0																											
58	Spe LP Nièvre	8	8	1																									
59	Nord	35	35	1																									
60	Oise	19																											
63	Puy de Dome	56	56	1																									
64	Pyrenées Atl.	29																											
65	Htes Pyrenées	27	27	1																									
66	Pyrenées Orient.	11																											
67	Bas Rhin	12	12	1																									
69	Rhône	58	58	1																									
70	Haute Saône	0																											
71	Saône et Loire	15	15	1																									
72	Sarthe	63	63	1																									
73	Savoie	38																											
74	Hte Savoie	43																											
75	Paris	86	86	1																									
76	Seine Maritime	30																											
77	Seine et Marne	2																											
78	Yvelines	1																											
78	Spe F. Palloutier	21																											
79	Deux Sèvres	44																											
80	Somme	0																											
81	Tarn	37																											
83	Tar	26																											
84	Vaucluse	45	45	1																									
85	Vendée	30	30	1																									
86	Vienne	14	14	1																									
89	Yonne	44	44	1																									
90	Terr. De Belfort	12																											
91	Essonne	67	67	1																									
92	Hts de Seine	20	20	1																									

TABLEAU DE DÉPOUILLEMENTS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEPARTEMENTS	Mandats		Conseil d'administration																		
			Jean-Paul Charaux			Christian Eyschen			Bruno N'Diaye			Christine Oger			Jean-Sébastien Pierre			Claude Singer			
			Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	
1	Ain	30	30	30	0	0	30	0	0	30	0	0	30	0	0	30	0	0	30	0	0
2	Aisne	15																			
3	Ailier	28	28	28	0	0	28	0	0	28	0	0	28	0	0	28	0	0	28	0	0
4	Gpe Alpes Hte Pce	21	21	21	0	0	21	0	0	21	0	0	21	0	0	21	0	0	21	0	0
5	Hautes Alpes	9	9	9	0	0	9	0	0	9	0	0	9	0	0	9	0	0	9	0	0
6	Alpes maritimes	31																			
7	Ardèche/Drome	62	62	62	0	0	62	0	0	62	0	0	62	0	0	62	0	0	62	0	0
8	Ardennes	10																			
9	Ariège	24	24	24	0	0	24	0	0	24	0	0	24	0	0	24	0	0	24	0	0
10	Aube	11																			
10	UD Aube	6																			
11	Aude	18	18	18	0	0	18	0	0	18	0	0	18	0	0	18	0	0	18	0	0
12	Aveyron	11																			
13	Bouches du Rhône	80	80	80	0	0	80	0	0	80	0	0	80	0	0	80	0	0	80	0	0
14	Calvados	23																			
15	Cantal	41																			
16	Charente	16	16	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0
17	Charente Maritime	40	40	40	0	0	40	0	0	40	0	0	40	0	0	40	0	0	40	0	0
18	Cher	10																			
19	Corrèze	42	42	42	0	0	42	0	0	42	0	0	42	0	0	42	0	0	42	0	0
20	Corse	7	7	7	0	0	7	0	0	7	0	0	7	0	0	7	0	0	7	0	0
21	Côte d'Or	55																			
22	Côtes d'Armor	22																			
23	Creuse	16	16	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0
24	Dordogne	9																			
24	Gpe F. Zeller	19	16	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0
25	Doubs	5																			
27	Eure	20																			
27	Gpe LP Eure	3																			
29	Cercle Deguignet	22																			
30	Gard	28																			
31	Hte Garonne	50	50	50	0	0	50	0	0	50	0	0	50	0	0	50	0	0	50	0	0
32	Gers	0																			
33	Gironde	80																			
34	Hérault	55																			
35	Ille et Vilaine	24	24	24	0	0	24	0	0	24	0	0	24	0	0	24	0	0	24	0	0
36	Indre	10																			
37	Indre et Loire	41	41	41	0	0	41	0	0	41	0	0	41	0	0	41	0	0	41	0	0
38	Isère	58																			
39	Jura	60	60	60	0	0	60	0	0	60	0	0	60	0	0	60	0	0	60	0	0
40	Landes	15																			
42	Loire	93	93	93	0	0	93	0	0	93	0	0	93	0	0	93	0	0	93	0	0
43	Hte Loire	15	15	15	0	0	15	0	0	15	0	0	15	0	0	15	0	0	15	0	0
44	Loire Atlantique	64	64	64	0	0	64	0	0	64	0	0	64	0	0	64	0	0	64	0	0
45	Loiret	6																			
46	Lot	11																			
47	Lot et Garonne	4																			
48	Lozère	9	9	9	0	0	9	0	0	9	0	0	9	0	0	9	0	0	9	0	0
49	Maine et Loire	42	42	42	0	0	42	0	0	42	0	0	42	0	0	42	0	0	42	0	0
50	Manche B. Maupas	13																			
50	Gpe F. Buisson	6																			
51	Marne	20	20	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
52	Hte Marne	15																			
53	Mayenne	14																			
54	Meurthe et Moselle	16	16	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0	16	0	0
56	Morbihan	8	8	8	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0
57	Moselle	21	21	21	0	0	21	0	0	21	0	0	21	0	0	21	0	0	21	0	0
58	Nièvre	0																			
58	Gpe LP Nièvre	8	8	8	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0	8	0	0
59	Nord	35	35	35	0	0	35	0	0	35	0	0	35	0	0	35	0	0	35	0	0
60	Oise	19																			
63	Puy de Dome	56	56	56	0	0	56	0	0	56	0	0	56	0	0	56	0	0	56	0	0
64	Pyrénées Atl.	29																			
65	Htes Pyrénées	27	27	27	0	0	27	0	0	27	0	0	27	0	0	27	0	0	27	0	0
66	Pyrénées Orient.	11																			
67	Bas Rhin	12	12	12	0	0	12	0	0	12	0	0	12	0	0	12	0	0	12	0	0
69	Rhône	58	58	58	0	0	58	0	0	58	0	0	58	0	0	58	0	0	58	0	0
70	Haute Saône	0																			
71	Saône et Loire	15	15	15	0	0	15	0	0	15	0	0	15	0	0	15	0	0	15	0	0
72	Sarthe	63	63	63	0	0	63	0	0	63	0	0	63	0	0	63	0	0	63	0	0
73	Savoie	38																			
74	Hte Savoie	43																			
75	Paris	86	86	86	0	0	86	0	0	86	0	0	86	0	0	86	0	0	86	0	0
76	Seine Maritime	30																			
77	Seine et Marne	2																			
78	Yvelines	1																			
78	Gpe F. Pelloutier	21																			
79	Deux Sèvres	44																			
80	Somme	0																			
81	Tarn	37																			
83	Var	26																			
84	Vaucluse	45	45	45	0	0	45	0	0	45	0	0	45	0	0	45	0	0	45	0	0
85	Vendée	30	30	30	0	0	30	0	0	30	0	0	30	0	0	30	0	0	30	0	0
86	Vienne	14	14	14	0	0	14	0	0	14	0	0	14	0	0	14	0	0	14	0	0
89	Yonne	44																			
90	Terr. De Belfort	12																			
91	Essonne	67	67	67	0	0	67	0	0	67	0	0	67	0	0	67	0	0	67	0	0
92	Hts de Seine	20	20	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
93	Seine St Denis	15																			
94	Val de Marne	25																			
95	Val d'Oise	26	26	26	0	0	26	0	0	26	0	0	26	0	0	26	0	0	26	0	0
974	La Réunion	3																			
	TOTAL	2446	1434	1434	0	0	1434	0	0	1434	0	0	1434	0	0	1434	0	0	1434	0	0

COMPLÉMENT ORAL AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

(Présenté par le Président Xavier HYVERT)

« Che(e)r(e)s camarades,

Le Rapport d'activité vous a été adressé, je me limiterai donc à rappeler les actions nous avons menées et aux moyens à mettre en œuvre pour assurer l'avenir de notre association.

Vous le savez, dans la tradition de solidarité des Libres penseurs, la cotisation, à Entraide et Solidarité ouvre droit, à chaque Libre penseur, et sa famille proche, à être aidé en cas de difficulté.

C'est sur cette base de principe que dès l'origine, les Libres penseurs ont agi. Dans le cadre de la Libre pensée même et ensuite, par le moyen d'une association de bienfaisance.

C'est ce que nous mettons en œuvre avec Entraide et Solidarité, grâce avec à la mobilisation permanente des membres de la commission sociale ; sous le contrôle du Conseil d'administration. Je souligne que toutes les décisions prises par les administrateurs en 2020-2021 concernant, les aides individuelles, les soutiens aux administrations amies, les travaux que nous avons été amenés à réaliser, l'ont été à l'unanimité.

Comme le précise le rapport de la Commission sociale, nous répondons aux demandes d'aide, de plus en plus nombreuses, en urgence, ponctuelles ou sur le long terme, de camarades en activité, retraités ou étudiants. Les demandes d'aide pour payer un loyer en EHPAD, pour financer des études sont les plus fréquentes. Cela ne vous étonne pas, car vous connaissez la situation dans les EHPAD, celle des étudiants, de la jeunesse de ce pays. Mais, cela indique l'importance du travail réalisé.

Dans le même esprit de solidarité, nos statuts permettent à Entraide et Solidarité, d'apporter un soutien financier à des associations laïques amies françaises ou étrangères, « dont les objectifs recourent les siens ou entrent en synergie avec ses objectifs. »

Ainsi ESLPF, répond, quand elle est sollicitée, aux appels amis, de plus en plus nombreux, à hauteur de ses finances qu'il est donc plus que jamais nécessaire de développer.

C'est ainsi que nous honorons des engagements pris il y a plusieurs années avec l'« Association Laïque d'Aide aux Non-Voyant et Malvoyant », avec « Un enfant, un cartable », avec l'association laïque « Tadamoun Wa Tanmia » et, avec Moumken.

En août 2020 ; nous avons apporté une aide en urgence, exceptionnelle à nos amis de l'ALIPHID qui font face, eux-mêmes et, autour d'eux à une situation dramatique, profondément aggravée, après l'explosion du port de Beyrouth.

Nous avons également répondu à deux appels de l'UJFP.

L'un concernant un programme d'aide aux paysans des villages de Khuza'a et d'Abasan, dans le sud de la Bande de Gaza, à cultiver leur terre en autonomie et ainsi résister au démantèlement de l'économie palestinienne. L'autre, intitulé : « Gaza, Urgence déplacés », dans la situation effroyable dans laquelle sont plongés les gazaouis, consécutivement aux bombardements intensifs, sionistes, subits pendant 11 jours du 10 au 21 mai 2021.

Nous poursuivons notre adhésion à « Solidarité Laïque » nous permettant ainsi de contribuer aux financements d'actions de solidarité pour aider les populations et les personnes en difficulté, sans aucune distinction ethnique, religieuse ou sociale.

Che(è)r(e)s camarades, le Commissaire aux comptes, au terme de l'exercice 2020-2021, indique « La forte amélioration de la situation financière de l'association ... permet de pérenniser son activité pour plusieurs années ».

Cette amélioration est due essentiellement à la réalisation de legs, l'une des trois catégories de ressources de Entraide et Solidarité.

En effet, les cotisations encaissées, de même que les dons, ne constituent qu'une très faible partie de nos ressources.

Les legs ont permis et permettent jusqu'à maintenant le fonctionnement de notre association. Ils sont indispensables mais, sont aléatoires. Il est donc vital pour nous de rester attentif aux propositions de legs qui pourraient nous être faites.

En conséquence, les dons et en particulier les dons réguliers quelques soient leurs montants constituent, pour nous, un enjeu vital.

C'est pourquoi, le Conseil d'administration de 2018 a décidé de créer la catégorie de « Membre bienfaiteur ».

Pour donner la possibilité à chaque Libre penseur, en sus de sa cotisation, à tout ami de la Libre pensée d'aider Entraide et Solidarité de façon régulière, en bénéficiant d'une déduction fiscale de 66% du montant de l'aide versée.

La création de la catégorie de « Membre bienfaiteur » représente la volonté d'engager une bataille pour la sécurisation et le renforcement de nos ressources.

A la fois, pour répondre au nombre, grandissants, des demandes d'aide de nos camarades et, faire en sorte que dans un délai, le plus court possible, dons et cotisations couvrent le plus largement possible les dépenses courantes de l'association.

C'est pourquoi les administrateurs proposent dans la lettre aux adhérents que vous avez entre les mains, de devenir membre bienfaiteur et de le proposer autour d'eux.

Délégués, Libres penseurs, vous pouvez vous saisir de cette lettre, comme des autres outils proposés, pour aller à la conquête indispensable de nouveaux membres bienfaiteurs.

Dans notre pays, dans le monde, conséquences directes des mesures destructrices que le capitalisme prend pour sa propre survie, la misère, en même temps que le chômage et les guerres, gagne du terrain, la répression la plus violente est utilisée comme moyen de gouvernement.

Les Libres penseurs ne sont pas épargnés.

L'augmentation du nombre des demandes d'aides que nous recevons en témoigne.

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ FAIT VIVRE LA SOLIDARITÉ TRADITIONNELLE ENTRE LIBRES PENSEURS.

NE PAS LAISSER SOMBREUR DES CAMARADES EN DIFFICULTÉ, DONC LEUR PERMETTRE DE CONTINUER À EXISTER, À AGIR.

C'EST POURQUOI LES LIBRES PENSEURS ONT CRÉÉ ET QUE NOUS POURSUIVONS

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE.

Camarades, nous gagnerons la bataille des membres bienfaiteurs si elle est saisie par chaque adhérents de notre association.

C'est, ce à quoi je vous propose de nous attacher à réaliser. »

COMPLÉMENT ORAL AU RAPPORT FINANCIER

(Présenté par le trésorier Michel GODICHEAU)

« Cher président,

M le Commissaire aux comptes

Chers adhérents,

Chers invités,

Comme je m'y étais engagé, bien que démissionnaire de mes fonctions de trésorier depuis le 1^{er} avril, j'ai assuré avec Bruno N'Diaye, mais aussi Astrid Bardet, JP Gentili et sa collaboratrice, la clôture de l'exercice et la préparation du budget prévisionnel.

La discussion de ce dernier par le CA a eu lieu en mon absence du fait d'un retard de TGV. Je suis d'accord avec les remarques qui m'ont été rapportées et notamment sur le fait que nos engagements sont au maximum de nos ressources actuelles.

Cela signifie pour moi :

- d'abord qu'il faut augmenter nos ressources en augmentant le nombre de donateurs et notamment le nombre de bienfaiteurs ; j'ai accepté, par ailleurs, de mener, comme administrateur, une action sur les legs, je suis donc à votre disposition, ici et dans vos départements.

- ensuite qu'il ne faut pas prendre d'engagements nouveaux sans ressources supplémentaires. Y compris pour les travaux.

Merci à celles et ceux qui m'ont aidé.

Merci à Bruno.

Et merci de votre attention. »

MESSAGES DES INVITES

Intervention de Michel DEBON, Vice-Président de l'association « Solidarité Laïque »

« ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS

INTERVENTION DE SOLIDARITÉ LAÏQUE LE JEUDI 26 AOÛT 2021

Tout d'abord je veux vous saluer au nom de la présidente de Solidarité Laïque, Anne-Marie Harster qui n'a pu venir.

Vous appartenez, comme l'ensemble des 48 organisations membres qui font notre union, à cette grande famille laïque dont l'éducation, la solidarité et la laïcité sont les maîtres mots.

Solidarité Laïque a 65 ans et a été voulue par des militants de la fédération de l'Education nationale quand des Hongrois, en 1956, ont fui devant les chars soviétiques. Deux grandes organisations, le Secours populaire et

Le Secours catholique se sont organisaient pour accueillir ces nombreux réfugiés. Des militants de la Fen n'ont pas voulu secourir mais être solidaires de ces Hongrois. Ils ont voulu être indépendant de tout mouvement politique ou religieux. Ainsi est née Solidarité Laïque qui, aujourd'hui, poursuit sa lutte pour offrir un meilleur accueil aux réfugiés d'où qu'ils viennent.

Solidarité Laïque se bat aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui œuvrent pour une éducation de qualité pour tous et toutes. Dès la fin des années 90, du temps où, déjà, les Talibans régnaient sur l'Afghanistan, Solidarité Laïque a participé à l'opération « Libérez le savoir en Afghanistan » pour soutenir les écoles clandestines de filles dans ce pays sous le joug de fanatiques. Cette opération a été lancée par une organisation afghano-française, Négar, avec deux syndicats français, devenus, depuis, membres de Solidarité Laïque, le Sgen-CFDT et le Snuipp-FSU. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas être insensible, au sort du peuple afghan et en particulier à celui des femmes et des filles. Les réfugiés afghans comme tous les réfugiés ne peuvent nous laisser indifférents.

Solidarité Laïque, membre de la Campagne mondiale pour l'éducation, est à l'origine de la Coalition éducation dont l'un des axes porte sur l'éducation des filles. Ainsi plusieurs jeunes filles (afghane, béninoise, burkinabée, haïtienne, malienne, sénégalaise, tunisienne ...) ont pu s'exprimer sur l'éducation faite aux filles dans leurs pays respectifs dans une tribune libre diffusée par la coalition.

Les récents événements en Haïti, dans un pays où Solidarité Laïque est présente depuis plus de trente ans, nous oblige vis-à-vis des populations sinistrées. La solidarité de toutes et tous est précieuse dans de tels moments et Solidarité Laïque, avec ses organisations membres, y répond.

Le futur des plus démunis est aussi au centre de nos préoccupations d'où, en Afrique de l'Ouest et bientôt en Afrique centrale, le programme « Compétences pour demain » qui doit permettre à de jeunes femmes et de jeunes hommes de pouvoir acquérir une formation professionnelle.

Je ne vais pas détailler toutes les actions qui sont menées, tant en France qu'à l'internationale, pour faire vivre, à travers l'éducation, nos valeurs communes de solidarité et de laïcité. Vous êtes de ce combat et soyez-en remerciés.

Michel Debon de Beauregard, Vice-Président chargé de l'international, à Solidarité Laïque. »

Intervention de Georges SAAD de l'Association Libanaise de Philosophie du Droit

“Grand merci d'abord au président Xavier HYVERT.

Entraide et solidarité est maintenant très connue au Liban. Dans mon intervention du mardi j'ai parlé un peu de l'aide de Entraide et solidarité à notre association aliphid (l'Association libanaise de philosophie du droit).. On m'a déjà dit que c'est dans cette assemblée de Entraide qu'il faut vraiment expliquer votre situation parce que c'est là où il y a le Fonds monétaire et les trésors.. Evidemment c'est de l'humour libanais.. Bref pour ne pas trop tarder: Tous nos remerciements pour les deux aides que nous reçues de Entaride et Solidarité. une financière et une aide à la scolarité. La distribution de caisses d'aliments nous a été très utile parce qu'on a gagné des gens..et ça a fait le Bonheur de beaucoup. Tout est relatif. On avait envoyé des vidéos de gens amis qui remerciaient la FNLP, Godicheau et Xavier Hyvert. et les gens terminaient leurs paroles par un vin avec “A bas la calotte et Vive la Sociale”.. sans oublier “ni dieu ni maître”.

C'était une première au Liban: entendre des gens nous demander si “ al fikr al horr” distribue encore (al fikr al horr veut dire la libre pensee).. Il y avait sur toutes les caisses les logos de FNLP, Entraide et Solidarité..

Bien sûr nous ne sommes pas une organisation caritative mais dans de telles situations (l'explosion, la révolte, la famine ou presque) toutes les associations doivent agir et fianlement à ce propos nous avons progressé. Nous sommes arrivés a nous dire ce n'est pas parce qu'il y a le mot philosophie qu'on doit rester

loin des gens. La philosophie n'est-elle pas la vie tout court, la sagesse.. Bien au contraire c'était pour nous l'occasion de faire de la vraie philosophie, être proches des gens, les aider.

Les besoins des gens au Liban sont énormes.. je vais peut-être revenir avec des médicaments.. en effet il n'y a plus de médicaments parce que notre Etat de voyous veut enlever le soutien financier sur pas mal de produits essentiels ... Il n'y a plus d'essence; les gens font la queue des heures durant tous les jours pour faire le plein.. à des prix exorbitants.. il n'y a plus de mazout et donc pas d'électricité des moteurs de quartier (puisque au Liban on paye deux factures d'électricité...).

Je suis sûr que Entraide et Solidarité, sinon par leurs propres moyens et je sais qu'elle n'est si riche, du moins à travers leurs connaissances et connexions vont nous trouver d'autres moyens d'aide. C'est grâce aux efforts des copains que nous avons pu sortir ces trois numéros de notre revue parce que tout coûte cher au Liban (surtout en cette période de dévaluation exceptionnelle, rien que pour le technicien du design qui n'accepte de toucher qu'en dollars).. Notre objectif maintenant est d'assurer la sortie de plusieurs numéros à venir et peut être des publications en papier. Nous devons alimenter aussi le website que nous sommes en train de construire (un vrai website).

Les gens attendent d'autres aides d'aliments. Même des envois de vêtements sont bienvenus. Bien sûr des aides à la scolarité pour d'autres familles seront bienvenues aussi. L'aide que nous avons reçue a fait des jaloux.. Notons que ces aides vont à des gens proches de nous ou qui viennent d'adhérer à nos idées. Pour le moment ce qui est pressant c'est l'envoi de médicaments et la distribution d'aliments et de nourriture.. en attendant de voir comment les choses vont évoluer dans ce pays gouverné par des sales corrompus.

Des soldats de l'armée commencent à désertier, leurs salaires ne payant plus leur transport..

Sans nul doute ce moyen de contacter des gens va nous faire avancer dans ce pays kidnapé par les religieux.. C'est malheureux mais c'est comme ça l'aide aux gens, donc l'argent est un moyen pour faire connaître nos belles idées..

J'ai toujours dit que les camarades de la FNLP et de Entraide et Solidarite sont le fleuron de la France... les champions en matière d'enseignement des principes de la laïcité, de rationalisme, de l'égalité et de la vérité tout court..

Nous n'avons demandé des aides au Liban car notre position est de ne jamais accepter de l'argent de partis religieux ou capitalistes. Ni du gouvernement car celui-ci ne donne qu'à ses ouailles (corruption) et de toutes façons ils ne vont pas donner des sous à des athées, communistes libertaires, anar, nous sommes plutôt des diables pour eux..

Dernière Remarque un peu personnelle: le fayotage n'est pas mon truc. Mais: c'est l'une des rares fois où je vois des chefs élus de manière spontanée et bakouninistes parce qu'ils le méritent de par leurs compétences et leur honnêteté qui sautent aux yeux, gardez-les bien au chaud, je veux dire Jean Sébastien Pierre et Christian Eyschen..

Merci."

Message video que Georges Saad nous avait adressé au cas où il ne pourroit venir : <https://youtu.be/ZigYol88kzw>

Message de Pierre STAMBUL de l'Union des Juifs Français pour la Paix

Lien vers le message en video de Pierre Stambul: <https://youtu.be/lmBdZcUiHTo>

Message de Ata ALSAHWI de l'association « Croissant fertile »

Lien vers le message de Ata Alsahwi en video: <https://youtu.be/mkVFDrsd50E>

Texte du message communiqué par l'auteur :

« Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de vive voix pour l'aide que vous avez octroyée à notre association

Le Croissant Fertile, dont je suis un des membres fondateurs, qui œuvrait en France pour envoyer ce qu'elle a pu collecter à des associations laïques sur place notamment l'association Moumken au Liban (la Syrie étant sous embargo Hélas).

Pour ceux qui ne savent pas encore le Croissant Fertile est une association française loi 1901 qui réunit les ressortissants des pays de la région géographique connue sous le nom du Croissant Fertile et leurs amis, pour donner une autre image de ce que vivent leurs pays d'origine, avec un idéal d'une république unie sociale et laïque au lieu d'avoir des enclaves confessionnelles qui s'entretiennent perpétuellement.

Chers camarades, c'est grâce à mon ami Michel ÉLIARD que j'ai connue il y a quelques années maintenant la Libre Pensée et naturellement je me suis identifié à ses valeurs.

Et avec mon ami Pierre GUEGUEN à travers nos discussions et nos activités culturelles communes à Toulouse cette adhésion s'est approfondie et j'en suis fier.

Je regrette de ne pas pouvoir être présent à cette noble assemblée et vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous.

Salutations fraternelles

Ata Alsahwi »

Message de Claude BIARDEAU de 'Un enfant, un cartable »

Texte non communiqué.

Message de Joseph TOHME de l'association « Tadamoun Wa Tanmia »

« Chers amis, chers camarades,

Mon message va être court. Je viens d'un petit pays, le Liban, aussi grand que la Dordogne dont tout le monde dans cette salle a entendu parler depuis au moins 50 ans : entre guerres civiles, explosions, attentats, assassinats, invasion israélienne, occupation syrienne, enlèvements... Durant ces cinquante années, le Liban a eu une couverture médiatique énorme.

Pourtant si nous posons la question aujourd'hui sur le conflit libanais, la première réponse que l'on a souvent est que c'est très compliqué on que l'on n'y comprend plus rien.

Cette complication est due au prisme d'analyse avec lequel est regardée la situation libanaise, qui est le même depuis 100 ans.

À la fin de l'Empire Ottoman, deux puissances coloniales de l'époque se sont partagé cette région et ont y ont créé des entités.

La France, république laïque mandataire sur le Liban, n'a trouvé mieux que d'y installer un système confessionnel.

Ce système dont tous les pouvoirs politiques en place ont loué les avantages durant des années et qui ne peut que détruire l'état et toute construction commune. Si je veux le résumer, c'est un système de partage de territoires par des familles mafieuses : l'anti état.

Nous assistons aujourd'hui à la fin de ce système, malheureusement pour la population qui en paye un coût terrible : violences, insécurité manque d'électricité, pénurie dans les hôpitaux et de médicaments et une perte totale pour la population de toute l'accumulation financière qu'elle avait faite durant toute cette période-là.

C'est pour cela les camarades et amis qui sont intervenus avant moi ont évoqué et insisté sur l'entraide et la solidarité qui va de soi dans ces situations dramatiques.

Mais permettez-moi de vous amener un autre message, une crise n'est pas la fin de la vie, si nous devons, à partir d'elle, changer un système politique confessionnel défaillant et gangrené par la corruption.

C'est là où nous nous retrouvons ensemble avec les mêmes aspirations : La création d'un état laïque qui est la seule sortie possible pour nous et je tiens à vous saluer, vous qui avez tenu bon les 100 dernières années en ayant une approche d'une laïcité active et politique.

Je termine en vous apportant un message d'espoir : le flambeau de la laïcité combative et politique que vous avez porté passe aujourd'hui entre les mains de notre jeunesse, qui est en voie d'imposer le seul système, qui nous permettra de nous remettre debout : un état laïque et démocratique. »



10-12, rue des Fossés Saint-Jacques 75005 PARIS

Entraide et Solidarité a pour vocation d'apporter assistance aux Libres penseuses-seurs en difficultés.

Aidez Entraide et Solidarité Devenez membre bienfaiteur

En allant sur notre site :

<https://www.entraideetsolidaritelibrespenseurs.org>

**Ou bien en adressant le MANDAT, ci-dessous, accompagné d'un RIB à l'adresse de l'association
12, rue des Fossés Saint Jacques 75005 Paris.**

Mandat	
N° de mandat (à compléter)	N° de mandat (à compléter)
Exemple de mandat (à compléter)	N° de mandat (à compléter)
1. Titulaire et Co-titulaire du Mandat (à compléter) : Nom, Prénom, Adresse complète, Code postal, Ville, Pays, Téléphone, Courriel, Signature, Date.	
2. Destinataire (à compléter) : Nom, Prénom, Adresse complète, Code postal, Ville, Pays, Téléphone, Courriel, Signature, Date.	
3. Montant (à compléter) : Montant, Monnaie, Date.	
4. Observations (à compléter) : Observations, Date.	

Enfant d'une Libre penseuse : « la bourse d'Entraide et Solidarité a été un sérieux coup de pouce pour mon année universitaire ».

ENTRAIDE ET SOLIDARITE lui vient en aide chaque mois.

Libre penseuse, son conjoint dépendant est en EHPAD'.

ENTRAIDE ET SOLIDARITE lui vient en aide chaque mois.

LES DEMANDES D'AIDE, DE CONSEIL SONT À ADRESSER AU PRÉSIDENT DE ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE 10-12, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JAQUES 75 005 PARIS - astridentraide@gmail.com

Aide à la scolarisation des enfants libanais et syriens déplacés à Saïda (Liban.) en soutenant « Tadamoun Wa Tanmia »

Entraide et Solidarité aide des associations laïques de bienfaisance agissant pour la liberté de pensée en France, dans le monde.

Aide à la scolarisation des enfants de familles très démunies, au Sénégal, en soutenant « Un enfant, un cartable » Association Jean-Louis BAROIN »

Soutien à un programme de l'U.J.F.P. d'aide à des agriculteurs dans la bande de Gaza



Question à l'étude 2021

Résolution

1 – Les restrictions des libertés imposées en continu par le gouvernement depuis les premières mesures de mars 2020 avec le premier confinement et l'instauration de l'état d'exception dit « sanitaire », ont rendu impossible le traitement réel de la question à l'étude, *Les Elus de la République et les principes de laïcité et de neutralité religieuse*, par les fédérations départementales. Depuis le congrès 2019 d'Alizay, la fédération de la Corrèze a reçu en tout et pour tout cinq contributions, aucune depuis août 2020.

C'est pourquoi le Congrès décide de reprendre la proposition de la CAN et de prolonger l'étude de cette question jusqu'au prochain Congrès.

La présentation initiale a été complétée et doit ainsi permettre aux adhérents de toutes les fédérations de s'en saisir pleinement :

Les Elus de la République et les principes de laïcité et de neutralité religieuse

À quelles conditions la présence d'Elus de la République à une manifestation organisée par les responsables d'une association culturelle peut être considérée ou pas comme une violation du principe de laïcité (par exemple : inauguration de l'achèvement des travaux de rénovation d'une église ou de son mobilier remarquable ; inauguration d'un nouveau lieu de culte ; repas de clôture du Ramadan ; repas de Noël ; ...)

Pour aider à déterminer les critères à prendre en compte :

- *la manifestation comporte-t-elle des rites et pratiques culturelles ?*
- *le lieu du déroulement de la manifestation (Édifice religieux, local privé, salle municipale, voie publique, etc.) a-t-il une importance ?*

2 - Les Fédérations départementales souhaitant assurer la coordination des travaux avec la Fédération de Corrèze sont invitées à se faire connaître auprès de la CAN avant la fin du mois de septembre.



Résolution générale

■ La situation d'état d'urgence a obéré quelque peu l'activité de la **Fédération nationale de la Libre Pensée** et de ses **Fédérations départementales**. Cependant, la Libre Pensée a bien été présente et active, à tous les niveaux, dans la situation. Nous notons avec satisfaction que nous sommes en train de remonter des Fédérations départementales avec un certain succès sur des terres en friche.

La Libre Pensée a pu compenser les difficultés de « *présentiel* » par une place importante de publications diverses, qui ont fait que son point de vue, ses analyses et propositions ont bien été présentes dans le débat. Mais l'activité en « *présentiel* » a été aussi maintenue à un bon niveau d'activités. Ce qui fait que globalement, nos effectifs d'adhérents tiennent bon.

La FNLP a participé aux activités de la **Coordination contre la loi « Sécurité globale »**, au **Collectif contre la loi « Séparatisme »** et à la campagne des **syndicalistes contre les 3 Décrets sur le fichage**. Il en a été de même dans beaucoup de départements, où la Libre Pensée s'est insérée (quand elle n'en a pas été à l'initiative) dans les actions et collectifs unitaires. **La FNLP s'investit également dans le collectif unitaire Contre le SNU dont les membres ont maintenu a minima les liens qu'ils ont noués, en dépit des circonstances.**

La Libre Pensée et ses Fédérations départementales ont eu une présence réelle dans les manifestations, rassemblements et initiatives qui ont été initiés par ces actions collectives et unitaires.

C'est un premier constat que peut dresser le Congrès national de Voiron (38) : la Libre Pensée est bien vivante et elle agit.

■ Depuis déjà un bon moment, notamment le meeting salle Japy le 5 décembre 2015, la notion de « *bloc historique* » **FNLP/LDE/LDH** est rentrée dans la conscience collective militante et dans l'opinion publique laïque. Ce bloc historique agit et est reconnu par ses composantes, son nom même circule largement. C'est devenu un fait.

Par exemple, dans la bataille contre les *Chartes de la laïcité* et les **Contrats d'engagements républicains** de la loi « Séparatisme », le fait de dire aux maires, à l'Assemblée nationale et au Sénat : « *Vous demandez à la LP, la LDH et la LDE de s'engager à respecter et promouvoir la laïcité, alors que c'est le bloc historique qui a fait la laïcité. Et qui nous le demande ? : Ceux qui violent la laïcité tous les matins* » a été un argument de poids pour faire reculer les pressions et a entaché profondément la notion de chartes de la laïcité dans les collectivités territoriales.

Cela a été un point d'appui conséquent dans le refus de nombreuses associations de signer de tels « *engagements* ».

Dans les réunions unitaires, l'existence de ce « bloc historique » est une donnée importante qui pèse bénéfiquement dans la situation. Il suffit de voir la place qu'occupe la proposition d'action commune en défense des libertés des syndicalistes contre le fichage, totalement appuyée par la FNLP, pour s'en apercevoir.

■ La **Libre Pensée** occupe désormais une place plus importante et joue un rôle moteur dans ce qui se passe. Elle renoue avec un passé glorieux et son avenir est depuis déjà quelques temps devant elle. Son devenir est assuré, tant en interne qu'en externe.

Cette nouvelle situation impose de nouvelles exigences dans l'activité et le fonctionnement de la **Libre Pensée** à tous les niveaux : international, national, départemental, local. L'expérience et les analyses acquises à chaque niveau doivent être utilisées et doivent circuler pour devenir une compréhension commune des tâches et des événements.

Le **Congrès national** attire l'attention sur le fait que si « *du haut jusqu'en bas* », l'information circule, la réciprocité n'est pas toujours vraie. Il faut donc y remédier positivement. On ne construira pas la Libre Pensée dans son seul village.

Le **Congrès national** demande aux Fédérations départementales de faire remonter au maximum les informations sur leurs activités. Il y a toujours plus de bonnes idées dans plusieurs têtes que dans une seule, aussi bien faite soit-elle.

L'unification des informations (qui n'est pas l'uniformisation de la Libre Pensée, mais au contraire l'enrichissement de sa diversité) est indispensable pour compléter notre patrimoine commun. Chaque action des uns est un acquis pour les autres.

■ Il est indispensable de voir que la question de l'unité est totalement prégnante, à tous les niveaux, depuis un certain temps. Au-delà de la nécessaire recherche de l'efficacité, qui est une donnée intemporelle, une autre question se fait jour.

La crise de la « *représentation politique* » à tous les niveaux et dans toutes les composantes de la société, ouvre un nouveau champ d'expérimentation. **La Libre Pensée ne peut prétendre à cette représentation politique ni même à la construction de celle-ci. Mais elle doit participer à la réflexion à tous les niveaux et sur tous les plans à cette réflexion.** Aucune composante du mouvement ouvrier, laïque et démocratique n'a la solution clés en mains, et chacun compare, analyse et recherche.

L'échange d'analyses et d'informations (tant en interne qu'en externe) est devenue indispensable pour forger une opinion aujourd'hui. **La question d'un endroit d'expression, à l'initiative de la Libre Pensée, doit être mise à l'étude. Le problème du calendrier électoral existe, il est un obstacle, mais il permet aussi les plus grands échanges, pour peu que nous restions sur notre terrain propre.**

Le mouvement se cherche à travers différentes formes et réessaie des solutions anciennes à l'épreuve des exigences nouvelles. C'est d'ailleurs pour cela que la forme prend l'apparence de « *mouvements* » plutôt que de structures rigides et figées. Mais le « *mouvement* » n'est pas un mollusque, il lui faut une certaine colonne vertébrale. Et les « *appareils* » ne sont pas morts, même s'ils sont mal en point.

La forme très particulière des choses aujourd'hui combine les deux aspects : mouvements et appareils. C'est l'originalité de la situation. Nul ne peut dire ce qu'il adviendra de tout cela pour l'avenir. Mais il y a une donnée historique : les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. Du désordre actuel naîtra nécessairement un autre ordre : « **Ordo Ab Chao** » (du chaos à l'ordre).

C'est en quelque sorte un retour à 1848, mais avec toute l'expérience acquise. Cela ira donc plus vite. Ce n'est pas de la nostalgie, mais l'expression de la volonté d'en tirer le bilan pour avancer.

■ Il convient donc d'adapter la réflexion sur la structuration ***in intra et ad extra*** (en interne en externe) de la Libre Pensée à cette nouvelle donne. A tous les niveaux, international, national, départemental, local, nous connaissons des associations, des groupes de militants qui se retrouvent beaucoup, ou partiellement, dans les analyses et propositions de la Libre Pensée.

Beaucoup sont désireux de trouver un cadre commun avec nous, sans pour autant adhérer à la **FNL**. Il y en a aussi beaucoup qui adhèrent, car ils ont enfin trouvé l'association qu'ils cherchent depuis longtemps. Du fait de la situation décrite dans cette résolution, la solution ne peut être uniforme.

Il nous faut donc combiner, à la fois, le développement nécessaire de la FNL dans la forme actuelle, qui répond à une nécessité historique, et l'association qui permet d'agir en commun et d'avancer progressivement.

La proposition est donc de maintenir la **FNL** sur son axe fondamental et sur le maintien et surtout le renfor-

cement du nombre de ses membres et d'augmenter la quantité des Fédérations départementales. Il ne s'agit pas de faire « *une libre pensée ouverte, plurielle* » ou de modifier en quoi que ce soit nos principes et nos actions. Il faut absolument renforcer la FNLP telle qu'elle est aujourd'hui.

Mais nous ne pouvons ignorer la possibilité de regrouper – **à côté de la Libre Pensée** – militants, associations et structures qui partagent beaucoup de choses avec nous et qui ont envie d'être au plus près de nous dans l'action commune. De nombreuses réalisations démontrent le potentiel contenu dans cette perspective.

Il convient alors de proposer la tenue, en 2023/2024, d'un **Congrès national ouvert aux « *Penseurs libres* »** quelles que soient leurs appartenances organisationnelles, ce qui représente un large spectre qui inclut beaucoup de monde qui partage le socle de la méthode de la Libre Pensée qui n'est pas une doctrine, en vue de la constitution d'une **Confédération laïque des penseurs libres** (titre provisoire) dont la FNLP, comme structure, serait un pilier important. C'est le mouvement réel du regroupement sur des principes qui donnera la forme, le contenu, et le titre.

Le **Confédéralisme** permet d'unir dans un cadre large en maintenant l'indépendance des structures, le **Fédéralisme** appelle toujours une certaine centralisation et identification.

Pour donner une idée, il faut se rappeler les discussions et polémiques sur « une Union Européenne fédérale ou confédérale ».



La nouvelle Commission Administrative Nationale, réunie le jeudi 26 août 2021 au Congrès National de la Libre Pensée à VOIRON, a élu les responsables nationaux suivants :

Proclamation du nouveau bureau exécutif

Président : Jean-Sébastien Pierre

Vice-Présidents : Nicole Aurigny, Christophe Bitaud, Dominique Gousot

Secrétaire Général : Christian Eyschen

Secrétaire Général Adjoint : Benoit Schneckenburger

Trésorier National : Bruno N'Diaye

Trésorière Nationale Adjointe : Sylvie Midavaine

Secrétaire Administrative Nationale : Carole Halbutier

Secrétaire Administratif National Adjoint : Pierre Gueguen

Présidents d'Honneur : Roger Lepeix

Vice-Présidents d'Honneur : Michel Eliard, Pierre Roy

Administrateurs d'honneur : Bruno Marsot, Françoise Stora

Responsables des Publications

La Raison :

Directeur de la publication : Jean-Sébastien Pierre

Rédacteur en chef : Christophe Bitaud

Rédacteurs en Chef Adjoint : Jean Debraine, Christian Eyschen

Comité de Rédaction : inchangé..

L'Idée Libre:

Directeur de la publication : Jean-Sébastien Pierre

Rédacteur en chef : Claude Singer

Rédacteurs en Chef Adjoint : Philippe Besson

Comité de Rédaction : inchangé.

La Libre Pensée Militante (publication commune FNLP-E&S)

Directeur de la publication : Jean-Sébastien Pierre

Rédacteur en chef : Carole Halbutier

Rédacteurs en Chef Adjoint : Pierre Gueguen

Secrétaire de Rédaction : Astrid Bardet

Cahier de l'Observatoire de la Libre Pensée

Directeur de la publication : Jean-Sébastien Pierre

Rédacteur en chef : Christian Eyschen

Comité de Rédaction : inchangé.

La Plume et la Pensée

Directeur de la publication : Jean-Sébastien Pierre

Rédacteur en chef : Christian Eyschen

Rédacteurs adjoints : Pierre Gueguen, Claude Singer.

Webmaster : Claude Singer

Médiapart : Claude Singer

Facebook : Pierre Gueguen

Coordination de la Communication interne et externe : Christian Eyschen

ATTENTION¹

Suite à la modification des statuts en 2020, les 27 membres de la CAN étaient à élire au congrès de 2021-VOIRON, en tenant compte du renouvellement par moitié tous les deux ans, lors des Congrès.

7.1 Commission administrative nationale

(...) Les membres de la CAN sont élus par le congrès national pour 4 ans et renouvelables par moitié, tous les deux ans.

Les 12 premiers sont élus pour 4 années (2021-2025) : Nicole Aurigny, Claude Biardeau, Pascal Costarella, Jean Debraine, Michel Godicheau, Carole Halbutier, Sylvie Midavaine, Régis Parayre, Jean-Sébastien Pierre, Julien Plaza, Benoit Schneckenburger, Michel Sidoroff.

3 sont exæquo donc en ballottage dont 2 seront élus pour 4 ans : Dominique Goussot, Alain Jouannet, Claude Singer. Il y aura un tirage au sort lors de la prochaine CAN entre ces 3 noms.

L'un des 3 membres en ballottage ci-dessus et les 12 suivants sont élus pour 2 années (2021-2023) : José Arias, Christophe Bitaud, Quentin Dauphiné, Daniel Dubois, Christian Eyschen, Jacques Fassié, Pierre Gueguen, Henri Huile, Gorges André Morin, Bruno N'Diaye, Brigitte Pastor, Gérard Plantiveau.

Pour les Commissions de conciliation et de Contrôle Financier, les mandats conservent leur durée de deux ans, avec élections au Comité Général et au Congrès :

7.3 Commission de conciliation (5 membres)

Sont élus (2021-2025) : Yves Barbarant, Gérald Fromager, Claire Lefebvre-Guelmani, Alain Mignet, Bernard Roux

7.4 Commission de Contrôle Financier (3 membres)

Sont élus : Jean-Pierre Gentili, Jacques Chazard, Daniel Hermange

¹ Il a été procédé à une rectification portant sur les résultats de vote des départements 10,20, 27,50, 58 et 78

VOTE DIVERS

Le Congrès National de la Libre Pensée réuni à Voiron du 24 au 27 août 2021 a voté à l'unanimité le quitus à la trésorière.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

2022 : COMITÉ GÉNÉRAL

2023 : CONGRES NATIONAL DE LA LIBRE PENSÉE

Le congrès 2023 se réunira à MONTPELLIER (Hérault).

Il prévoira, sur présentation des groupements affiliés, les élections de :

- 13 postes de la Commission Administrative Nationale (José Arias, Christophe Bitaud, Quentin Dauphiné, Daniel Dubois, Christian Eyschen, Jacques Fassié, Pierre Gueguen, Henri Huile, Gorges André Morin, Bruno N'Diaye, Brigitte Pastor, Gérard Plantiveau et l'un des trois noms en ballottage (Dominique Goussot, Alain Jouannet, Claude Singer)
- 5 postes de la Commission de Conciliation (Yves Barbarant, Gérald Fromager, Claire Lefebvre-Guelmani, Alain Mignet, Bernard Roux)
- 3 postes de la Commission de Contrôle (Jean-Pierre Gentili, Jacques Chazard, Daniel Hermange).



Réuni à Voiron (Isère), du 24 au 27 août 2021 ;
Convaincu comme Montesquieu que « *Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires* » ;

Le congrès de la Fédération nationale de la Libre Pensée,

Considérant ce qui suit :

Au motif que devraient prévaloir sur le principe de liberté les impératifs de la lutte contre la délinquance, le terrorisme, la pandémie, la Cinquième République bonapartiste ouvre peu à peu la voie à l'instauration d'un État autoritaire. En particulier, dans les années récentes, non seulement elle a introduit dans le droit commun la législation d'exception de l'état d'urgence mais elle remet en cause des libertés et droits fondamentaux consubstantiels à la République et à la démocratie elles-mêmes. Prompte à succomber aux sirènes de l'émotion, elle s'apprête aussi à porter atteinte à des garanties essentielles pour l'individu dans un pays civilisé, alors que demeurent par ailleurs sans réparation satisfaisante les préjudices subis par certaines catégories de victimes.

La Cinquième République tient la bride serrée sur le cou de la loi

Si la loi est le support de la liberté pour les tenants de la tradition issue de la Révolution française, en revanche, la Cinquième République la relègue dans un espace fortement contraint.

Les déclarations révolutionnaires mettent la loi au service de la liberté

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 met la loi au service de la liberté, conformément à son article 4 : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.* » Celle-ci n'interdit que « *les actions nuisibles à la société.* » Aux termes des articles 5 et 6, elle « *est l'expression de la volonté générale* » du peuple souverain composé des citoyens qui concourent « *personnellement ou par leurs représentants* » à sa formation. Enfin, « *Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.* »

La déclaration figurant en préambule de la Constitution du 24 juin 1793 précise et renforce les principes énoncés dans celle du 26 août 1789. En particulier, son article 7 fixe les domaines dans lesquels la loi ne saurait édicter d'interdictions : « *Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits. La nécessité d'énoncer ces droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.* » Elle dispose au contraire, en son article 9, que « *La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent* », à défaut de quoi devient légitime, selon son article 33 « *La résistance à l'oppression [qui] est la conséquence des autres droits de l'Homme.* »

La Cinquième République encadre la loi au bénéfice du Pouvoir exécutif

À rebours de la tradition révolutionnaire, la **Cinquième République** limite le rôle de la loi comme instrument au service de la liberté. D'inspiration fondamentalement bonapartiste, la Constitution du 4 octobre 1958 accorde la prééminence au pouvoir exécutif, dyarchique et déséquilibré : si « *Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation* » selon l'article 20, dans les faits celle-ci procède entièrement du Président de la République élu au suffrage universel direct depuis 1965. Chef des armées, ce dernier dispose, au surplus, de pouvoirs très étendus : en particulier, en application de l'article 11 qui instaure une logique plébiscitaire, certes sur proposition du Gouvernement ou des deux assemblées, il peut soumettre directement au peuple par référendum des projets de loi ayant trait à l'organisation des pouvoirs publics, aux questions économiques, sociales et environnementales ou à la ratification de traités, voire, en violation de la Constitution, à la révision de celle-ci, comme en octobre 1962 aux fins d'introduire l'élection au suffrage universel direct du Président de la République. Sur le fondement de l'article 16, en cas de crise, il peut aussi exercer des pouvoirs exceptionnels, une sorte de dictature au sens romain que **Charles de Gaulle** a exercée du 23 avril au 29 septembre 1961 à la suite du putsch des généraux d'Alger. Instauré en 2002, conforté par la tenue d'élections législatives organisées dans la foulée de celle du président de la

République selon un scrutin de liste uninominal à deux tours déformant gravement la diversité des opinions des citoyens, le quinquennat accentue la concentration du pouvoir au sommet de l'État.

En troisième position dans l'ordre de présentation des pouvoirs publics par le constituant de 1958, le Parlement bicamériste joue un rôle secondaire bien que le régime soit formellement parlementaire. Le domaine de la loi est précisément borné par l'article 34 de la Constitution tandis que le Gouvernement détient un très vaste pouvoir réglementaire et peut même, par délégation de l'Assemblée nationale et du Sénat, légiférer par ordonnance en application de l'article 38. **Jacques Chirac** en publie 280 environ en douze ans, **Nicolas Sarkozy** près de 170 en cinq ans, **François Hollande** 270 en cinq ans et **Emmanuel Macron** plus de 180 de mai 2017 à octobre 2020, notamment celles de septembre 2017 modifiant profondément le code du travail.

Sur le fondement de l'article 49 alinéa 2, les députés peuvent mettre en cause la responsabilité du Gouvernement par le vote d'une motion de censure mais les conditions à réunir garantissent une sorte d'immunité politique au pouvoir exécutif. Sur les cinquante-huit déposées depuis 1959, une seule a entraîné la démission du Gouvernement, celle du 5 octobre 1962. Conformément à l'article 49 alinéa 3, notamment lorsque la majorité manifeste des signes de faiblesse ou de division, le pouvoir exécutif peut faire adopter sans vote un texte par l'Assemblée nationale, sauf si une motion de censure recueille la majorité des suffrages des députés. Sur quatre-vingt-neuf motions de censure dirigées contre cinquante-et-un texte, aucune n'a abouti à la démission d'un gouvernement depuis 1959.

Aujourd'hui plus que jamais à bout de souffle à la suite de l'effondrement des partis traditionnels qui l'ont portée depuis 1958, la **Cinquième République** est aux mains d'une sorte de *Société du Dix-Décembre* sans ancrage dans le pays. Le mépris de la souveraineté populaire n'a peut-être jamais atteint un degré aussi élevé. La loi ne permet plus la conquête de nouveaux droits tels que la liberté de la recherche sur l'embryon humain et la légalisation du recours à la gestation pour autrui ou de l'aide médicale à mourir, que le Gouvernement, aidé par les règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, a réussi à empêcher de prospérer en avril 2021. Elle n'est plus, en effet, au service de la liberté mais de la répression.

*

La remise en cause des libertés et droits fondamentaux

Par essence la Cinquième République accepte les libertés et les garanties auxquelles tout individu a droit tant que leur usage et leur protection ne l'empêchent pas de mener, sous la surveillance discrète mais efficace des dogmes, sa politique au profit des milieux du capital avec lesquels elle entretient des relations organiques, au travers notamment de l'étroite imbrication d'une partie de la haute fonction publique, du monde de l'économie et de la finance et des officines politiques en tous genres.

La loi renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes du 2 février 1981, largement mais pas totalement abrogée en 1983, s'en prend gravement aux libertés individuelles. Celle du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité introduit la comparution avec reconnaissance préalable de culpabilité qui renforce les pouvoirs du parquet et réduit les garanties des justiciables en matière correctionnelle. Les lois d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure des 29 août 2002 et 14 mars 2011 marquent un tournant : la première place la police et la gendarmerie sous la seule autorité du ministre de l'Intérieur et fusionne les fichiers de l'une (système de traitement des infractions constatées) et de l'autre (système judiciaire de documentation et d'exploitation) ; la seconde facilite l'essor de la vidéo-protection et légalise de nouveaux fichiers de police (fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles et violentes, fichier national des empreintes génétiques).

L'horizon jamais atteint de la sécurité globale

Dès mai 2017, sans préjudice de l'état d'urgence sanitaire qui atteint gravement les libertés publiques (droit de manifestation et de rassemblement suspendu) et individuelles (liberté d'aller et de venir entravée) depuis mars 2020, la logique sécuritaire s'est nettement accentuée alors que le rôle du Parlement s'est trouvé encore amoindri dans les faits.

Mise en œuvre sans discontinuer pendant vingt-trois mois après les attentats terroristes du 13 novembre 2015, alors même que n'était pas réunie pendant une grande partie de cette période la condition de « *péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public* » ou « *d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique* », la loi d'exception du 3 avril 1955 relative à l'état

d'urgence s'est trouvée incorporée dans le droit commun par celle du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Désormais, le préfet peut instaurer « *un périmètre de sécurité au sein duquel l'accès et la circulation des personnes sont réglementés.* » « *Aux seules fins de prévenir la commission d'actes de terrorisme* », il peut aussi fermer des lieux de culte « *dans lesquels les propos qui sont tenus, les idées ou théories qui sont diffusées ou les activités qui se déroulent provoquent à la violence, à la haine ou à la discrimination, provoquent à la commission d'actes de terrorisme ou font l'apologie de tels actes.* »

Au motif notamment qu' « *il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics* », une personne sur laquelle ne pèse aucune charge, peu se voir imposer par l'administration des « *mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance* » (**MICAS**) qui limitent sa liberté d'aller et de venir et la contraignent, d'une part, à se présenter périodiquement aux autorités de police ou de gendarmerie, d'autre part, à déclarer à ces dernières son lieu d'habitation ou le changement de son domicile. Enfin, elle rend possibles des « *visites domiciliaires* » en cas de « *menace d'une particulière gravité* ».

En dépit de ces mesures d'exception devenues permanentes, un nouveau projet de loi antiterroriste adopté par le Conseil des ministres du 28 avril 2021 vise à autoriser ces visites domiciliaires en cas simplement de « *menaces graves* », à porter à deux ans la période de surveillance à laquelle sont soumises les personnes libérées à la suite d'une condamnation pour terrorisme à une peine de cinq ans de prison ferme ou de trois ans en cas de récidive, à interdire l'accès de certains lieux aux individus déjà contraints de résider à l'intérieur d'un périmètre de sécurité et à rendre définitive la technique, jusqu'ici expérimentale, d'espionnage des consultations des sites Internet au moyen d'un algorithme.

Ce projet de texte constitue une nouvelle étape de la frénésie sécuritaire qui s'est emparée du Gouvernement et dont la pertinence est démentie par le nombre d'attentats terroristes perpétrés depuis le 6 juin 2017 : dix-sept soit une moyenne supérieure à quatre par an. Au regard du nombre total de tentatives enregistrées, cela représente une proportion d'un tiers d'attentats menés à terme pour deux tiers d'opérations ayant échoué.

En réalité, la lutte contre le terrorisme - qui nécessite avant tout d'en finir avec les politiques néocoloniales comme avec les accords permanents avec les théocraties autoritaires -et, depuis mars 2020, la protection sanitaire de la population - qui requiert un accroissement des moyens d'hospitalisation (matériel adapté, traitements adaptés, recherche médicale, formation de personnels médicaux et paramédicaux en nombre, création de nouveaux hôpitaux, etc.) -, servent à justifier le recours à la loi voire au règlement, non pour garantir la liberté mais afin de permettre une répression accrue.

Les décrets du 2 décembre 2020 modifiant les articles R. 236-1 à R. 236-19 du **Code de la sécurité intérieure** étendent à la lutte antiterroriste le champ des traitements automatisés de données à caractère personnel moissonnées au cours des enquêtes administratives, menées initialement uniquement en matière de sécurité publique ou en vue de la prévention des atteintes à celle-ci. Ils autorisent la police à recueillir, conserver pendant cinq ou dix ans et traiter des informations personnelles concernant notamment les « *opinions politiques, les convictions philosophiques, religieuses ou l'appartenance syndicale* » des citoyens, voire des mineurs de treize à dix-sept ans.

La loi sur la sécurité globale votée le 15 avril 2021 vise, quant à elle, à instaurer un continuum de sécurité : les officines de sécurité privée sont par exemple fondées à dresser des procès-verbaux constatant des contraventions commises dans les immeubles d'habitation qu'elles sont chargées de surveiller ou de garder. Des policiers municipaux peuvent exercer des missions de police judiciaire, ce que le Conseil constitutionnel avait interdit dans le passé ; l'administration policière peut utiliser des images captées par des caméras embarquées sur des drones dans des conditions que le législateur laisse le soin au Gouvernement de déterminer par voie réglementaire. Des caméras peuvent également être embarquées sur tous les moyens de transport des forces de l'ordre ; enfin, l'article 24 de la loi, réécrit après la levée de boucliers que sa version initiale a suscitée, prévoit la correctionnalisation de « *La provocation, dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, à l'identification d'un agent de la police nationale ou d'un agent de la police municipale, lorsque ces personnels agissent dans le cadre d'une opération de police* », punie d'un emprisonnement de cinq ans et de 75 000 euros d'amende.

Bref, la surveillance de la population est encouragée tandis que les forces de l'ordre, pour réprimer en toute tranquillité, sont protégées des regards indiscrets, en dépit des témoignages mettant au jour les nombreuses bavures observées depuis 2016.

La rupture de l'équilibre fondamental instauré en 1901 et 1905

Emporté par son élan sécuritaire, l'actuel gouvernement remet en cause - outre le droit applicable aux étrangers ou celui des familles, datant de 1882, de dispenser à domicile, si elles le souhaitent, l'instruction obligatoire en faveur de leurs enfants - les deux grandes libertés fondamentales qu'a consacrées la République, dans le sillage de **l'affaire Dreyfus** : celles d'association et de conscience. Dans son discours prononcé aux Mureaux, le 2 octobre 2020, **Emmanuel Macron** avait indiqué en annonçant le projet de loi renforçant le respect des principes de la République que « *La République c'est à la fois un ordre et une promesse.* » À l'approche du terme de l'examen de ce texte, il serait plus juste de dire que la Cinquième République est bien plus une promesse d'ordre qu'une promesse de liberté.

La loi du 1^{er} juillet 1901 reconnaît à tous le droit de s'associer librement. Après plus de quatre-vingt-dix ans de répression du délit de constitution d'association non autorisée par l'article 291 de l'ancien Code pénal napoléonien de 1810, elle renoue ainsi avec celle du 21 août 1790 qui accordait aux citoyens le droit de créer des « *sociétés libres* ». La loi renforçant le respect des principes de la République remet gravement en cause le principe de la liberté d'association, désormais internationalement reconnu par les articles 20 de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948**, 11 de la **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe du 4 novembre 1950** et 22 du **Pacte relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966**.

D'une part, toute association sollicitant une subvention auprès d'une collectivité publique doit, pour obtenir satisfaction, souscrire un « *contrat d'engagement républicain* » dont le contenu est laissé à l'appréciation du pouvoir réglementaire, **c'est-à-dire se soumettre à une idéologie d'État**. D'autre part, le texte élargit considérablement, au détriment de l'autorité judiciaire garante des libertés individuelles, le pouvoir de dissolution administrative des associations, réservé jusqu'alors aux cas très spécifiques des groupements armés et de hooligans. Au surplus, les agissements regardés comme dangereux des membres d'une association suffisent désormais à justifier sa dissolution.

La **loi du 9 décembre 1905** garantit la liberté de conscience dont le libre exercice des cultes est une composante. À cette fin, elle interdit la reconnaissance par l'État et le financement public de ces derniers. De façon à assurer la pleine effectivité de ces principes fondamentaux, notamment du second, elle confie à des associations cultuelles, constituées dans les conditions de droit commun prévues par la loi de 1901, le soin d'assurer l'exercice public du culte, le seul objet qu'elles sont fondées à poursuivre. En raison du refus de l'Église catholique d'appliquer la loi en 1906, le législateur a été contraint par un texte du 2 janvier 1907, dans un esprit de défense de la liberté, d'autoriser des associations relevant de la seule loi de 1901 à assurer l'exercice public du culte. En définitive, la secte romaine a accepté de constituer de fausses associations cultuelles, qui ont été reconnues comme telles en 1924.

Animé d'une logique néo-concordataire, le projet de loi renforçant le respect des principes de la République bouleverse l'équilibre institué en 1905 et 1907 avec trois objectifs : surveiller, contraindre et réprimer. En premier lieu, il viole le principe de non reconnaissance des cultes par l'État en ce qu'il permet à l'administration, lors de sa constitution puis tous les cinq ans, de se prononcer sur le caractère cultuel ou non d'une association se déclarant comme telle. En deuxième lieu, il dénature la spécificité des associations cultuelles en leur offrant la faculté, outre d'organiser l'exercice public du culte, de gérer un patrimoine immobilier libre de toute affectation religieuse, acquis gratuitement par donation ou legs.

En troisième lieu, il contraint les associations relevant des **lois des 1^{er} juillet 1901 et 2 janvier 1907** dont l'objet est partiellement cultuel, pour l'essentiel musulmanes, à se soumettre aux exigences spécifiques de la loi du 9 décembre 1905, sans néanmoins leur accorder les avantages correspondants. En quatrième lieu, il aggrave très fortement le régime des sanctions attachées aux infractions à la législation sur la police des cultes. D'une part, il facilite la fermeture administrative des lieux de culte et de leurs abords.

D'autre part, les contraventions prévues initialement en 1905 sont transformées en délits. Enfin, il réprime plus lourdement que ce que prévoit la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse le fait pour un

ministre du culte de proférer des discours ou de diffuser des écrits à caractère séditieux dans un lieu de culte : sept ans d'emprisonnement au lieu de cinq et 75 000 euros d'amende au lieu de 45 000. En dernier lieu, il impose aux associations cultuelles de déclarer les aides financières de plus de 10 000 euros versées en leur faveur par des entités étrangères et permet à l'État de s'opposer à l'emploi des sommes en cause sans qu'il soit besoin pour ce dernier d'établir leur origine frauduleuse ou criminelle.

*

Des garanties fondamentales bousculées ou sur le point de l'être

Au moindre emballement de la presse censée représenter l'opinion, le Gouvernement est prompt à sortir l'arme de service de la loi de circonstance. À l'inverse, quand le droit applicable laisse démunies des catégories de victimes moins que d'autres placées sous la lumière des projecteurs, il joue le muet du sérail.

Faut-il juger les fous ?

Les articles 122-1 et 122-2 du Code pénal prévoient que, le premier, « *N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes* », le second, « *N'est pas pénalement responsable la personne qui a agi sous l'empire d'une force ou d'une contrainte à laquelle elle n'a pu résister.* » De surcroît, l'article 122-1 distingue l'abolition du discernement de sa simple altération : « *La personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable. Toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le régime.* »

Sur le fondement de ces dispositions, au vu des conclusions conformes de six des sept experts psychiatres désignés, deux juges d'instruction transmettent à la chambre de l'instruction de la cour d'appel, au terme de leur enquête, la procédure d'information judiciaire ouverte, en 2017, contre un homme accusé d'homicide pour avoir frappé puis défenestré une femme, en proposant de déclarer l'auteur pénalement irresponsable, en raison de l'abolissement de son discernement au moment des faits, et en écartant le caractère présumé antisémite de son acte.

Sans se prononcer clairement sur ce deuxième point, la Chambre de l'instruction confirme les conclusions des deux juges d'instruction, assises sur dires d'experts. Dans un arrêt du 14 avril 2021, la **Chambre criminelle de la Cour de cassation** admet également que l'irresponsabilité pénale est acquise même si l'abolition du discernement du meurtrier au moment des faits peut résulter, en tout ou partie, de sa consommation habituelle et excessive de stupéfiants.

Bien que parfaitement conforme au droit applicable et en dépit du caractère multiséculaire du principe d'irresponsabilité pénale des personnes dont le discernement est aboli lorsqu'elles commettent un acte criminel, l'arrêt de la **Cour de cassation** soulève une vague d'indignation médiatique au motif que ce principe ne devrait pas être appliqué quand l'auteur a contribué par ses comportements antérieurs à cette abolition. En quelque sorte, serait acceptable, à rebours de toute l'expérience humaine, le jugement des personnes en état de démence au seul motif qu'elles l'auraient provoqué par leur attitude passée. Pour tout humaniste, une telle évolution est impensable.

Pour le Garde des Sceaux, elle mérite un examen et sans doute un texte tendant à modifier en ce sens le Code pénal. À cet égard, pour aller plus loin encore que l'ancien Président de la République, le gouvernement **Macron-Castex-Dupont-Moretti** place ses pas dans ceux de **Nicolas Sarkozy** qui a fait adopter la loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale en cas de trouble mental aux termes de laquelle le juge d'instruction rend « [...] *une ordonnance d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental qui précise qu'il existe des charges suffisantes établissant que l'intéressé a commis les faits qui lui sont reprochés.* »

Poussons ce raisonnement aberrant jusqu'au bout. Un fumeur, atteint d'un cancer ne devrait pas être pris en charge par la Sécurité sociale et les hôpitaux, au motif qu'il savait très bien qu'en fumant, il engageait sa responsabilité et sa santé. En conséquence, il ne peut prétendre disposer des services de santé et de soins. Un automobiliste, qui n'aurait pas fait le nécessaire pour s'assurer en permanence que sa voiture n'a aucun problème, engagerait ainsi sa responsabilité en cas d'accident. Les assurances ne pourraient donc prendre en charge les frais occasionnés, car l'automobiliste est responsable de son véhicule.

Le délai de prescription du délit de non dénonciation d'agression sexuelle sur mineur

En février 2016, sur le fondement de l'article 434-3 du Code pénal, le cardinal **Philippe Barbarin**, primat des Gaules, est mis en cause pour le délit de non-dénonciation à la justice des abus sexuels, dont il avait eu connaissance, commis par le prêtre **Bernard Preynat** sur de nombreux mineurs de quinze ans. Il importe de préciser que le prélat ne pouvait se prévaloir du secret de la confession protégé par l'article 226-13 dans la mesure où cette connaissance avait été acquise en dehors de ce cadre particulier. Pour autant, dans un premier temps, le parquet classe l'affaire. C'est alors que plusieurs des victimes de Bernard Preynat se constituent parties civiles.

Le 7 mars 2019, le Tribunal correctionnel de Lyon condamne **Philippe Barbarin** à six mois de prison avec sursis. Par un arrêt du 30 janvier 2020, la cour d'appel de Lyon le relaxe au motif que l'obligation de dénoncer cesse lorsque les victimes atteignent leur majorité, à partir de laquelle s'ouvre pour elles une période de trente ans pour dénoncer les abus qu'elles ont endurés, et ce même si le délai de prescription de six ans, applicable aux délits, en application de l'article 8 du Code de procédure pénale, court encore et reste opposable à l'auteur de la non-dénonciation.

Saisie par les parties civiles du seul volet de la réparation des dommages que celles-ci ont subis, la Cour de cassation, dans un arrêt du 14 avril 2021, valide le raisonnement de la cour d'appel de Lyon. Si ce dernier revêt une certaine logique juridique, en revanche il laisse doublement dans la détresse ces victimes : la couverture des agissements de Bernard Preynat par le cardinal Philippe Barbarin reste impunie ; la réparation du dommage induit par l'inaction de celui qui devait dénoncer n'est pas prise en compte.

Probablement sans grande chance de succès, elles ne peuvent désormais s'adresser, pour obtenir la reconnaissance de leur souffrance et la réparation du défaut de dénonciation par Philippe Barbarin des crimes commis par Bernard Preynat, qu'à la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (**CIASE**), installée par la Conférence des évêques de France (CEF) en 2018 et présidée par **Jean-Marc Sauvé**, ancien vice-président du **Conseil d'État**. Or, tout laisse à penser que l'Église se montrera peu généreuse envers ceux dont la vie est brisée, au motif qu'elle serait devenue pauvre. La **Fédération nationale de la Libre Pensée** va s'employer à démontrer qu'il n'en est rien. La secte romaine doit payer, elle paiera.

Sur cette affaire le monde politique demeure de marbre. Il faut dire que **Gérard Colomb**, longtemps proche d'**Emmanuel Macron**, et **Laurent Wauquiez**, un des cheveu-légers de la droite dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ont pris fait et cause pour **Philippe Barbarin**. Le Gouvernement reste donc l'arme au pied.

RÉAFFIRME

Qu'aucune mesure législative ou réglementaire ne peut engendrer de restrictions et de réserves en matière de liberté démocratique.

DÉCIDE

1°- De faire connaître à tous les candidats à l'élection présidentielle de 2022 le point de vue de la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) sur les institutions de la Cinquième République en tant qu'elles tournent le dos au principe selon lequel la loi est au service de la liberté ;

2°- De leur rappeler que « Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'Humanité, même à ses devoirs », comme l'affirme Jean-Jacques Rousseau dans le Contrat social ;

3°- De leur indiquer que ces institutions bloquent tous les progrès permettant aux individus d'exercer pleinement leur liberté de conscience, notamment la liberté de la recherche sur l'embryon humain, la gestation pour autrui ou l'aide médicale à mourir dont la FNLP demande la légalisation ;

EXIGE

1°- L'abrogation :

- **De la loi du 30 octobre 2017 sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;**
- **Des décrets du 2 décembre 2020 permettant notamment le recueil, la conservation et le traitement des données ayant trait aux opinions politiques, philosophiques, religieuses et syndicales des citoyens ;**
- **De la loi du 15 avril 2021 de sécurité globale ;**
- **De la loi du 24 août 2021 renforçant le respect des principes de la République ;**

2°- L'abandon :

- **Du nouveau projet de loi antiterroriste ;**
- **Du projet tendant à restreindre le champ de l'irresponsabilité pénale des personnes dont le**

discernement est aboli et l'abrogation de la loi du 25 février 2008 sur la rétention de sûreté et la déclaration d'irresponsabilité pénale en cas de trouble mental ;

3°- L'introduction :

- D'une modification de l'article 8 du code de procédure pénale tendant à rendre impossible, en cas de délit de non-dénonciation d'abus sexuel sur mineur de quinze ans, l'expiration avant six années complètes du délai de prescription au motif que la victime atteint sa majorité ;

ARRÊTE

Le principe de réaliser et rendre publique une enquête aussi exhaustive que possible sur les richesses immobilières de l'Église qui doivent servir en priorité à l'indemnisation des victimes des abus sexuels commis par des prêtres.

Adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions





Un bel anniversaire pour la laïcité : elle a 150 ans

En avril 1871, la **Commune de Paris** prenait un décret qui entendait (**au-delà de la nécessaire Séparation des Églises et de l'État**) pour la première fois mettre en œuvre la laïcité en France, **tant sur le plan institutionnel que scolaire**, après que la *Révolution de 1789* a accordé le principe de liberté d'opinion, même en matière religieuse.

Ce décret disposait notamment :

« *La Commune de Paris, Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté; Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ;*

Considérant que le budget des cultes est contraire à ce principe, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ;

Considérant en fait, que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté.

Décète :

Article 1" : L'Église est séparée de l'État.

Article 2 : Le budget des cultes est supprimé. »

Ajoutons que la Commune n'entendait pas s'arrêter là et a tenté de mettre en œuvre une laïcité scolaire avec un personnel laïque, en assurant la gratuité de la scolarité pour garçons et filles et l'égalité salariale des instituteurs et institutrices. Des mairies d'arrondissements proposaient des fournitures gratuites. La semaine sanglante a mis brusquement fin à l'expérience dont la portée est restée immense, saluée par la Première Internationale, toute tendance confondue.

Nous aurions aimé que 150 ans après la République puisse rendre l'hommage dû aux communards pour leur œuvre laïque. L'esprit de 1871 souffle encore sur la loi de 1905 qui vient parachever l'élan pris en 1789, quand la **Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen** avait accordé la liberté d'opinion même en matière religieuse. Las, l'actualité de la laïcité donne plutôt lieu à des polémiques, des travestissements et des confusions, entretenus au plus haut sommet de l'État.

Ces confusions, nous le savons, ne viennent pas d'une méconnaissance de la laïcité, mais traduisent une instrumentalisation politicienne qui vise à se réclamer de la laïcité pour mieux nourrir un sentiment antimusulman dans la société. La laïcité pourtant, ne reconnaît aucun culte en particulier, et ne saurait donc déterminer quelle confession serait plus ou moins tolérée car plus ou moins tolérante.

Que dire alors de l'hypocrisie qui fait qu'en temps de pandémie, les cultes ont été plus choyés que les musées et centres culturels ? Cette année a au contraire été caractérisée par des attaques successives contre la laïcité : tentative de mainmise par le ministre de l'Intérieur, et la ministre déléguée *chargée de la Citoyenneté* en décidant de supprimer l'**Observatoire de la laïcité** ; loi « *sur le séparatisme* » qui stigmatise les musulmans et entend renforcer le contrôle des associations ; « *états généraux* » de la laïcité qui n'ont de généraux que le nom, car décidés sans concertation avec les associations et mouvements laïques. Triste année pour la laïcité.

La loi de 1905 dans toute son étendue, pour tous les cultes

Dans ce contexte un rappel constant, et serein, aux principes de la **loi de 1905** est plus que jamais nécessaire. **La loi de 1905 est une loi de Séparation des Églises et de l'État**, et par conséquent les diverses autorités ne sauraient exciper de la laïcité pour se prononcer sur les phénomènes sociétaux, fussent-ils religieux, tant que la loi commune n'est pas en cause, et quand c'est le cas, la loi ordinaire doit s'appliquer comme pour tout fait délictueux.

Or, des glissements progressifs ont lieu, voulant interdire certaines manifestations de la croyance religieuse au nom de la laïcité : récemment certains ont avancé qu'au nom de la laïcité une candidate voilée ne pouvait se présenter. La liberté de croyance s'applique à tous, et relève de la liberté d'organisation des partis politiques

comme des associations. On ne s'étonne pas que des voix s'élèvent quand il s'agit de pratiques émanant des musulmans, mais se taisent lorsque des partis continuent à se réclamer de la chrétienté, ou que certains ne voient pas malice à ce que l'Europe se rengorge en arguant de ses prétendues racines chrétiennes.

Liberté de conscience d'abord, pour tous.

Maniant la laïcité à géométrie variable, le gouvernement a prétendu vouloir lutter contre l'influence extérieure à propos de la construction d'une mosquée en terre concordataire, alors que plus que jamais le mot d'ordre doit être l'abrogation des dispositions concordataires. La laïcité doit s'appliquer sur tout le territoire de la République. Les lois de laïcisation de l'enseignement public ont précédé celle de 1905, mais elles continuent d'être bafouées, et les collectivités territoriales doivent subventionner encore plus les établissements privés du fait des dispositions **Blanquer** étendant l'obligation de scolarité : « *loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance abaissant de six à trois ans l'âge de l'obligation scolaire* ».

La laïcité de l'État est un principe politique et pas une valeur morale

La laïcité demeure un principe d'organisation institutionnel et non une valeur morale. Celui-ci est d'émanation profondément démocratique en ceci qu'il affirme que la loi doit procéder de la volonté générale, s'appliquer à tous en égalité, sans distinctions fondées sur de prétendues origines ou orientations spirituelles. Pour que l'espace commun existe, il doit être en effet séparé des particularismes, et la loi énonce les bornes de la liberté. Séparer n'est pas nier, ni réduire à néant.

Prétendre à la « *laïcité de la société* » est ambigu : si l'on désigne le fait de la « *sécularisation des institutions* », alors toute la société est concernée ; si l'on voulait que la société civile soit soumise à une interdiction des croyances, alors la laïcité serait bafouée. L'article premier de la **loi de 1905** le proclame bien haut : la laïcité commence par la **liberté de conscience** et le **libre exercice des cultes**. Pour assurer la liberté de conscience, alors l'organe d'élaboration de la loi comme celui de son exécution doit être séparés des cultes ; mais les individus constituant le corps social eux conservent la liberté à titre privé de croire ce qu'ils veulent, et de pratiquer les rites – dans la limite du respect de l'ordre public– qu'ils souhaitent. **La neutralité de l'État ne s'applique pas aux particuliers qui peuvent vivre leur citoyenneté et leurs croyances comme ils l'entendent.**

Rappelons-le avec force : il y a une loi de Séparation des Églises et de l'État, il n'y a pas de loi de Séparation du « religieux et/ou du métaphysique » et des sociétés.

On confond parfois plusieurs mouvements profonds : la laïcité, la tolérance, la sécularisation de la société. Ces dynamiques sont multiples : là où la tolérance a pu précéder la laïcité, elle ne la contenait pas nécessairement en germe, et rappelons les paroles fortes des Révolutionnaires français dénonçant la tolérance comme domination d'une religion sur les autres, ou que des apôtres de la tolérance comme **Locke** refusaient de l'accorder aux athées. Institutionnellement les réalités sont variables.

Aux **États-Unis**, la laïcisation des institutions s'accroît, mais la société présente encore une forte attache aux pratiques religieuses. Les **Pays-Bas** possèdent des institutions monarcho-cléricales, mais on assiste à une profonde sécularisation de la société. Seule la **France** se trouve à des phases très avancées de la laïcité des institutions et d'une sécularisation importante de la société. **Laïcisation** et **sécularisation** ne sont pas des termes identiques. **On laïcise les institutions, on sécularise les sociétés.**

Le regain des questions religieuses ne donne pas droit au propos apocryphe de **Malraux** sur le caractère religieux du XXI^e siècle : les revendications des nouveaux convertis comme la pesanteur des anciennes institutions ne doivent pas masquer le fait de la baisse tendancielle des pratiques religieuses, quand une majorité de la population se déclare désormais « *sans religion* » dans les enquêtes sociologiques.

Des offensives multiples

En prenant l'initiative d'une loi contre le « **séparatisme** », rebaptisée *loi pour le renforcement de la République et la laïcité*, le gouvernement a montré sa véritable intention : de renforcement de la laïcité, aucune trace, seules des dispositions contraignantes, portant y compris atteinte à la liberté d'association sont prévues.

Rendons à César ce qui est à César : les attaques contre la laïcité ne viennent pas que du gouvernement.

L'extrême-droite, historiquement anti-laïque et antirépublicaine, continue de mener un combat pour l'hégémonie culturelle et présente son combat contre l'Islam comme un combat pour la défense de la laïcité. Ses idées s'étendent hélas à un champ politique de plus en plus grand. Le syndicalisme étudiant a été l'objet de plusieurs attaques, avec des polémiques infondées. Il appartient au mouvement syndical de choisir ses représentants et ses formes d'organisation.

N'oublions pas cependant que l'offensive contre la laïcité émane aussi de certaines pratiques culturelles. Certaines pratiques rigoristes de la religion prétendent refuser la laïcité. Elles sont d'autant plus extrémistes qu'elles demeurent minoritaires, ne les ignorons cependant pas : les cultes et leurs pratiques doivent être considérés à égalité et combattus quand ils entendent déroger à la **loi de 1905**, ou transformer une revendication de la liberté de conscience en un nouvel ordre moral.

Adopté à l'unanimité par le Congrès le 27 août 2021



Pour la défense de l'université républicaine ! Pour la défense inconditionnelle des Franchises universitaires !

L'état d'urgence contre la pandémie de la COVID19 n'a pas réduit les attaques du gouvernement contre l'Enseignement supérieur et la recherche. Bien au contraire, c'est dans un véritable état de siège que se sont trouvés l'Université, ses personnels et ses étudiants. Les périodes successives de confinement se sont traduites pour les jeunes par un régime d'isolement, de pauvreté et de famine, et pour les personnels par un régime éreintant d'enseignement à distance auquel rien ne les avait préparés. Le régime désormais nommé « *distanciel* » a fait largement la preuve de sa faillite complète, au point que la réouverture des universités avec de vrais cours et de vrais professeurs en chair et en os est devenue une revendication.

Encore faut-il faire la part d'une manœuvre de division du pouvoir : Les *Grandes écoles* ont pu continuer à délivrer leurs cours de manière classique, ainsi que les **IUT** et les **BTS**. Rien ne justifiait cette distinction, les amphithéâtres et les salles de cours étant de taille comparable dans les différents systèmes d'enseignement supérieur. Ce sont donc les universités, lieux des enseignements scientifiquement et culturellement les plus fondamentaux qui ont été condamnées.

La misère dans laquelle se débattent les universités françaises, déficit de professeurs, d'agents techniques et de crédits a servi de prétexte à l'interdiction des cours et à la limitation extrême des travaux pratiques. L'année a été perdue, gravement perdue, et cela s'est traduit par un abandon considérable des études pour les deux premières années de Licence. Cela s'est traduit aussi par une vague de suicides chez les étudiants comme on n'en avait jamais vu. Ce fut l'imposition du régime de la double peine : pauvres et sacrifiés. Tous les moyens qui auraient pu rendre la situation supportable : dédoublement des cours, embauches d'enseignants et aides financières aux composantes ont été refusés obstinément par la ministre **Vidal**.

La situation créée par la pandémie a permis au gouvernement d'imposer une loi sur la recherche, la **LPR** (Loi de Programmation de la Recherche) qui était rejetée unanimement par les chercheurs, enseignants-chercheurs, responsables de laboratoire et instances d'évaluation (le **Comité National de la Recherche, CoNat**, et le **Conseil National des Universités (CNU)**). Cette loi grave dans le marbre le recul des crédits annuels permanents (dits récurrents) pour les laboratoires, et la suppression de fait de l'évaluation par les pairs à laquelle les universitaires et les chercheurs sont, à bon droit, viscéralement attachés. **L'université et la recherche sont un champ de ruines.**

C'est dans cette situation de misère extrême et de révolte sous-jacente que la ministre **Frédérique Vidal** a choisi de lancer une attaque à la fois polémique et calomniatrice contre l'université. Elle a osé annoncer la

mise en place d'une commission d'enquête sur l' « *islamo-gauchisme* », accusant l'université française en bloc d'être complice du terrorisme islamique en raison de corpus de recherche, selon elle douteux, dans ses rangs. Avec **Jean-Michel Blanquer** son inspirateur et complice, elle a nommément désigné les études dites *postcolonialistes*, et les études « *de genre* ». Elle a même osé annoncer que le **CNRS** s'en chargerait, ce que la direction de l'institut a décliné. Elle a porté l'accusation suivante : « *Ce que l'on observe dans les universités c'est qu'il y a des gens qui peuvent utiliser leurs titres et l'aura qu'ils ont [...] pour porter des idées radicales ou militantes* ». Vidal répondait ainsi positivement à une diatribe d'extrême droite visant l'université et publiée dans le **Journal du Dimanche**.

Nous avons réagi dans nos communiqués : « *les maccarthystes d'aujourd'hui* » en précisant : « *qui veut noyer son chien l'accuse de la rage* ». Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Notons que la ministre n'a aucun droit, aucun pouvoir d'évaluation des recherches. Les laboratoires et les équipes de recherche, dans toute l'université sont évalués par l'**HCÉRES** (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), institution certes contestable dans sa configuration actuelle, et qu'elle a contribué à dégrader en nommant autoritairement un président à la botte du gouvernement. Les évaluations ont-elles fait remonter des comportements douteux des équipes de recherche ? Ce n'est pas du tout un argument évoqué. La ministre se permet de se baser sur des « *on dit* ». Comment désigner l'abjection du procédé ?

Pour l'instant, la cible est étroite : ce sont nos collègues des *Sciences humaines et Sociales* qui sont dans l'axe de tir. Évidemment, ce secteur universitaire a toujours pris en compte les mouvements d'opinion, les questions sociales et l'ensemble des problèmes humains. Peut-on imaginer une philosophie sans conséquences pour la société ? Ce serait rayer de la carte **Voltaire, Kant, Rousseau** et bien d'autres. Peut-on imaginer une sociologie sans conclusions sociales ? On peut avoir librement des appréciations diverses sur leurs productions, mais l'université doit rester une terre de recherche libre.

A terme, tout le monde est visé. Combien faudra-t-il de temps pour que les chercheurs des disciplines dites « *dures* » soient interpellés quant à l'utilité sociale de leurs travaux ? Pour que la biologie darwinienne évolutive ne soit attaquée comme idéologique ? Un secteur attaqué dans sa liberté, c'est toute l'université qui est menacée. C'est d'ailleurs ce que fait la **LPR**, et la mise au pas du CoNat, du CNU et de l'**HCÉRES**. Ces aboiements – préparés par l'entourage du Président de la République, même s'il s'en défend – sonnent comme un bruit de bottes.

Nombreux sont les collègues qui ont signé la pétition pour la démission de Vidal. Elle est toujours en poste, elle n'a pas renoncé. Cela donne la mesure exacte de l'admonestation d'**Emmanuel Macron** à son égard.

Cette question de l'*islamo-gauchisme* à l'université c'est la volonté de constituer une véritable idéologie d'État au service des dominants. Au pas, l'université en ruine, au pas ! C'est l'annihilation de l'université comme endroit de libre recherche et de libre débat, pour en faire une école de domestication et de dressage. C'est la fin des **Franchises universitaires**, comme îlots de résistance et la subordination totale de la recherche scientifique aux besoins du *Capital*, y compris « *idéologiques* ».

La **Libre Pensée** est aux côtés de tous les chercheurs et enseignants chercheurs qui défendent la liberté de la recherche et de l'université. Nous avons été parmi les premiers à réagir et continuerons.

Avec le fantasme de l'*islamo-gauchisme*, ressort la question du « *voile et des prières* » dans les facultés. D'aucuns voulaient, une fois de plus légiférer, longtemps après le fiasco de **Manuel Valls** sur la question. Nous le rappelons une fois de plus, l'université est un lieu public où l'habit est libre. Historiquement nous avons connu des curés en habit traditionnel, des religieuses en cornettes, des soldats en uniforme, et parfois des Indiens en turban ou des bouddhistes en robe jaune, sur les bancs des amphithéâtres de l'université. La question de la « *laïcité* » du public ne s'y pose pas. Seule celle des enseignants s'y pose et n'est pas transgressée à notre connaissance.

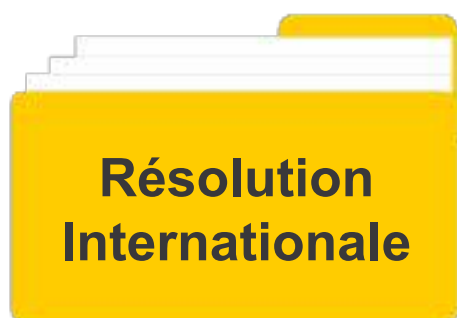
La question qui s'y pose est celle des Franchises universitaires et de la liberté qui doit régner sur les campus. Il n'y a que dans le cas des travaux pratiques, où une coiffure adaptée comme une charlotte de protection peut être exigée pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Force est également de constater qu'étudiants et étudiantes, quelle que soient leur religion ou leur nationalité s'y plient. Faudrait-il encore réduire cette liberté ?

Mais si nous parlons de laïcité de l'Enseignement supérieur, osons regarder une cause réelle de sa mise à mal. En dépit d'une législation parfaitement claire remontant à 1880, nombre d'établissements catholiques se font appeler frauduleusement « *universités catholiques* » et obtiennent des habilitations officielles (Université catholique de Lyon à Annecy, Université catholique d'Angers, etc.). La **Libre Pensée** coordonnera une action nationale sur la base d'un état des lieux de ses Fédérations départementales contre les prétentions de l'Eglise catholique.

Comment ne pas voir, en effet, les deux mâchoires de l'étau clérical : d'un côté on cherche à détruire l'université républicaine en la calomniant, en lui attribuant tous les maux et en lui supprimant de plus en plus les moyens pour fonctionner, et de l'autre, on favorise le développement envahissant du Supérieur catholique ?

Ce sont des manœuvres de « Reconquista », elles ne doivent pas passer !

Adopté à l'unanimité par le congrès, le 27 août 2021



Le **Congrès national de la Libre Pensée** de Voiron décide de relancer pleinement son activité internationale, qui a été enrayée du fait de la pandémie de la **Covid 19**. La **Libre Pensée** se fixe ces quelques objectifs comme un mandat à accomplir dès que possible.

Congrès mondial de l'AILP

Le **Congrès de l'AILP** de Madrid était convoqué pour le 19 septembre 2020 et a dû être suspendu du fait de la crise sanitaire et l'impossibilité générale de se déplacer et de se réunir. Le thème retenu pour ce congrès est « ***L'Ecole laïque et la laïcité dans l'enseignement*** » (Les attaques contre la liberté de conscience dans l'école d'aujourd'hui)

L'association espagnole **Europa Laïca** a accepté d'être la force organisatrice et accueillante. Nous devrions rapidement avoir des nouvelles de nos camarades espagnols qui ont réuni leur Assemblée générale le 29 mai 2021.

Dans son "*Adresse aux organisations laïques, de Libre Pensée, humanistes, athées, obédiences maçonniques, organisations syndicales, communautés éducatives, organisations politiques et à toutes les entités, réseaux, plateformes qui luttent pour la séparation des religions et de l'État et pour un enseignement véritablement laïque* », **Europa Laïca** invite :

- "*à aborder les principaux défis de l'école actuelle, sous l'angle de la liberté de conscience....*
- *à agir que pour que l'Ecole soit « protégée ... contre toute influence dogmatique pour qu'elle puisse contribuer à la formation d'une citoyenneté libre et éclairée, qui fasse preuve d'esprit critique et qui se base sur la lumière de la raison ».*
- "*L'école actuelle doit relever des défis importants en matière d'insertion dans un monde en mutation, puisque dans certains pays l'école est restée figée dans un modèle du XIXème siècle. Si l'immobilisme est en train d'éroder l'école, les tentatives visant à faire de l'enseignement un commerce florissant, au lieu d'un service universel basé sur l'intérêt général et l'égalité des chances, contribuent aussi à cette dégradation. Les systèmes éducatifs risquent de devenir des espaces qui amplifient la ségrégation sociale et les corporations religieuses sont d'ores et déjà en train de prendre les devants dans ce nouveau commerce.*

Le congrès de la FNLP invite ses Fédérations à reprendre les travaux préparatoires à ce congrès.

Le congrès de la FNLP mandate la CAN et sa Commission Internationale pour assurer une présence importante en terme numérique et qualitatif au **VIIIème Congrès de l'Association Internationale de la Libre pensée de Madrid.** »

Conférence européenne contre les concordats

Le colloque international de Metz, organisé fin 2017 par la Fédération de Moselle (FNLP) dans le cadre du **Bureau Européen de Coordination de la Libre Pensée**, devait se poursuivre et amplifier ses résultats dans un « **Colloque européen contre les concordats** » ; des contacts en ce sens avaient été entrepris, notamment avec les responsables de l'IBKA (Allemagne) avant la pandémie. Ils reprendront dès que les voyages pourront être organisés. Le travail s'est cependant poursuivi à travers la conférence vidéo d'avril 2021 avec **Antonio Gomez Movellan**, Président **d'Europa Laïca**, sur la situation en Espagne à cet égard.

Colloque « Séparation » États-Unis/Canada

Depuis une vingtaine d'années, nous avons tissé des liens avec diverses personnalités et organisations tant aux États-Unis qu'au Canada. Pour des raisons diverses, nous avons renforcé ces liens dans certains secteurs, alors que dans d'autres, ils se sont relâchés. De plus, au Canada s'ajoute le problème de la diversité linguistique : le Québec francophone et le reste anglophone : il est très difficile pour nos amis québécois francophones de se faire entendre dans l'univers anglo-saxon qui les entoure. Cela apparaît clairement avec le soutien à la loi 21, et la bataille menée par le **Mouvement Laïque Québécois** qui rencontre au mieux des incompréhensions, au pire des oppositions, y compris dans le milieu humaniste anglophone.

Un colloque faisant le point sur les avancées et les difficultés rencontrées dans ces deux immenses pays sur la question de la Séparation pleine et entière, ne pourrait avoir de sens que s'il se déroulait sur place. Et dans ce cadre, la ville de Montréal pourrait être un lieu favorable, dans la mesure où la question du lieu de réunion pourrait être facilement réglée et à peu de frais. Et, bien sûr, la date ne saurait se situer avant l'année 2023, le **MLQ** étant en ce moment concentré sur la bataille juridique pour le maintien plein et entier de la loi 21 [1]. De plus les laïques québécois sont un petit groupe, et on retrouve les mêmes membres tant dans ce mouvement que dans l'**Association Humaniste francophone** (AHQ)

Une première discussion a eu lieu avec les membres du **Conseil International de l'AILP** au Québec. Il s'avère qu'il reste encore un certain nombre d'obstacles à lever, et principalement à discuter avec eux de ce qu'ils souhaiteraient exactement faire dans le cadre de ce projet.

Livre noir international

Les situations de crise, qu'elles soient politiques, économiques, sanitaires ou autres sont de remarquables révélateurs. La pandémie de **COVID 19** n'échappe pas à la règle et met en lumière le rôle néfaste des religions à travers leurs prises de position et leurs rapports avec les États.

C'est pourquoi la **Commission internationale de la FNLP** a souhaité s'adresser aux associations membres de l'**AILP** pour solliciter leurs contributions dans l'optique de publier un « **Livre noir du COVID, des religions et des États dans le monde** ».

A ce jour, les retours sont limités. Nous disposons de rapports conséquents de la Belgique et de la France, de rapports plus brefs, mais qui ont le mérite d'exister, de la Grèce et du Grand-Duché du Luxembourg. À suivre...

Rapport international crimes sexuels des Eglises

L'année a été marquée principalement par les rapports transmis par notre camarade **Keith Porteous Wood**, porte-parole de l'**AILP** en charge de ces questions et par ailleurs Président de la **National Secular Society** de Grande-Bretagne, au **Comité des Droits de l'Enfant des Nations-Unies** concernant plusieurs pays dont la France. Dans ce rapport, reprenant dans le détail l'affaire **Preynat-Barbarin**, il a pu mettre clairement en évidence le fait que l'Église catholique et les évêques en particulier, se considèrent comme au-dessus des lois de la République, concernant l'obligation de signalement en matière d'abus sexuels commis sur des mineurs.

Un « *contre-rapport* » (extraits publiés dans le 653 de **La Raison**) a été adressé au Président de la **Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église** (CIASE), s'appuyant notamment sur les informations révélées par **Mediapart** et M. **Sauvé** lui-même a répondu disant qu'il était prêt à entendre **Keith**

Porteous Wood lors d'une visio-conférence, mais à ce jour aucune date n'a été fixée.

Notons également le soutien que nous avons reçu dans cette campagne de la part du prêtre **Pierre Vignon**, interviewé dans **La Raison** n° 653 et sur **France Culture** par la **Libre Pensée**, qui est lui-même en relation avec M. Sauvé et a servi d'intermédiaire pour faire passer notre message.

Notons également la prise de position quant au procès du nonce apostolique **Luigi Ventura**, accusé d'agressions sexuelles à de multiples reprises et condamné à une peine ridicule de 8 mois de prison avec sursis, montrant à l'évidence l'indulgence de la justice française lorsqu'il s'agit de l'Église.

Enfin, nous avons pris connaissance de l'affaire des **Sœurs du Bon Pasteur**. Des jeunes filles alors placées dans cette institution révèlent avoir subi de nombreuses violences dans les foyers de l'institution. Elles se sont constituées en association et nous avons l'objectif de tisser des liens avec elles et de les appuyer dans leur demande de réparation.

Scandinavie

La Commission internationale de la FNLP du 9 mars 2019, a débattu sur la base d'une note élaborée le 8 février. Il y a été décidé d'une tournée, initialement prévue en avril 2020, adossée à l'envoi systématique depuis 2011 des communiqués AILP en anglais.

- Rencontre avec **Ateistene** à Oslo.
- Réunion avec la Présidente de l'association humaniste **HS**, membre du CI AILP à Bergen.
- Conférence avec **DAS** à Copenhague.
- Rencontre avec un député au Folketing et le groupe interparlementaire sur la liberté de conscience (Copenhague).
- Réunion avec **Humanisterna** à Stockholm.

Sans préjuger des décisions «*sanitaires*» et politiques liées à la pandémie, il paraît raisonnable de se fixer l'objectif du **printemps 2022** pour réaliser la dite tournée.

La place de notre travail en direction des Etats-Unis

Lors de la Commission internationale du 18 janvier 2020, il a été décidé de la mise en place d'une «**sous-commission**» **Amérique du Nord** composée de 6 camarades : **Claude Singer, Dominique Goussot, Bernard Sirkis, Philippe Besson, Jean-Marc Schiappa** (IRELP) et notre Président **Jean-Sébastien Pierre**.

Il s'agit essentiellement de redonner force et vigueur à un travail, initié en 1999 par la FNLP, et qui s'est avéré essentiel depuis la tournée nord-américaine du Secrétaire général en février 2000 jusqu'au 7^{ème} Congrès mondial à Paris en septembre 2017.

Une répartition du suivi permanent des 5 principales revues a été effectuée : *Free Inquiry, Skeptical Inquirer, Church & State et American Atheist* (USA) + *Humanist Perspectives* (Canada).

Dans le cadre de la préparation du 8^{ème} Congrès mondial de l'**AILP**, il a été proposé :

- de se rendre à la convention nationale d'**American Atheists** (printemps 2022) - pour mémoire : présence de la FNLP aux conventions AA de 2001, 2008, 2011 et 2013.
- de formaliser une interview de ses responsables pour *La Raison*.

Le Congrès national de Voiron invite les Fédérations départementales et les libres penseurs à contribuer financièrement au fond international de la FNLP, afin de permettre de réaliser ses activités.

[1] La loi 21 interdisant aux fonctionnaires ou assimilés d'arborer des signes religieux (à l'exception de ceux qui en portaient déjà avant le vote de la loi), les opposants ont obtenu que soient mis en avant pour les autres, des accommodements raisonnables (résumé pour faire vite).



Il est d'usage de dire en clôture que nous avons tenu un très bon congrès. Je vais m'écarter quelque peu de cette tradition pour vous dire pourquoi, à mon avis, nous avons vécu un congrès extraordinaire.

Il me semble que nous avons franchi une marche et que nous sommes préparés pour la prochaine. La prochaine se présente sous un avenir incertain et très sujette à la contingence. Le philosophe Hegel disait - en substance – « le nécessaire s'exprime le plus souvent sous la forme du contingent ». Personne ne maîtrise le contingent mais nous sommes bien armés sur le nécessaire.

Ce congrès fut extraordinaire par l'abondance des associations nationales et internationales. Nous en avons largement parlé, mais je me permets de le souligner à nouveau.

Il fut extraordinaire par son unité. La plupart des résolutions - préparées par la CAN - ont été peu amendées, sinon à la marge, et pourtant l'esprit critique des congressistes n'a pas faibli. On pourrait en conclure que la CAN a merveilleusement travaillé. C'est vrai, bien sûr, mais je préfère dire que le travail de la CAN est en phase avec celui des fédérations et vice versa.

Revenons sur la marche qui a été franchie : la reconstitution du bloc historique LP - LDH – LE s'est renforcée et étendue. Cela s'est fait nationalement et localement, en particulier contre la loi séparatisme où notre analyse juridique et politique a été rapidement et largement adoptée.

Nombre de fédérations sont intervenues pour indiquer comment elles ont agi contre le panel de lois liberticides édictées par la majorité fantoche d'Emmanuel Macron et de la République en Marche. Nous avons agi, nationalement, comme l'a rappelé Christian, et localement dans les collectifs, coordinations et intersyndicales, pour qu'il y ait des appels à manifester là où de grands appareils ne voulaient pas qu'il y en ait.

La perspective de ce que nous appelons, entre nous, confédération des penseurs libres, est à portée de main, elle dépend largement de l'engagement de la FNLP avec toutes ses fédérations départementales.

Nous avons franchi une marche dans la tenue du congrès et des A.G. de nos associations liées : - succès de l'A.G. d'Entraide et Solidarité avec des communications d'importance politique notamment de libres penseurs libanais et de l'Union Juive pour la Paix.

- Succès de l'A.G. de l'IRELP, très suivie et annonçant des perspectives enthousiasmantes, avec l'intervention très appréciée de Jean Baubérot pour la Vigie de la Laïcité.
- Succès de la réunion de l'Association des monuments laïques avec des précisions essentielles sur la bataille des fusillés et nos rassemblements.

Tout cela place notre fédération nationale, ses fédérations départementales et ses groupes affiliés devant des responsabilités et des possibilités nouvelles. Vos interventions, chers délégués, prouvent que ce mouvement est engagé.

Je voudrais finir, bien entendu, par un vibrant hommage à la fédération invitante, la fédération de l'Isère, dont l'activité foisonnante a permis la tenue de ce congrès dans des conditions optimales. J'appelle tous ses membres auprès de la tribune pour que nous puissions les gratifier d'une ovation plus que méritée !

< Ovation debout des congressistes et très longs applaudissements >



Mes remerciements vont, une fois de plus, à ce grand lycée Ferdinand Buisson qui nous a accueillis dans le remarquable confort d'une réalisation architecturale fonctionnelle et esthétique. Merci encore à son proviseur, Monsieur Gilles Biatrix.

Et, bien entendu, nous allons chanter l'internationale.

< Le congrès entonne l'internationale >



VOTES SUR LES RAPPORTS FNLP

DEPARTEMENTS	Mandats		Moral		Activités		International		Droit et Laïcité		Administratif		Financier		La Raison / F. Cult		Idée Libre		Internet	
	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C	P	C
1 Ain	30		30		30		30		30		30		29	1	30		30		30	
2 Aisne	15		15		15		15		15		15		14	1	15		15		14	1
3 Allier	28		28		28		28		28		28		28		28		28		28	
4 Alpes Hte Pce	21		20	1	20	1	20	1	20	1	20	1	19	2	20	1	19	1	19	1
5 Hautes Alpes	9		9		9		9		9		9		9		9		9		9	
6 Alpes maritimes	31		31		31		31		31		31		31		31		31		31	
7 Ardèche/Drôme	62		62		62		62		62		62		62		62		62		62	11
8 Ardennes	10	7	7	3	7	3	10	7	10	7	10	7	10	7	10	7	10	7	10	7
9 Ariège	24		24		24		24		24		24		24		24		24		24	
10 Aube	11		11		11		11		11		11		11		11		11		11	
10 UD Aube	6		6		6		6		6		6		6		6		6		6	
11 Aude	18		18		18		18		18		18		18		18		18		18	
12 Aveyron	11																			
13 Bouches du Rhône	80		74	6	77	3	80		80		80		80		80		80		80	
14 Calvados	23																			
15 Cantal	41		41		41		41		41		41		41		41		41		41	
16 Charente	16		16		16		16		16		16		16		16		16		16	
17 Charente Maritime	40		40		37	3	35	5	40		40		37	3	32	8	32	8	37	3
18 Cher	10																			
19 Corrèze	42		42		42		42		42		42		42		42		42		42	
20 Corse	7		7		7		7		7		7		7		7		7		7	
21 Côte d'Or	55		54		36	18	54		54		54		54		54		54		54	
22 Côtes d'Armor	22	18	2	2	22		22		22		22		22		22		22		22	
23 Creuse	16		16		16		16		16		16		16		16		16		16	
24 Dordogne	5																			
24 Gpe F. Zeller	19		12		12		12		12		12		12		12		12		12	
25 Doubs	5		5		5		5		5		5		5		5		5		5	
27 Eure	20		20		20		20		20		20		20		20		20		20	
27 Gpe LP Eure	3																			
29 Cercle Deguignet	22		19	3	19	3	14	3	19	3	19	3	3	8	11	8	11	11	6	5
30 Gard	28																			

VOTES SUR LES RAPPORTS FNLP

DEPARTEMENTS	Mandats			Moral			Activités			International			Droit et Laïcité			Administratif			Financier			La Raison / F. Cult			Idée Libre			Internet		
	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
31 Hte Garonne	50			50			50																							
32 Gers	0																													
33 Gironde	80			80			80																							
34 Hérault	55			55			55																							
35 Ile et Vilaine	24			24			24																							
36 Indre	10			10			10																							
37 Indre et Loire	41			41			41																							
38 Isère	58			58			58																							
39 Jura	60			57			57																							
40 Landes	15			15			15																							
42 Loire	93			93			93																							
43 Hte Loire	15			15			15																							
44 Loire Atlantique	64			60			64																							
45 Loiret	6			6			6																							
46 Lot	11																													
47 Lot et Garonne	4																													
48 Lozère	9			9			9																							
49 Maine et Loire	42			42			42																							
50 Manche B. Maupas	13			13			13																							
50 Gpe F. Buisson	6																													
51 Marne	20			16			18																							
52 Hte Marne	15																													
53 Mayenne	14																													
54 Meurthe et Moselle	16			16			16																							
56 Morbihan	8			8			8																							
57 Moselle	21			21			21																							
58 Nièvre	0																													
58 Gpe LP Nièvre	8			8			8																							
59 Nord	35			35			35																							
60 Oise	19			19			19																							

VOTES SUR LES RAPPORTS FNLP

DEPARTEMENTS	Mandats	Moral			Activités			International			Droit et Laïcité			Administratif			Financier			La Raison / F. Cult			Idée Libre			Internet			
		P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	
63	Puy de Dome	56			56			56			56			56			56			56			56			53		3	
64	Pyrénées Atl.	17			17			17			17			17			17			17			17			13		4	
65	Htes Pyrénées	22	2	3	22	2	3	25	1	1	25			22	2	3	22	2	3	22	2	3	22			21		6	
66	Pyrénées Orient.	11																											
67	Bas Rhin	12			12			12			12			12			12			12			12			12			
69	Rhône	58			58			58			58			58			58			58			58			58			
70	Haute Saône	0																											
71	Saône et Loire	15			15			15			15			15			15			15			15			15			
72	Sarthe	63			63			63			63			63			63			63			63			63			
73	Savoie	38			38			38			38			38			38			38			38			38			
74	Hte Savoie	43						43			43			43			43			43			43			43			
75	Paris	86	20		20			20			20			20			20			20			20			20			
76	Seine Maritime	30	30		30			30			30			30			30			30			30			28			
77	Seine et Marne	2																											
78	Yvelines	1																											
78	F. Pellouier	26			26			26			26			26			26			26			26			26			
79	Deux Sèvres	44			44			44			44			44			44			44			44			44			
80	Somme	0																											
81	Tarn	37			37			37			37			37			37			37			37			37			
83	Var	26	16	10	4		22	16		10	26			26			26			26	4	2	26			6	8	12	
84	Vaucluse	45			45			45			45			45			45			45			45			45			
85	Vendée	30	30		30			30			30			30			30			30			30			24			
86	Vienne	14			14			14			14			14			14			14			14			14			
89	Yonne	44	27		25			24			27			26			26			26			26			27			
90	Terr. De Belfort	12																											
91	Essonne	67			64		3	67			67			67			67			67			67			57		10	
92	Hts de Seine	20			20			20			20			20			20			20			20			20			
93	Seine St Denis	15	15		15			15			15			15			15			15			15			15			
94	Vai de Marne	25	24		24			24			24			24			24			24			24			23		1	
95	Vai d'oise	26			26			26			26			26			26			26			26			26			
974	La Réunion	3																											
	TOTAL	2447	2102	51	28	2069	47	63	2150	1	22	2158	0	23	2072	18	91	2023	50	88	2114	16	51	2140	0	35	2087	24	61

FEDERATION NATIONALE

DEPARTEMENTS	Commission Administrative Nationale																														
	Mandats	Arias José	Aurigny Nicole	Bardeau Claude	Bitaud Christophe	Costarella Pascal	Dauphiné Quentin	Debraine Jean	Dubois Daniel	Eyschen Christian	Fassié Jacques	Godicheau Michel	Goussot Dominique	Gueguen Pierre	Halbuter Carole	Huille Henri	Jouannet Alain	Midavaine Sylvie	Morn Georges André	N'Diaye Bruno	Parayre Régis	Pastor Brigitte	Pierre Jean-Sébastien	Plantiveau Gérard	Plaza Julien	Schneckenburger Benoit	Sidoroff Michel	Singer Claude			
1	Ain	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30		
2	Aisne	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
3	Allier	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	
4	Alpes Hte Pce	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	
5	Hautes Alpes	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
6	Alpes maritimes	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	
7	Ardèche/Drôme	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62	
8	Ardennes	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
9	Ariège	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
10	Aube	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	
10	UD Aube	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
11	Aude	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	
12	Aveyron	11																													
13	Bouches du Rhône	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	
14	Calvados	23																													
15	Cantal	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	
16	Charente	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	
17	Charente Maritime	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	
18	Cher	10																													
19	Corrèze	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	
20	Corse	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
21	Côte d'Or	55	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	
22	Côtes d'Armor	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	
23	Creuse	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	
24	Dordogne	5																													
24	Gpe F. Zeller	19	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
25	Doubs	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
27	Eure	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
27	Gpe LP Eure	3																													
29	Cercle Deguignet	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	
30	Gard	28																													
31	Hte Garonne	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	
32	Gers	0																													

DEPARTEMENTS	Commission Administrative Nationale																														
	Mandats	Arias José	Aurngy Nicole	Biardeau Claude	Bitaud Christophe	Costarella Pascal	Dauphiné Quentin	Debraine Jean	Dubois Daniel	Eyschen Christian	Fassié Jacques	Godicheau Michel	Gousset Dominique	Gueguen Pierre	Halbuter Carole	Huille Henri	Jouanet Alain	Midavaine Sylvie	Morin Georges André	N'Diaye Bruno	Parayre Régis	Pastor Brigitte	Pierre Jean-Sébastien	Plantiveau Gérard	Plaza Julien	Schneckenburger Benoit	Sidoroff Michel	Singer Claude			
33	Gironde	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80		
34	Hérault	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55		
35	Ille et Vilaine	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24		
36	Indre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10		
37	Indre et Loire	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41		
38	Isère	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58	58		
39	Jura	60	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57		
40	Landes	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15		
42	Loire	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93		
43	Hte Loire	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15		
44	Loire Atlantique	64																													
45	Loiret	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		
46	Lot	11																													
47	Lot et Garonne	4																													
48	Lozère	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9		
49	Maine et Loire	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	
50	Manche B. Maupas	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	
50	Gpe F. Buisson	6																													
51	Marne	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
52	Hte Marne	15																													
53	Mayenne	14																													
54	Meurthe et Moselle	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	
56	Morbihan	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
57	Moselle	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	
58	Nièvre	0																													
58	Gpe LP Nièvre	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
59	Nord	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	
60	Oise	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	
63	Puy de Dome	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	56	
64	Pyrénées Atl.	29	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	
65	Htes Pyrénées	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	
66	Pyrénées Orient.	11																													
67	Bas Rhin	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
69	Rhône	58																													

DEPARTEMENTS	Mandats	Commission Administrative Nationale																												
		Arias José	Aurigny Nicole	Biardeau Claude	Bitaud Christophe	Costarella Pascal	Dauphiné Quentin	Debraine Jean	Dubois Daniel	Eyschen Christian	Fassié Jacques	Godicheau Michel	Goussot Dominique	Gueguen Pierre	Halbuter Carole	Huille Henri	Jouannet Alain	Midavaine Sylvie	Morin Georges André	N'Diaye Bruno	Parayre Régis	Pastor Brigitte	Pierre Jean-Sébastien	Plantiveau Gérard	Plaza Julien	Schneckenburger Benoit	Sidoroff Michel	Singer Claude		
70 Haute Saône	0																													
71 Saône et Loire	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15		
72 Sarthe	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63	63		
73 Savoie	38																													
74 Hte Savoie	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43		
75 Paris	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86	86		
76 Seine Maritime	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30		
77 Seine et Marne	2																													
78 Yvelines	1																													
78 F. Pelloutier	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26		
79 Deux Sèvres	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44		
80 Somme	0																													
81 Tarn	37	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36		
83 Var	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26		
84 Vaucluse	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45		
85 Vendée	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30		
86 Vienne	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14		
89 Yonne	44	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27		
90 Terr. De Belfort	12																													
91 Essonne	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67	67		
92 Hts de Seine	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20		
93 Seine St Denis	15																													
94 Val de Marne	25	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24		
95 Val d'Oise	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26		
974 La Réunion	3																													
TOTAL	2447	2071	2079	2079	2050	2079	2050	2079	2050	2079	2053	2079	2053	2079	2058	2076	2079	2052	2079	2076	2053	2079	2053	2079	2053	2078	2020	2079	2079	2076

FEDERATION NATIONALE

DEPARTEMENTS		Mandats	C. conciliation					C. Contrôle		
			Yves Barbarant	Gérald Fromager	Claire Lefebvre-Guelmani	Mignet Alain	Roux Bernard	Gentili Jean-Pierre	Chazard Jacques	Hermange Daniel
1	Ain	30	30	30	30	30	30	30	30	30
2	Aisne	15	15	15	15	15	15	15	15	15
3	Allier	28	28	28	28	28	28	28	28	28
4	Alpes Hte Pce	21	20	21	21	21	21	21	21	21
5	Hautes Alpes	9	9	9	9	9	9	9	9	9
6	Alpes maritimes	31	31	31	31	31	31	31	31	31
7	Ardèche/Drôme	62	62	62	62	62	62	62	62	62
8	Ardennes	10	10	10	10	10	10	10	10	10
9	Ariège	24	24	24	24	24	24	24	24	24
10	Aube	11	11	11	11	11	11	11	11	11
10	UD Aube	6	6	6	6	6	6	6	6	6
11	Aude	18	18	18	18	18	18	18	18	18
12	Aveyron	11								
13	Bouches du Rhône	80	80	80	80	80	80	80	80	80
14	Calvados	23								
15	Cantal	41	41	41	41	41	41	41	41	41
16	Charente	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	Charente Maritime	40	40	40	40	40	40	40	40	40
18	Cher	10								
19	Corrèze	42	42	42	42	42	42	42	42	42
20	Corse	7	7	7	7	7	7	7	7	7
21	Côte d'Or	55	54	54	54	54	54	54	54	54
22	Côtes d'Armor	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	Creuse	16	16	16	16	16	16	16	16	16
24	Dordogne	5								
24	Gpe F. Zeller	19	12	12	12	12	12	12	12	12
25	Doubs	5	5	5	5	5	5	5	5	5
27	Eure	20	20	20	20	20	20	20	20	20
27	Gpe LP Eure	3								
29	Cercle Deguignet	22	22	22	22	22	22	22	22	22
30	Gard	28								
31	Hte Garonne	50	50	50	50	50	50	50	50	50
32	Gers	0								
33	Gironde	80	80	80	80	80	80	80	80	80
34	Hérault	55	55	55	55	55	55	55	55	55
35	Ille et Vilaine	24	24	24	24	24	24	24	24	24
36	Indre	10	10	10	10	10	10	10	10	10
37	Indre et Loire	41	41	41	41	41	41	41	41	41
38	Isère	58	58	58	58	58	58	58	58	58
39	Jura	60	57	57	57	57	57	57	57	57
40	Landes	15	15	15	15	15	15	15	15	15
42	Loire	93	93	93	93	93	93	93	93	93
43	Hte Loire	15	15	15	15	15	15	15	15	15
44	Loire Atlantique	64								
45	Loiret	6	6	6	6	6	6	6	6	6
46	Lot	11								

DEPARTEMENTS	Mandats	C. conciliation					C. Contrôle			
		Yves Barbarant	Gérald Fromager	Claire Lefebvre-Guelmani	Mignet Alain	Roux Bernard	Gentili Jean-Pierre	Chazard Jacques	Hermange Daniel	
47	Lot et Garonne	4								
48	Lozère	9	9	9	9	9	9	9	9	
49	Maine et Loire	42	42	42	42	42	42	42	42	
50	Manche B. Maupas	13	13	13	13	13	13	13	13	
50	Gpe F. Buisson	6								
51	Marne	20	20	20	20	20	20	20	20	
52	Hte Marne	15								
53	Mayenne	14								
54	Meurthe et Moselle	16	16	16	16	16	16	16	16	
56	Morbihan	8	16	16	16	16	16	16	16	
57	Moselle	21	21	21	21	21	21	21	21	
58	Nièvre	0								
58	Gpe LP Nièvre	8	8	8	8	8	8	8	8	
59	Nord	35	35	35	35	35	35	35	35	
60	Oise	19	19	19	19	19				
63	Puy de Dome	56	56	56	56	56	56	56	56	
64	Pyrénées Atl.	29	17	17	17	17	17	17	17	
65	Htes Pyrénées	27	27	27	27	27	27	27	27	
66	Pyrénées Orient.	11								
67	Bas Rhin	12	12	12	12	12	12	12	12	
69	Rhône	58								
70	Haute Saône	0								
71	Saône et Loire	15	15	15	15	15	15	15	15	
72	Sarthe	63	63	63	63	63	63	63	63	
73	Savoie	38								
74	Hte Savoie	43	43	43	43	43	43	43	43	
75	Paris	86	86	86	86	86	86	86	86	
76	Seine Maritime	30	30	30	30	30	30	30	30	
77	Seine et Marne	2								
78	Yvelines	1								
78	F. Pelloutier	26	26	26	26	26	26	26	26	
79	Deux Sèvres	44	44	44	44	44	44	44	44	
80	Somme	0								
81	Tarn	37	36	36	36	36	36	36	36	
83	Var	26	26	26	26	26	26	26	26	
84	Vaucluse	45	45	45	45	45	45	45	45	
85	Vendée	30	30	30	30	30	30	30	30	
86	Vienne	14	14	14	14	14	14	14	14	
89	Yonne	44	27	27	27	27	27	27	27	
90	Terr. De Belfort	12								
91	Essonne	67	67	67	67	67	67	67	67	
92	Hts de Seine	20	20	20	20	20	20	20	20	
93	Seine St Denis	15								
94	Val de Marne	25	24	24	24	24	24	24	24	
95	Val d'Oise	26	26	26	26	26	26	26	26	
974	La Réunion	3								
	TOTAL	2447	2078	2079	2079	2079	2079	2060	2060	2060

Votes sur les affiliations

DEPARTEMENTS		Mandats	Groupe de l'Eure			Fédération du Loiret			Gpe Pelloutier 78		
			P	C	A	P	C	A	P	C	A
1	Ain	30	30			30			30		
2	Aisne	15	15			15			15		
3	Allier	28	28			28			28		
4	Alpes Hte Pce	21	20		1	20		1	20		1
5	Hautes Alpes	9	9			9			9		
6	Alpes maritimes	31									
7	Ardèche/Drôme	62	62			62			62		
8	Ardennes	10	10			10			10		
9	Ariège	24	24			24			24		
10	Aube	11	10		1	10		1	10		1
10	UD Aube	6	6			6			6		
11	Aude	18	18			18			18		
12	Aveyron	11									
13	Bouches du Rhône	80	80			80			80		
14	Calvados	23									
15	Cantal	41	41			41			41		
16	Charente	16	16			16			16		
17	Charente Maritime	40	40			40			40		
18	Cher	10									
19	Corrèze	42	42			42			42		
20	Corse	7	7			7			7		
21	Côte d'Or	55	54			54			54		
22	Côtes d'Armor	22	22			22			22		
23	Creuse	16	16			16			16		
24	Dordogne	5									
24	Gpe F. Zeller	19	12			12			12		
25	Doubs	5	5			5			5		
27	Eure	20	20			20			20		
27	Gpe LP Eure	3									
29	Cercle Deguignet	22	3	8	11	3	8	11	3	8	11
30	Gard	28									
31	Hte Garonne	50	50			50			50		
32	Gers	0									
33	Gironde	80	80			80			80		
34	Hérault	55	55			55			55		
35	Ille et Vilaine	24	24			24			24		
36	Indre	10	10			10			10		
37	Indre et Loire	41	41			41			41		
38	Isère	58	45		13	47		11	47		11
39	Jura	60	20		37	20		37	20		37
40	Landes	15	15			15			15		
42	Loire	93	93			93			93		
43	Hte Loire	15	15			15			15		
44	Loire Atlantique	64									

Votes sur les affiliations

DEPARTEMENTS		Mandats	Groupe de l'Eure			Fédération du Loiret			Gpe Pelloutier 78		
			P	C	A	P	C	A	P	C	A
45	Loiret	6	6			6			6		
46	Lot	11									
47	Lot et Garonne	4									
48	Lozère	9	9			9			9		
49	Maine et Loire	42	42			42			42		
50	Manche B. Maupas	13		13		13			13		
50	Gpe F. Buisson	6									
51	Marne	20	20			20			20		
52	Hte Marne	15									
53	Mayenne	14									
54	Meurthe et Moselle	16	16			16			16		
56	Morbihan	8	8			8			8		
57	Moselle	21	21			21			21		
58	Nièvre	0									
58	Gpe LP Nièvre	8	8			8			8		
59	Nord	35	35			35			35		
60	Oise	19	19			19			19		
63	Puy de Dome	56	56			56			56		
64	Pyrénées Atl.	29	17			17			17		
65	Htes Pyrénées	27	27			27			27		
66	Pyrénées Orient.	11									
67	Bas Rhin	12	12			12			12		
69	Rhône	58	58			58			58		
70	Haute Saône	0									
71	Saône et Loire	15	15			15			15		
72	Sarthe	63	63			63			63		
73	Savoie	38	38			38			38		
74	Hte Savoie	43	43			43			43		
75	Paris	86	20			20			20		
76	Seine Maritime	30			30			30			30
77	Seine et Marne	2									
78	Yvelines	1									
78	F. Pelloutier	26	26			26			26		
79	Deux Sèvres	44	44			44			44		
80	Somme	0									
81	Tarn	37	36			36			36		
83	Var	26	26			26			16	8	2
84	Vaucluse	45	45			45			45		
85	Vendée	30	12		16	20		8	12		16
86	Vienne	14	14			14			14		
89	Yonne	44	27			27			27		
90	Terr. De Belfort	12									
91	Essonne	67	67			67			67		
92	Hts de Seine	20	20			20			20		
93	Seine St Denis	15	15			15			15		
94	Val de Marne	25	23		1	24			24		
95	Val d'Oise	26			26			26			26
974	La Réunion	3									
	TOTAL	2447	1926	21	136	1950	8	125	1932	16	135